



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RÉGION



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATÉGIQUE
DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA
&
Pôle Relations internationales et Affaires Européennes du Conseil régional PACA

Octobre 2012

SOMMAIRE

• Synthèse du diagnostic territorial stratégique	p.3
• Fiches thématiques	p.13
Fiche n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	p.14
Fiche n°2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	p.19
Fiche n°3 : Renforcer la compétitivité des PME	p.25
Fiche n°4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs	p.30
Fiche n°5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques	p.35
Fiche n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	p.41
Fiche n°7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	p.46
Fiche n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	p.51
Fiche n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	p.58
Fiche n°10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	p.68
• Fiches territoriales :	p.74
Fiche territoires ruraux	p.75
Fiche territoires urbains	p.80
Fiche mer / littoral	p.85
Fiche montagne en PACA	p.92
Fiche PACA dans l'espace méditerranéen	p.99
• Fiche transversale égalité femmes/hommes	p.107
• Fiches filières	p.113
Fiche filière – pêche maritime, aquaculture marine	p.113
Fiche filière – agriculture, sylviculture, industries agroalimentaires	p.118
• Fiche synergie inter-fonds	p.124
• Listes des sigles	p.128
• Liste des participants à la démarche	p.134

Synthèse du Diagnostic Territorial Stratégique

La génération actuelle des programmes européens et contractualisations régionales, qui a débuté en 2007, arrivera à son terme à la fin de l'année 2013. Durant cette période, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) a bénéficié d'environ 850 millions d'euros issus des fonds structurels européens : plus de 300 millions provenant du FEDER, 285 millions du FSE et 260 millions du FEADER.

Les 11 objectifs thématiques de la stratégie UE 2020

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle génération de programme pour la période 2014-2020, l'Union européenne a fixé une stratégie, dite « stratégie UE 2020 », qui définit, notamment, 11 objectifs thématiques. Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de Lisbonne de 2000 complétée par les décisions du Conseil européen de Göteborg en 2001. Ces derniers ont axé la politique économique et de développement de l'Union européenne vers une économie de la connaissance et de l'innovation dans une perspective de développement durable et de préservation de l'environnement.

Les 11 objectifs thématiques de la stratégie UE 2020 sont les suivants :

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.
2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité.
3. Renforcer la compétitivité des PME.
4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs.
5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques.
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources.
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles.
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre.
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.
11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

Comme toutes les régions dont le PIB par habitant est supérieur à 90% du PIB moyen communautaire, la région PACA devra concentrer 80% des financements perçus au titre du FEDER sur les 4 premiers objectifs thématiques (cf. ci-dessus) avec au moins 20% sur l'objectif 4 et 80% de ceux provenant du FSE sur les 4 derniers objectifs.

Le diagnostic territorial stratégique (DTS)

Première étape de la préparation des futurs programmes européens, la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a demandé aux préfets de région, par circulaires des 12 mars et 16 juillet 2012, de préparer un DTS.

L'objectif est double. D'une part, il s'agit d'apporter la contribution de chaque région à l'élaboration du futur accord de partenariat entre la France et les instances européennes pour les programmations 2014-2020. D'autre part, il s'agit de déterminer les principaux enjeux et orientations qui en découlent et qui guideront l'action régionale sur cette période.

Conformément aux instructions DATAR, le diagnostic, bien qu'orienté principalement dans la perspective de la rédaction des futures programmations européennes, pourra également servir de base de réflexion pour l'élaboration de nouvelles contractualisations régionales qui pourraient prendre la suite du CPER 2007-2013.

Un diagnostic largement partagé

Le préfet de région PACA a choisi d'associer étroitement à la démarche le Conseil régional dès le commencement des travaux. Dans ce cadre, 19 thématiques ont été retenues. Chacune a fait l'objet d'une fiche synthétique de quelques pages en trois parties :

1. La première partie est constituée :

- d'un état des lieux régional portant sur la thématique, composé d'une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) et d'une courte synthèse ;
- de la description des enjeux principaux issus de l'état des lieux précédent ;
- de la présentation des principales orientations qui en découlent pour la période 2014-2020

2. La seconde partie décline les enjeux et orientations selon différentes approches territoriales (par exemple en focalisant l'analyse sur les territoires ruraux, urbains, sur le littoral, etc.).

3. La troisième décline les thématiques au regard des huit priorités transversales de l'Union européenne (développement durable, égalité des chances, etc.).

La liste des 19 fiches synthétiques rédigées est la suivante :

- 10 fiches reprenant les objectifs thématiques de la stratégie UE 2020 (sauf le onzième qui fait l'objet d'un traitement spécifique au niveau national) ;
- 5 fiches territoriales : « territoires ruraux », « territoires urbains », « mer / littoral », « montagne en PACA », « place de PACA en Méditerranée » ;
- 1 fiche transversale : « égalité femme / homme » ;
- 2 fiches filières : « agriculture, sylviculture, industries agroalimentaires » et « pêche maritime et aquaculture marine » ;
- 1 fiche « synergie interfonds européens ».

Le pilotage de l'ensemble de la démarche a été assuré par la plate-forme stratégie, études, évaluation du SGAR et la direction des affaires européennes du Conseil régional, sous l'autorité du Secrétaire général adjoint et du directeur général adjoint du Conseil régional en charge des relations internationales et des affaires européennes. Ils se sont appuyés sur des équipes référentes d'experts de l'État et du Conseil régional, chacune étant en charge d'une fiche spécifique.

La rédaction de chaque fiche a été effective à l'issue de réunions associant un large réseau d'acteurs institutionnels régionaux. Par ailleurs, le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur général des services du Conseil régional ont sollicité la contribution d'une soixantaine d'autres collectivités territoriales et organismes. Des réunions à l'échelle départementale ont été organisées dans ce cadre. Au total près d'une centaine de partenaires a été associée (cf. annexes).

Les fiches thématiques portant sur l'action économique ont également été examinées par le comité régional d'investissements d'avenir. Enfin, le projet de diagnostic territorial stratégique de PACA a été l'objet d'échanges avec la DATAR et les rapporteurs de la Commission européenne lors de réunions les 16 et 17 octobre (comité de suivi inter-fonds européens).

Le diagnostic territorial stratégique de PACA est composé de la présente synthèse, des 19 fiches thématiques décrites ci-avant et des annexes (liste des sigles et liste des partenaires associés à la démarche).

Partie I : Synthèse de l'état des lieux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

1.Situation géographique

La région PACA est située au cœur de l'arc méditerranéen, ce qui en fait à la fois une porte d'entrée économique en Europe pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et un lien entre le sud et le nord de l'Europe via le sillon rhodanien. Région de montagnes et de hautes montagnes, PACA a également un ancrage alpin fort et développe ses relations avec les autres pays de l'arc alpin.

2.Population et démographie

PACA est la troisième région la plus peuplée de France. Elle compte environ 5 millions d'habitants et a une démographie plus dynamique que la moyenne nationale. Chaque année sa population augmente d'environ 40 000 habitants et on dénombre 2 millions d'habitants supplémentaires sur les cinquante dernières années.

La population, fortement urbaine, se concentre sur la bande littorale (70 % des habitants) et la vallée du Rhône. Les trois départements littoraux (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var) totalisent plus de 4 millions d'habitants (80% de la population totale de PACA) en raison principalement de la présence de trois des dix plus grandes unités urbaines de France : Aix-Marseille, Nice et Toulon. A l'inverse les deux départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) ne comptent que 300 000 habitants à eux deux.

Près de 900 000 personnes ont plus de 65 ans, dont environ 100 000 sont dépendantes. Ce dernier nombre devrait croître de 10% à l'horizon 2020. Les projections démographiques indiquent, par ailleurs, qu'à l'horizon 2040, la région pourra compter près de 5,6 millions d'habitants dont 1/3 aura plus de 60 ans.

3.Situation sociale

Le revenu par habitant en PACA est proche de la moyenne nationale et la région n'est pas considérée comme un territoire en difficulté. Une analyse plus fine fait toutefois apparaître de nombreux clivages.

Avec 15,7 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté, contre 13,5% au niveau national, la région se situe au 4ème rang des régions où le taux de pauvreté est le plus élevé. De même, PACA se situe au deuxième rang des régions pour les inégalités de niveaux de vie.

La pauvreté en PACA ne concerne pas uniquement les sans-emplois : la moitié des personnes pauvres sont des travailleurs pauvres et leurs familles. Un quart des salariés de PACA reçoit un salaire inférieur à 830 euros par mois.

Les difficultés rencontrées par les moins favorisés sont renforcées par des conditions de logement difficiles. PACA est la région française où le prix de l'immobilier est le plus élevé après l'Ile-de-France et les logements HLM ne représentent que 10% des logements contre 14% au niveau national.

4.Situation économique

Le PIB régional est élevé et place PACA au troisième rang des régions françaises en termes de PIB par habitant. Le taux de chômage y est cependant plus important qu'au niveau national. L'écart avec la moyenne nationale se situe, de façon chronique, aux environs de 1,5 et 2 point de plus. A la fin du second trimestre 2012 le taux de chômage était ainsi de 11,3 % en PACA contre 9,7% en France métropolitaine.

L'industrie est concentrée dans trois zones : le noyau industriel qui couvre les Bouches-du Rhône et l'agglomération toulonnaise, la zone littorale des Alpes-Maritimes et la vallée du Rhône. Elle contribue à la valeur ajoutée brute produite dans la région à hauteur de 9,3%, soit 3,2 points de moins que la moyenne nationale.

D'une manière plus générale, le tissu économique est d'une grande diversité. Il comprend d'un côté des grands donneurs d'ordre de niveau international, dont les centres de décision sont souvent en dehors de la région, positionnés sur des secteurs stratégiques et de l'autre une très grande majorité (plus de 90%) de PME et TPE de petite taille. Pour ces dernières la capacité à l'internationalisation et à l'exportation est très réduite et souligne la faiblesse de la région dans ce secteur.

L'économie de PACA est très orientée vers le tertiaire : plus de 80% des emplois relèvent de ce secteur. Ce taux est le second sur le territoire national après l'Île-de-France.

Les facteurs du développement économique des services dans la région sont en premier lieu le commerce, les transports mais surtout le tourisme, et, plus récemment, les services aux entreprises.

Dans le domaine des transports, la région souffre d'une insuffisance chronique de transports en commun et d'une asphyxie des principaux axes routiers qui commencent à constituer un handicap pour l'économie régionale.

5. Situation environnementale et énergétique

PACA abrite des milieux naturels et une diversité paysagère remarquables. La biodiversité y est également exceptionnelle : plus des 2/3 des espèces végétales françaises y sont répertoriées.

La région bénéficie aussi d'un patrimoine culturel et historique de premier plan. Elle dispose notamment d'un patrimoine antique sans équivalent au niveau national et cinq sites sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle compte par ailleurs 119 musées de France dont 3 nationaux.

Elle doit en revanche composer avec de nombreux risques naturels et technologiques. Toutes les communes sont concernées par au moins un risque. En particulier, 85% d'entre elles sont soumises au risque d'inondation, et les feux de forêt constitue une menace constante en été. En matière de risques industriels, une soixante de sites sont classés en SEVESO seuil haut, principalement sur le pourtour de l'Etang-de-Berre.

Avec 5 millions d'habitants, la demande énergétique est importante. Elle est renforcée par l'existence d'un bâti particulièrement consommateur en énergie. L'est de la région (la partie orientale du Var et les Alpes-Maritimes) est en situation de péninsule énergétique pour l'électricité et connaît ainsi des difficultés pour faire face aux pics de consommation lors des périodes les plus froides et les plus chaudes. La région a pourtant un potentiel appréciable, mais sous-exploité, en matière de sources d'énergie alternatives, en particulier le solaire et l'éolien.

6. La mise en œuvre de la Stratégie « UE 2020 » dans la région PACA

La stratégie « UE 2020 » de la Commission Européenne a fixé 5 objectifs pour guider et orienter les progrès de sa mise en œuvre par les États membres. Ils devront être atteints d'ici 2020, non seulement au niveau national mais aussi dans chaque région. Ces objectifs sont les suivants pour la France:

-Emploi : Parvenir à un taux d'emploi des 20-64 ans d'au moins 75 % (actuellement 66,9% en PACA).

-Recherche et Développement / Innovation :Consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement (actuellement à 2% en PACA).

-Pauvreté et exclusion sociale :Réduire le taux de pauvreté d'un quart (actuellement 15,7% de la population de PACA vit en dessous du seuil de pauvreté).

-Éducation : Améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à moins de 9.5 % (actuellement 15% en PACA) et en portant à 50 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent (actuellement 39% en PACA).

-Changement climatique et énergie: Appliquer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique (dits "20/20/20") en réduisant a minima la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 2008 et en utilisant les énergies renouvelables à hauteur de 20% de la consommation énergétique totale.

Partie II : Éléments de synthèse du diagnostic territorial stratégique

1. Les grands enjeux 2014-2020 identifiés en PACA s'intègrent dans les objectifs thématiques UE 2020.

- **Développement et adaptation de l'emploi et des compétences**

L'emploi est la priorité absolue. La mobilisation régionale et la réponse aux évolutions du marché du travail en sa faveur s'articuleront :

D'une part autour du renforcement et de la reconnaissance des compétences des actifs, de la promotion de la création d'entreprises notamment par un renforcement de l'accompagnement, de la sécurisation des parcours professionnels et de la promotion de l'innovation sociale.

D'autre part autour de la formation et la qualification pour tous et tout au long de la carrière professionnelle, et de la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire.

Les buts sont l'accès ou le retour à un emploi de qualité, notamment en reconnaissant l'expérience professionnelle, et l'élévation du niveau général de formation.

- **Soutien à la croissance économique et sociale fondée sur la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises.**

L'objectif est d'améliorer la compétitivité et l'attractivité économique de la région pour créer de l'activité et des emplois. L'innovation comme les travaux dans les domaines de la recherche et du développement s'inscriront au sein des domaines d'activité stratégique (DAS). Afin d'en favoriser l'opérationalité, l'accent sera mis sur les liens entre la formation, la recherche et les entreprises.

Le tissu économique régional se caractérise par la proportion importante de PME et TPE. Dans ce cadre, leur accompagnement et le soutien à la création et à la viabilité d'entreprises sera une priorité. Pour ce faire, l'innovation et le renforcement de réseaux spécifiques seront favorisés. Sur ce dernier point, le renforcement ou la mise en place de filières est particulièrement important dans le secteur agricole et des industries agroalimentaires.

L'économie sociale et solidaire, y compris en matière d'innovation sera également un axe de l'action régionale.

- **Amélioration des déplacements et des échanges en développant les réseaux des TIC et en supprimant les goulets d'étranglement.**

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un grand enjeu régional. Il passe, bien entendu, par l'accès au très haut débit, mais aussi par le développement des filières numériques, principalement au service des DAS. Par ailleurs, l'exploitation du potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques, y compris dans les domaines de la santé et du social, sera soutenu.

Les freins aux déplacements constituent une faiblesse récurrente de la région, avec une insuffisance chronique de transports en commun et une asphyxie des principaux axes routiers. Il y a nécessité de rattraper le retard accumulé en matière de transports en commun et de développer la complémentarité des différents modes de transport, en favorisant les pôles multi-modaux par exemple. Parallèlement, il s'agit aussi de soutenir le report vers des modes de transport non routiers pour les marchandises, notamment vers le ferroviaire mais également via le maritime.

- **Une transition énergétique impérative dans le cadre d'un développement durable.**

Les émissions régionales de CO₂ par habitant sont supérieures à la moyenne nationale de 23%. La limitation des émissions de gaz à effet de serre en est d'autant plus prioritaire. L'effort portera essentiellement sur les trois principaux secteurs émetteurs en PACA : l'industrie, le bâtiment et les transports.

L'industrie est à l'origine de 41% de la consommation d'énergie en PACA. La position retenue consiste à favoriser l'émergence et le déploiement de technologies innovantes et économes en énergie et de reconverter les sites industriels en difficultés vers des filières de la croissance verte ; la transition énergétique est un des moteurs de développement économique.

Le bâtiment est à l'origine de 31% de la consommation d'énergie en PACA. L'objectif à terme est de réduire par quatre les consommations d'énergie, notamment par une réhabilitation ambitieuse des bâtiments.

Plus de 27% de la consommation d'énergie en PACA provient du secteur des transports. Afin de la réduire, l'effort portera sur le développement des transports en commun et de l'intermodalité. Des actions visant une évolution des comportements seront également menées.

L'accélération de la part des énergies renouvelables et l'exploitation du potentiel régional en la matière est également une priorité.

- **Préservation de l'environnement et des ressources, et prévention des risques naturels et technologiques.**

La lutte contre les pollutions, en particulier dans le domaine de la qualité de l'air, est un enjeu primordial en termes de préservation de l'environnement et d'amélioration de la santé publique.

La préservation de l'environnement implique également d'agir en faveur de la biodiversité. Freiner l'artificialisation des sols permet en ce sens de protéger les espaces naturels et les continuités écologiques.

L'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur sur le long terme. La région sera particulièrement exposée à ce phénomène, notamment en termes d'augmentation des températures, et son littoral subira l'élévation du niveau de la mer. La période 2014-2020 permettra d'intensifier les actions d'adaptation de la région selon quatre axes prioritaires : l'optimisation de la production, de la distribution et de la consommation de l'eau, l'amélioration de la prévention des risques naturels et technologiques, la sécurisation de l'approvisionnement électrique régional, en particulier dans les départements des Alpes-Maritimes et la moitié est du Var, et la préservation de la santé des populations face à des risques sanitaires nouveaux ou amplifiés.

- **Accompagnement de l'inclusion sociale dans une logique d'intégration territoriale.**

L'emploi est le meilleur rempart contre la pauvreté et le meilleur garant d'une bonne inclusion sociale. Il est cependant nécessaire d'agir sur d'autres facteurs d'amélioration des parcours d'insertion des populations défavorisées.

Ainsi, l'accès au logement des plus précaires reste une priorité régionale tant pour répondre aux problèmes de publics spécifiques tels que les jeunes ou les femmes seules, que pour répondre aux fractures territoriales urbaines et rurales.

Les efforts régionaux porteront sur la formation et la levée des freins à l'accès au marché du travail pour les personnes qui en sont le plus éloignées, avec le souci d'améliorer leurs capacités d'insertion professionnelle, notamment par la mise en œuvre d'une offre de service individualisée en matière d'orientation et d'accompagnement à l'emploi.

L'amélioration de l'accessibilité aux services de santé et sociaux est également un enjeu important pour la région, qui comprend de nombreux territoires de montagne et des populations en situation de fragilité sociale.

2. Les priorités stratégiques se déclinent dans toute la diversité des territoires et du tissu économique et social de la région

a) Au niveau des territoires : de la mer à la montagne et de l'urbain au rural.

Pour une large part, les enjeux et orientations dégagés dans le diagnostic concernent le territoire régional dans son ensemble. Toutefois, pour tenir compte de la diversité de la région et répondre à ses spécificités, des enjeux et orientations s'appliquent plus particulièrement à certaines parties du territoire.

- La mer et le littoral : au croisement des intérêts urbanistiques, touristiques, économiques et écologiques, la mer et le littoral de la région constituent des espaces écologiquement fragiles et économiquement convoités. Il est proposé dans le diagnostic de favoriser leur potentiel de croissance à travers le développement d'une « croissance bleue » et de mener une politique maritime intégrée dépassant les limites administratives et prenant en considération l'échelle globale des phénomènes et activités impactant ces espaces. D'autre part, outre un investissement dans l'éducation, la formation et la sensibilisation au développement durable en relation avec la mer et le littoral, le diagnostic préconise un engagement fort dans l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques littoraux, notamment l'érosion et la submersion. Ces priorités pourront être mise en œuvre en coopération avec les régions européennes voisines, dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage de l'Union Européenne, et avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (cf. fiche mer/littoral).
- La montagne : le territoire du massif alpin représente 65% de la superficie régionale et accueille 15% de sa population. C'est un espace qui connaît une croissance démographique soutenue et sur lequel des dynamiques d'urbanisation et d'extension périurbaines importantes sont en cours. Son économie est largement dépendante du tourisme et il apparaît nécessaire de la diversifier et de soutenir son développement, en lien notamment avec les ressources et les savoir-faire propres aux territoires de montagne. Toutefois, si les activités traditionnelles sont à maintenir et favoriser, il ressort du diagnostic que doivent aussi être encouragés l'innovation, les activités à forte valeur ajoutée et plus généralement l'économie productive et exportatrice. En raison de ses paysages et écosystèmes d'une grande richesse, mais très fragiles, figurent au rang des priorités pour les territoires de montagne la préservation de la qualité de l'environnement. La prévention et la gestion des risques naturels ainsi que l'adaptation aux effets du changement climatique (les Alpes sont et seront fortement impactées par ce phénomène) apparaissent comme essentiels au bon développement des espaces alpins (cf. fiche « montagne en PACA »).
- Les territoires urbains : PACA est une région multipolaire où les dynamiques urbaines sont fortes et les espaces urbains ont longtemps été très attractifs : l'essentiel de la population régionale se concentre sur le littoral et la vallée du Rhône. Malgré cet attrait, l'espace urbain régional commence à perdre des habitants au profit des couronnes péri-urbaines et du rural, ce qui génère une artificialisation des sols, un besoin exponentiel en équipements et services et une consommation accrue du foncier. Pour maintenir l'attractivité des espaces urbains, il ressort du diagnostic la nécessité de développer la créativité et l'économie productive, notamment la nouvelle économie industrielle, l'économie de la connaissance et l'économie verte, en confortant les aménités offertes par le milieu urbain et à partir des ressources transformables du péri-urbain (agriculture, écoconstruction, bois, énergies). En outre, en réponse à la saturation des réseaux de transport, susceptible de remettre en cause le développement économique et la santé des populations urbaines, il est recommandé de favoriser l'inter-modalité, les connexions et la complémentarité des réseaux (cf. fiche « territoires urbains »).

- Les territoires ruraux : la croissance démographique constante, mais inégale, des territoires ruraux en PACA s'explique par des conditions de vie souvent attractives pour des habitants souhaitant accéder à moindre coût à un logement et bénéficier d'un environnement de qualité. Pour répondre à certaines situations d'enclavement des espaces ruraux, notamment dans le massif alpin, il est impératif que les fonds européens agissent sur les leviers de la connexion que sont les TIC et les déplacements. D'autre part, dans ce contexte de repeuplement du rural, de nouvelles activités économiques doivent être développées (énergies renouvelables, filières courtes, etc.) afin de créer de nouveaux gisements d'emplois et de réduire la dépendance croissante vis-à-vis de l'économie résidentielle (cf. fiche « territoires ruraux »).

b) Au niveau économique et social : PME/TPE, tourisme, agriculture, culture, santé, économie sociale et solidaire, etc.

Outre l'approche territoriale, le travail d'analyse des enjeux régionaux a été poursuivi au regard des 10 objectifs thématiques issus de la Stratégie UE 2020 et des 8 priorités transversales de l'Union Européenne. Il en découle des orientations stratégiques qui s'étendent à tous les secteurs de la vie économique et sociale de la région.

- Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, la démarche DAS (domaine d'activité stratégique) doit s'inscrire comme fil conducteur du développement technologique de la région. L'amélioration du lien entre recherche fondamentale et recherche appliquée devra être recherchée, tout comme le soutien à la mise sur le marché, y compris à l'international, de produits et services innovants issus des projets de recherche et développement. (cf. fiche n°1)
- En matière économique, le renforcement de la compétitivité des PME et des TPE devra être poursuivi, notamment à travers un soutien public aux dynamiques de filière et un appui à la recherche et à la commercialisation. L'amélioration de l'offre de foncier disponibles pour les entreprises sera recherché, notamment sur le fondement de la reconversion d'une partie des friches industrielles existantes (cf. fiche n°3).
- La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale font l'objet d'orientations stratégiques visant notamment à faciliter l'accès au logement, aux droits fondamentaux, aux services sociaux et de santé et à construire des parcours vers des emplois de qualité (cf. fiche n°9).
- La préservation du foncier agricole et la compétitivité des filières agricoles, traditionnelles comme biologiques sont prioritaires en PACA. Pour y parvenir, le soutien à la commercialisation et à la transformation des produits, le renforcement de la visibilité des produits des terroirs et la modernisation des exploitations agricoles et sylvicoles apparaissent comme essentiels (cf. fiche agriculture/sylviculture/industrie agroalimentaire). Ces orientations s'appliquent aussi à la filière pêche maritime (cf. fiche pêche maritime/aquaculture).

3. La promotion des réseaux d'acteurs et de l'innovation comme outils de mise en oeuvre.

L'enjeu renforcé d'intégration des fonds, à une échelle tant territoriale que plurifonds, doit conduire à imaginer de nouveaux dispositifs d'animation territoriale spécifiques aux attentes de chacun des partenaires : du porteur de projet au grand public, du relais local d'information au service instructeur. Une gestion optimale des fonds nécessite de repenser les moyens d'animation et d'accompagnement, notamment sur le terrain.

A l'image des fonds de co-investissement et de garantie, mis en œuvre efficacement dans le cadre de la programmation 2007-2013, la conception et le recours à des dispositifs de soutien innovants devra être poursuivie, en mobilisant les trois fonds Feder, mais aussi FSE et Feader. Les potentialités des outils d'ingénierie financière seront à cet égard particulièrement étudiées.

Enfin, dans l'optique de rendre le meilleur service aux bénéficiaires des fonds, les principes et les moyens d'une simplification des procédures administratives et financières devront être envisagés le plus tôt possible. A ce titre, les conditions de reproductibilité et d'adaptation des programmes d'actions communautaires aux spécificités de notre territoire régional et de notre réseau d'acteurs seront étudiées.

FICHES THÉMATIQUES

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1.État des lieux

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Aix-Marseille Université, 1^{ère} université de France (70 000 étudiants) et un maillage du territoire avec de grandes universités pluridisciplinaires et des universités de proximité qui développent des spécialités thématiques (culture, agroalimentaire, sciences de la mer). • 3^{ème} région française en termes de production scientifique (8% des publications scientifiques nationale en 2009) et 3^{ème} en nombre de brevets déposés (progression +7% sur 2003-2008). • 11 pôles de compétitivité dont 4 classés parmi les 20 les plus performants de France (Capénergies, Pegase, Mer Paca, Eurobiomed). • 3^{ème} région bénéficiaire des fonds des investissements d'avenir derrière l'Ile-de-France et Rhône-Alpes et 71 lauréats du Programme Investissement d'Avenir dans les domaines de la santé, l'énergie, l'aéronautique, l'environnement et les sciences humaines (1 333 M€). • Un grand projet structurant international dans le domaine de la fusion nucléaire (ITER). • Organisation en réseau de l'écosystème d'innovation autour de PACA Innovation (complémentarité, mutualisation, couverture territoriale). • Des industries de haute technologie leaders (Eurocopter, ST-Microelectronics, Gemalto, Thales...). • De nombreuses PME innovantes avec un investissement R&D supérieur à la moyenne nationale (25,5% contre 18% en 2007), 3^{ème} rang national pour les Jeunes Entreprises Innovantes en 2008 (9% des JEI françaises). • Une part de l'emploi dans les secteurs de haute technologie plus élevée que la moyenne nationale (5,7% contre 4% en France). • Une région attractive pour les entreprises relevant de la R&D et des services de hautes technologies (+58% de salariés en R&D entre 1990 et 2008). 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs d'excellence de la recherche peu mis en valeur. • Faible attractivité pour chercheurs étrangers (17^{ème} rang national) • Offre en enseignement supérieur insuffisamment structurée et coordonnée (Nice, Sophia, Aix-Marseille, Toulon, Avignon). • Peu de formation d'ingénieurs (3,8% des étudiants sont en écoles d'ingénieurs en PACA contre à 14,8% en Rhône-Alpes ou 7,5% en Midi-Pyrénées). • Poids de l'industrie dans l'économie limitée et en baisse (8% de l'emploi en PACA par rapport à 15% en France en 2008) ; part de la dépense de R&D dans le PIB faible (1,8% en 2007). • Investissements en R&D des Grandes Entreprises (+ de 2000 salariés) inférieurs à la moyenne nationale. • Trop peu d'ETI-PME de taille suffisante pour faire de la R&D, un retard en innovation produit, marketing et organisation. • Projets de R&D des pôles de compétitivité d'un montant inférieur à la moyenne nationale. • Structuration du réseau PACA Innovation inachevée : problème de lisibilité de l'offre de services pour les PME. • Faiblesse des entreprises régionales à l'international : seules 3% exportent. • Difficulté pour les jeunes entreprises innovantes les premières années suivant leur création. • Carence en logements sociaux étudiants.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● Structuration d'une offre d'enseignement supérieur et de recherche interdisciplinaire, lisible et visible, dans des domaines d'excellence optique, TIC, biologie-santé, nanosciences, SHS... ● Mise en œuvre de la démarche Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) : développement de nouvelles activités et filières autour de marchés d'avenir, coopération inter-entreprises / inter-clusters, visibilité et implantations de nouvelles entreprises. ● Retombées scientifiques et économiques des projets issus du Programme des Investissements d'Avenir. ● Démultiplication des moyens consacrés à la valorisation de la recherche (SATT), la maturation de projets, le licensing et la création de start-up. ● Montée en puissance et coordination des dispositifs d'appui à l'innovation dans une approche de « spécialisation intelligente » : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plates-formes partenariales en lien avec les pôles de compétitivité. ○ Territoires d'innovation : technopole de la mer (La Seyne), Vallée des énergies (Cadarache)... ● Renforcement de la capacité d'intervention de Paca Investissement en faveur de l'amélioration des fonds propres des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Décalage entre l'offre de la recherche publique et les besoins des entreprises. ● Faible coordination et pilotage des projets au niveau régional (ex : échec d'IRT). ● Désaffectation des filières scientifiques. ● Renforcement du déséquilibre entre les universités au lieu d'aller vers la complémentarité. ● Fragilité des structures d'accompagnement à l'innovation (Paca Innovation et Méditerranée Technologies) et des plates-formes partenariales (modèle économique fragile et insuffisance de ressources humaines dédiées). ● Dégradation de l'attractivité économique de la région PACA avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une diminution du nombre et de la taille des projets accueillis en région (diminution de plus d'un tiers des projets Investissement Direct Étranger entre 2010 et 2011, la région est passée en un an du 3ème au 5ème rang en termes de projets). ○ Des enjeux fonciers (disponibilité et prix des terrains/infrastructures pour accueillir les industriels, patrimoine des organismes et universités vieillissant, mise aux normes...).

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> ● Les atouts de la région PACA : des programmes de recherche de qualité, un contexte favorable lié à la fusion d'Aix-Marseille Université, aux succès dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, à la démarche Domaines d'Activités Stratégiques (Smart-Specialization) et des territoires d'innovation en devenir. ● Des faiblesses structurelles limitant le potentiel de développement de l'innovation (poids limité de l'industrie, fragilité financière des entreprises en majorité PME, faible engouement pour les formations scientifiques, techniques et industrielles). ● Décalage persistant entre la recherche académique et les besoins des entreprises ; un poids de la R&D et de l'industrie dans l'économie insuffisant ; une attractivité faible.
--

2.Enjeux

<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de la qualité et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation en lien avec les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS), notamment habitat durable-écologie urbaine, mobilité intelligente et durable, risques-sécurité, santé, industries culturelles et contenu numérique, tourisme et économie sociale et solidaire. ● Dans le cadre d'une offre cohérente avec les DAS, amélioration de l'articulation entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les PME et développement des partenariats publics-privés. ● Diffusion de la culture scientifique et de l'innovation, y compris sociale.

3.Orientations

- Inscrire la **démarche DAS comme fil conducteur** de la politique en faveur de la recherche, du développement technologique, de l'innovation et en faveur du lien formation-emploi.
- **Promouvoir le lien recherche fondamentale et appliquée**, encourager l'interdisciplinarité (TIC-santé, biologie-informatique, SHS-Sciences dures...), poursuivre le soutien à la R&D collaborative.
- **Favoriser une politique lisible et d'excellence de sites** (notamment en investissant dans des infrastructures et des équipements de recherche innovants) et expérimenter une approche de « territoires de l'innovation » qui évite la duplication et la fragmentation des efforts.
- **Aider à la mise sur le marché**, y compris à l'international, de **produits et services innovants** - centrés sur les usages et la demande - issus des projets de recherche et développement.
- Promouvoir les **pratiques d'innovation ouvertes et sociales** et diffuser cette innovation dans les services, y compris dans le tourisme.
- **Développer les formations techniques, scientifiques et d'encadrement** pour former des managers, techniciens, ingénieurs, chercheurs et favoriser le croisement des compétences (technique, marketing, design).

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientation

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer une dynamique de « territoires de l'innovation ». • Développer les actions de culture scientifique technique et d'innovation vers les territoires et publics écartés. • Promouvoir le lien avec le pôle de compétitivité Mer-PACA. • Développer des outils d'observation et des services innovants en direction des activités maritimes et des espaces littoraux (DAS risques sécurité environnement).
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer une dynamique de « territoires de l'innovation ». • Développer les actions de culture scientifique technique et d'innovation vers les territoires et publics écartés. • Promouvoir le lien avec le pôle de compétitivité Mer-PACA. • Développer des outils d'observation et des services innovants en direction des activités maritimes et des espaces littoraux (DAS risques sécurité environnement).
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer une dynamique de « territoires de l'innovation ». • Développer les actions de culture scientifique technique et d'innovation vers les territoires et publics écartés. • Promouvoir le lien avec le pôle de compétitivité Mer-PACA. • Développer des outils d'observation et des services innovants en direction des activités maritimes et des espaces littoraux (DAS risques sécurité environnement).
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer une dynamique de « territoires de l'innovation ». • Développer les actions de culture scientifique technique et d'innovation vers les territoires et publics écartés. • Promouvoir le lien avec le pôle de compétitivité Mer-PACA. • Développer des outils d'observation et des services innovants en direction des activités maritimes et des espaces littoraux (DAS risques sécurité environnement).
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les synergies thématiques entre les pôles de compétitivité : PACA et Rhône Alpes (risques, santé, pharmacie), PACA et Languedoc-Roussillon (pharmacie, eau, énergies décarbonées - IEED Greenstars), PACA et Bretagne (IEED France Énergies Marine). • Articuler les niches de spécialisation intelligentes (DAS) avec les filières stratégiques nationales.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu spécifique lié à la santé, initié dans le cadre du programme Alcotra 2007-2013. • Développer le secteur touristique et les partenariats transfrontaliers. • Promouvoir les doubles diplômes et co-tutelles de thèse transfrontalières.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'internationalisation, en lien avec les DAS. • S'appuyer sur les pôles de compétitivité pour créer des réseaux (programme Inter-Cluster Méditerranée), promouvoir des actions mutualisées et monter des projets. • Promouvoir le développement de coopérations à l'échelle internationale (NeuroRescue – Bavière, Catalogne, Hongrie centrale dans le 7ème programme cadre).

Partie 3 : Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveau productif à moyen terme de la région à travers la démarche DAS : les méta-projets des DAS répondent à des enjeux sociétaux et environnementaux particulièrement prégnants en région. • Lien avec les pôles Eco-entreprises et Développement Durable, Bâtiment durable méditerranéen, Bois Construction, Eau, Capénergies et tous les PRIDES "verts" (TRIMATEC Artemis, Novachim Chimie Verte).
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • DAS risques sécurité : détecter les risques et mettre en place des dispositifs d'intervention. • Lien avec les pôles Eco-entreprises et Développement Durable, PASS, PEIFL et Mer PACA.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • DAS habitat durable - écologie urbaine : efficacité énergétique du bâtiment méditerranéen et intégration au réseau (smart grids). • Lien avec Pôles Capénergies, Bâtiment durable méditerranéen, OPTITEC et SCS.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • DAS habitat durable - écologie urbaine : promouvoir les énergies renouvelables, réduire la dépendance énergétique de la région. • Lien avec les pôles Capénergies et Bâtiment durable méditerranéen.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec les pôles Risque et Mer PACA.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la problématique de l'égalité Hommes/Femmes et de la lutte contre les stéréotypes dans l'ensemble des actions (formation, actions de médiation, publics visés, enseignement, montage de projets et recrutement des personnels...).
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre et diversifier le profil socio-scolaire des étudiants qui se destinent à la recherche scientifique et au développement technologique concourant à l'innovation. • Amélioration des conditions de vie des étudiants pour favoriser la réussite et l'insertion.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions de médiation en culture scientifique, technique et innovation vers les territoires et publics écartés.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement numérique : L'importance des investissements privés, comparativement aux autres régions françaises : pour le déploiement de la fibre optique, 1 Md € pris en charge sur un total de 2,4 Mds €, soit une couverture de 77% des lignes à l'horizon 2020. Un cadre de gouvernance régional établi (instance de concertation, stratégie de cohérence adoptée) et des schémas directeurs adoptés dans certains départements (04, 05, 84, à venir pour les départements 06 et 83). Déploiement de réseaux haut et très haut débit en phase opérationnelle ou pré-opérationnelle pour certaines collectivités (CR, CG 04, 05 et 84, SMO). La mise en place d'un outil structurant pour les déploiements très haut débit avec le SMO « PACA très haut débit ». ● Usages-services-contenus-innovation : Une filière numérique pérenne, porteuse de potentialités économiques (77 000 emplois, 1^{ère} région productrice de semi-conducteurs). Des filières numériques (dont multimédia) structurées, notamment autour du pôle mondial de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) et du cluster Pôle Régionale Image Multimédia et de l'Internet (PRIMI). Des potentiels de recherche (laboratoires comme I3M, LIA...) et d'enseignement supérieur public et privé de haut niveau (EURECOM, ISEN...). Un écosystème numérique dynamique et diversifié : des démarches de soutien à l'innovation centrées sur l'usage et l'expérimentation numérique sur les territoires, la présence du seul incubateur national thématique multimédia « Belle de Mai ». Des dispositifs fédérateurs pour le développement numérique des territoires et des organisations (Groupement de Coopération Sanitaire e-santé, Centre Régional de l'Information Géographique, pôles et PRIDES...). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement numérique : Une concentration des initiatives privées sur les zones de population denses (notamment sur le littoral, avec des prévisions de déploiement FTTH à hauteur de 95% des lignes pour les Bouches-du-Rhône et de 17% des lignes pour les Hautes-Alpes). Une prise en considération encore faible dans certaines collectivités et territoires. ● Usages-services-contenus-innovation : La rémanence d'un clivage est-ouest qui obère les forts potentiels et capacités de la région sur les aspects software et hardware des TIC (ex : échec d'une candidature unique dans le cadre de l'appel à projets Institut de Recherche Technologique du Programme des Investissements d'Avenir). Une carence dans l'articulation entre « université » et « monde socio-économique ». ● L'absence, du à un éclatement géographique, d'un pôle majeur de recherche, d'innovation et de développement économique dans le domaine du numérique.

<p>Un réseau régional d'EPN/ERIC (Espaces publics numériques/espaces régionaux internet citoyens) dense et diversifié qui permet de conduire des actions importantes dans les champs de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.</p> <p>Un pôle d'excellence dans le domaine du sans contact (un centre national de référence Rfid, des expérimentations des technologies NFC réalisées sur Nice, Toulon et Marseille...).</p>	
---	--

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement numérique : L'inscription de l'aménagement numérique dans les différents projets et documents stratégiques régionaux (Plaine du Var, Val de Durance, PASE, SRI, SRDDE, SRADDT...) et infra-régionaux (SCOT...). La mobilisation des crédits du Programme National des Investissements d'Avenir (2Mds €) pour amorcer le déploiement du très haut débit et accélérer la montée en débit. La mobilisation des crédits européens 2014-2020 car les TIC font partie des 4 priorités de l'UE2020. ● Usages-services-contenus-innovation : L'intégration des TIC dans les DAS, les TIC étant à l'interface des cinq domaines d'activité stratégique. Le développement d'un écosystème numérique à l'échelle européenne/mondiale sur des thématiques émergentes (smart grids, open data, transmédia, e-santé, téléformation, éducation...) permettant un positionnement différenciateur de la région PACA. L'apport du numérique dans un processus de transition énergétique (développement du smart grid, du télétravail...). L'implication des territoires (surtout urbains) sur des projets d'expérimentations numériques (projets PACALabs, Projets NFC sur Nice, Toulon et Marseille, démarches open data, Plateforme de pré-certification Rfid...). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement numérique : La « relégation » de certains territoires à la couverture numérique déficiente. Le non-respect par les opérateurs de leurs intentions de déploiement (possibles remises en cause ou étalement dans le temps des engagements financiers). Des capacités d'investissement amoindries des collectivités dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques, pesant sur leurs marges de manœuvre. ● Usages-services-contenus-innovation : Une forte exposition à des risques de pertes importantes d'emplois industriels dans le secteur des TIC du fait d'une compétition mondiale exacerbée. Une intégration insuffisante du potentiel du « numérique » dans certaines politiques publiques et initiatives privées en matière de tourisme et de rayonnement culturel. Un renforcement des inégalités sociales, reflétant un niveau d'appropriation hétérogène des technologies, dans les sphères privées et professionnelles (« empowerment »). L'accentuation de l'hétérogénéité des niveaux de services disponibles sur les territoires (insuffisance des débits). Les risques sociaux générés par une utilisation sans limite des technologies numériques (diminution des contacts humains, couverture mobile, risques d'empiètement sur la vie privée...).

Synthèse de l'état des lieux

- La **couverture numérique fixe et mobile du territoire régional**, liée aux densités de population, est contrastée. Si les niveaux de services sont globalement satisfaisants, le passage du haut débit au très haut débit nécessite un effort d'investissement public particulièrement important pour compléter les déploiements projetés par les opérateurs privés, privilégiant pour des questions de rentabilité les zones denses, et ainsi garantir un aménagement numérique équilibré du territoire.
- Si un **cadre de cohérence régional a progressivement émergé** (afin de permettre une action publique unifiée et un dialogue à la bonne échelle avec les opérateurs privés), le positionnement des départements est aujourd'hui encore hétérogène.
- Disposant d'une **filière numérique structurée et d'un écosystème d'innovation dynamique** et performant, lié à un fort potentiel de recherche, des dispositifs ensembliers reconnus (dans le domaine de l'information géographique par exemple) et des démarches originales de soutien à l'innovation avec les usagers et d'expérimentation sur les territoires, PACA reste cependant confrontée à un manque de spécialisation sur les marchés et à une exploitation perfectible du potentiel du numérique au sein de certaines sphères tant publiques que privées et ceci pèse sur sa compétitivité.

2. Enjeux

- **Résolution des grands enjeux sociétaux et économiques** (vieillesse de la population, mondialisation, changement climatique...) par une appropriation et une utilisation accrue des TIC.
- **Réduction de la fracture numérique territoriale** grâce à un déploiement généralisé du très haut débit, garant du maintien et du développement d'activités notamment grâce à l'interconnexion de sites à enjeux (éducation, recherche, zone d'activités économiques...).
- **Renforcement de l'inclusion sociale** en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré, d'un accompagnement à la maîtrise des TIC, vecteur d'employabilité, et en développant des actions structurantes en faveur de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.
- **Création et renforcement de filières numériques d'excellence**, créatrices d'emplois et se positionnant sur les marchés d'avenir.
- **Accroissement de la connaissance des territoires**, en s'appuyant notamment sur le potentiel et la mutualisation de l'information géographique et au-delà sur la production de données « numériques » thématiques à destination des territoires, du citoyen et du monde socio-économique.

3. Orientations

- **Développer les filières numériques au service des domaines d'activités stratégiques (DAS)** dans le cadre de notre stratégie de spécialisation intelligente, par exemple en intégrant les tendances émergentes créatrices de valeur (e-santé pour le DAS « santé, bien-être », smart grids pour les DAS « efficacité énergétique », transmédia pour le DAS « économie créative »...)
- **Développer le très haut débit au moyen de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN)** et d'une gouvernance unifiée permettant de maximiser les investissements publics (en particulier au travers du SMO « Provence Alpes Côte d'Azur Très haut débit »), avec pour objectif un débit de 10 Mbps au moins pour l'ensemble de la population (approche multi-technologies) et au moins 70 % de la population couverte en très haut débit (fibre optique) à l'horizon 2020.
- **Développer des démarches d'innovation numérique centrées sur les usages** en impliquant fortement les territoires et les usagers (Living labs, démonstrateurs et expérimentations de type « PACALabs »).
- **Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique** dans tous les champs des politiques publiques pour répondre aux grands enjeux sociétaux, grâce notamment à la dématérialisation des actes administratifs et des contenus culturels, l'information géographique, la géomatique, l'open data et l'expérimentation de technologies clés telle que le NFC et la Rfid.
- **Poursuivre les actions structurantes en faveur de l'e-inclusion** et de la **citoyenneté numérique** (e-éducation, téléformation...).

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

De par leur nature transversale, les TIC représentent un enjeu majeur pour l'ensemble des territoires, et ce, quelque soit leur taille, leur nature ou leur localisation géographique. C'est la raison pour laquelle les enjeux et orientations suivantes se retrouvent sur l'ensemble des déclinaisons territoriales :

- Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC
- Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la fracture numérique territoriale. • Renforcer l'inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Développer le très haut débit au sein des territoires ruraux. • Poursuivre les actions structurantes en faveur de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Développer le très haut débit au sein des territoires périurbains. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usagers. • Poursuivre les actions structurantes en faveur de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Créer et renforcer les filières numériques d'excellence. • Développer les filières numériques au service des domaines d'activités stratégiques (DAS). • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usagers. • Poursuivre les actions structurantes en faveur de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et renforcer les filières numériques d'excellence. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usagers.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et renforcer les filières numériques d'excellence. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et renforcer les filières numériques d'excellence. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages.

Partie 3 : Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages.

Partie 3 : Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages. • Poursuivre les actions structurantes en faveur de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages. • Poursuivre les actions structurantes en faveur de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des grands enjeux sociétaux par l'utilisation et l'appropriation des TIC. • Accroissement de la connaissance des territoires à travers l'usage des TIC (information géographique...). • Inclusion sociale en créant les conditions d'un aménagement numérique équilibré. • Exploiter de manière transversale le potentiel du numérique dans tous les champs des politiques publiques. • Développer les démarches d'innovation numérique centrée sur les usages. • Poursuivre les actions structurantes en faveur de l'e-inclusion et de la citoyenneté numérique.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1.État des lieux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● 3^{ème} région économique de France et 15^{ème} de l'Union européenne (sur 169). ● Grande diversité des secteurs d'activités. ● Taux de création d'entreprise élevé avec notamment 33% de femmes créatrices d'entreprises. ● Forte attractivité de la région pour les investisseurs extérieurs et les diplômés expérimentés. ● Forte présence et diversité des réseaux d'entreprises : pôle de compétitivité (11), PRIDES (29) et grappes (8). ● Présence de grands donneurs d'ordres dans des domaines d'excellence : aéronautique, spatial, microélectronique, maritime et logistique. ● Importance de l'économie présentielle. ● Importance du secteur des services aux entreprises et du tertiaire supérieur. ● Présence de 2 aéroports internationaux (Marseille-Nice), de ports maritimes (GPMM, Toulon, Nice) et interface Rhône-Méditerranée. ● Grands projets structurants : ITER, LGV, Fos 2XL, OIN Euroméditerranée et Plaine du Var, Grand projet Rade Toulon... ● Des pôles d'activités identifiés : Sophia, Fos-Berre, Arbois, Rousset, Signes, Technopôle de la mer et Agroparc. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taille insuffisante des entreprises et des marchés visés (marchés locaux, économie présentielle) et faible capacité à l'internationalisation et à l'exportation. ● Trop faible part des industries de moyenne et haute technologie. ● Insuffisance de l'innovation dans les PME. ● Accompagnement financier insuffisant des PME en phase de croissance. ● Taux élevé des défaillances d'entreprises et de mortalité à 3 ans des entreprises nouvellement créées. ● Pénurie, coût élevé et vieillissement du foncier économique, ● Insuffisance des transports en commun et insécurité dans certaines zones d'activité ● Pénurie de logements pour les actifs ● Absence de fonction RH dans les TPE/PME, difficultés de recrutement de diplômés qualifiés et de certains corps de métiers. ● Filières professionnelles très stéréotypées, excluant les femmes de la formation à certain métiers qui souffrent pourtant de pénurie de main d'œuvre. ● 270 000 emplois concernés par la transmission d'entreprises dans les 5 prochaines années.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● Présence de grands donneurs d'ordres comme moteur du développement des PME. ● Positionnement méditerranéen sur les flux d'échanges mondiaux. ● Développement des Energies Renouvelables. ● Développement du tourisme haut de gamme, de croisières, d'affaires, de congrès et culturel. ● Développement de l'innovation « ouverte » (cross sectoriel) (sources : SRI Paca innovation). ● Mise en place de la Banque publique d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Restructuration des grands groupes mondiaux à centre de décision hors région et impact sur la sous-traitance locale. ● Concurrence portuaire du pourtour méditerranéen et du nord de l'Europe, risque de perte de trafic. ● Engorgement des axes de communication et saturation du foncier constructible. ● Crise économique. ● Image négative du climat social.

Synthèse de l'état des lieux

- Le tissu économique de la région PACA, 3^{ème} région économique française, comprend d'un côté, des grands donneurs d'ordre de niveau international positionnés sur des secteurs stratégiques et de l'autre, une majorité (plus de 90%) de TPE et PME d'une grande diversité, mais de petite taille.
- Ces TPE-PME ont une trop faible capacité d'innovation, de recrutement et d'exportation/internationalisation, notamment en raison de difficultés d'accès aux financements. Malgré un fort taux de création d'entreprises, le taux de mortalité à 3 ans est problématique comme l'est également la transmission des entreprises existantes, qui représente une menace sur 270 000 emplois dans les 5 ans à venir.
- Face aux mutations économiques et aux grands mouvements de restructuration en œuvre au sein des grands groupes mondiaux, la présence de nombreux réseaux d'entreprises constitue un atout qui favorise un écosystème régional de l'innovation. Cependant, ces réseaux pâtissent d'une insuffisance de moyens pour accompagner les TPE et PME régionales dans leurs différentes phases de croissance ou de repositionnement sur des marchés d'avenir.

2.Enjeux

- **Développement du tissu des TPE et PME existantes**, notamment dans les domaines d'activité stratégiques, en diminuant les taux de défaillances et de mortalité des entreprises nouvellement créées et en améliorant les conditions de transmission des entreprises.
- **Augmentation du nombre des entreprises de taille intermédiaire (ETI)** en améliorant l'accompagnement des PME dans leurs différentes phases de développement grâce notamment à l'innovation et à l'internationalisation.
- **Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir** en renforçant la structuration en réseau des TPE et PME dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) et en améliorant l'anticipation des mutations économiques.
- **Amélioration de l'offre foncière à vocation économique de qualité**, répondant à la fois aux demandes de performance des entreprises (accessibilité, TIC...) et aux demandes sociétales en matière de développement durable (transports en commun, logements...).

3.Orientations

- Accompagner le développement des TPE et PME existantes et augmenter le nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) :

Mieux anticiper, détecter et répondre aux demandes d'accompagnement des chefs d'entreprises que ce soit dans les phases de création, de développement, de mutation ou de transmission des TPE et PME.

Accompagner le **repositionnement stratégique** des entreprises sur les marchés d'avenir (DAS).

Accompagner la **création d'entreprises innovantes** par des suivis stratégiques et financiers, afin d'assurer la pérennité de leur activité.

Développer les **outils d'ingénierie financière** pour renforcer les fonds propres des entreprises et améliorer l'accès aux financements des PME (investissements en capital-risque et prêts).

Faciliter la mise en marché des **nouveaux produits et services** issus de l'innovation.

Accompagner l'internationalisation des entreprises et faciliter l'accès aux marchés à l'intérieur de l'UE et dans le monde entier.

Accompagner le **volet RH des entreprises**, les fonctions administratives et financières et le marketing (mise en marché) des entreprises.

Promouvoir et valoriser l'esprit d'entrepreneuriat.

- Renforcer la structuration en réseau pour dynamiser l'innovation et les filières d'avenir :

Améliorer l'**anticipation des mutations économiques**. Anticiper davantage les mutations économiques

Améliorer le **dialogue social territorial** et la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**.

Favoriser l'**écosystème de l'innovation** en renforçant la structuration en réseaux des TPE et PME autour des pôles de compétitivité et des PRIDES.

- Améliorer l'offre foncière :

Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique et la reconversion de friches industrielles.

- Développer l'innovation « ouverte » (cross-sectoriel) par les usagers

Favoriser les **relations entre les structures de RDI et les PME**.

Favoriser l'accès des TPE et PME aux **marchés de sous-traitance** et aux **marchés publics**.

Favoriser la **mutualisation d'achats de biens et de services**.

Favoriser les **groupements d'employeurs**.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et développement du tissu des TPE et PME • Améliorer l'accompagnement des PME dans leurs différentes phases de développement • Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et développement du tissu des TPE et PME • Améliorer l'accompagnement des PME dans leurs différentes phases de développement • Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et développement du tissu des TPE et PME • Améliorer l'accompagnement des PME dans leurs différentes phases de développement • Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et développement du tissu des TPE et PME • Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique • Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir • Accès aux marchés export
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir • Accès aux marchés export
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et développement du tissu des TPE et PME • Améliorer l'accompagnement des PME dans leurs différentes phases de développement • Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir• Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir• Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir• Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none">• Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir• Favoriser l'aménagement durable de fonciers à vocation économique
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">• Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accès des TPE et PME aux ressources humaines
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accès des TPE et PME aux ressources humaines
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accès des TPE et PME aux ressources humaines

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● Énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Production d'énergie primaire 100% renouvelable et non émettrice de Gaz à Effet de Serre (grâce notamment aux équipements hydroélectriques et à la biomasse qui représentent 10% de la consommation régionale en 2011). - Gisement important d'énergies renouvelables (solaire, vent, biomasse...). - Importante façade maritime pour le développement des énergies marines renouvelables (éolienne en mer, thalassothermie...). ● Innovation : présence de filières vertes, notamment de pôles de compétitivité (Capénergies) et clusters (PRIDES) sur les énergies renouvelables /non émettrices de GES et potentialités de développement. ● Compétitivité : <ul style="list-style-type: none"> - Volonté des acteurs professionnels du bâtiment de prendre en compte l'efficacité énergétique (Fédération Française Bâtiment et Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) par leurs démarches de formation. - Capacité industrielle de reconversion. - Tissu économique favorable avec de nombreuses start-up. - Retours d'expérience/savoir-faire. ● Agriculture : secteur peu émetteur de GES en PACA (0,1 Mteq. CO₂ en 2010). ● Forêt : fonction de stockage du CO₂, l'accroissement forestier permettant de constituer des puits de carbone. ● Tissu/environnement régional sensibilisé à travers des actions/dispositifs existants. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transports : <ul style="list-style-type: none"> Secteur très consommateur d'énergie et émetteur de GES (11 Mteq. CO₂ en 2010), faible recours aux transports collectifs même dans les secteurs urbanisés. Manque de transport collectif et d'alternative à la route mais aussi d'infrastructures de logistique urbaine (logistique du dernier km). Région de transit routier. ● Compétitivité : <ul style="list-style-type: none"> Industrie émettrice très développée notamment autour de l'Etang-de-Berre, 1^{er} secteur émetteur de GES (pétrochimie, sidérurgie). Passage difficile de l'état de start-up à la phase industrielle. Inertie de l'économie traditionnelle. Commande publique insuffisamment vertueuse alors qu'elle peut jouer un grand rôle. Peu d'entreprises et d'artisans formés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Bois-énergie : concurrence des débouchés potentiels. ● Bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> 31% du parc logement « énergivore ». Mauvaise gestion du patrimoine bâti tertiaire. ● Infrastructures énergétiques : <ul style="list-style-type: none"> Fragilité électrique liée à la situation de péninsule de l'est de la région PACA. Capacité du réseau insuffisante pour évacuer la nouvelle production d'énergie à partir d'énergie renouvelable (dans le val de Durance notamment). ● Aménagement : <ul style="list-style-type: none"> Mitage urbain et habitat disséminé avec forte emprise foncière. Pression foncière. Manque de gouvernance et de coopération entre les acteurs et notamment entre les collectivités. ● Mauvaise qualité de l'air : 4 des 14 agglomérations françaises pour lesquelles un contentieux européen est en cours se trouvent en PACA.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● Énergie : potentiel de développement des énergies renouvelables en substitution aux énergies émettrices de GES (ex : centrales hydroélectriques de faible puissance, réseaux de chaleur...). ● Innovation : projet de valorisation / stockage du CO2 autour des industries de l'Etang-de-Berre, zone qui concentre près de la moitié des émissions de CO2 de la région. ● Coopération transfrontalière entre institutions et PME via les clusters. ● Compétitivité : parité réseau pour le photovoltaïque à court terme, important potentiel de rénovation thermique, potentiel de développement de la filière bois. ● Transports : important potentiel de développement des transports en commun. ● Augmentation du transport (notamment les marchandises) via ferroutage/fluvial/maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Compétitivité : la quasi-totalité des émissions de GES de l'industrie sont soumises à quotas de CO2, ce qui menace la compétitivité et entraîne un risque de délocalisation si les industries ne parviennent pas à réduire leurs émissions lorsque le système des quotas deviendra plus contraignant (une opportunité également cf. supra) ● A court terme, rentabilité économique peu visible des travaux de réhabilitation thermique sur le bâti. ● Nombreux emplois dans la filière énergétique dépendante du contexte international (ex : remplacement des raffineries par des entrepôts de stockage de produits raffinés). ● Problème d'intermittence des énergies renouvelables en l'absence de systèmes de régulation de la demande en fonction de la production et de solutions de stockage de l'électricité. ● Augmentation de la consommation d'énergie : démocratisation de la climatisation. ● Difficultés d'intégration de la formation dans le modèle économique des entreprises (notamment TPE/PME, salariés/chefs d'entreprise et professions libérales). ● Risques liés au possible développement d'exploitations de nouveaux gisements d'énergie fossile non conventionnels (gaz de schiste, forage en eau profonde...). ● Mauvaise qualité de l'air : une question de santé publique (7 à 8 mois de réduction d'espérance de vie dans les agglomérations les plus polluées) ● Contexte de hausse des prix de l'énergie : vulnérabilité des ménages liée à la facture énergie « transport et habitat », paupérisation et précarité énergétique (700 000 habitants déjà concernés en PACA).

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> ● Les émissions régionales de CO2 (47,7 Mteq. CO2 en 2007 soit près de 10 tonnes par habitant) sont supérieures à la moyenne nationale de 23%, principalement en raison de la présence d'industries lourdes. ● En PACA, 90 % des émissions de GES sont liées à l'utilisation d'énergies fossiles, tout comme les principales sources de pollutions de la qualité de l'air (particules et oxydes d'azote). D'où un lien très fort entre les problématiques climat, air et énergie. ● La production d'énergies renouvelables ne couvre actuellement que 10% de la consommation énergétique de la région. Les potentiels d'énergies renouvelables à 2020 représentent 44% de la consommation régionale. ● Les consommations d'énergie se répartissent en PACA entre trois secteurs d'importance à peu près équivalente : 41% pour l'industrie et les déchets, 31% pour le secteur des bâtiments (habitat et tertiaire) et 27% pour le secteur des transports. L'agriculture ne représente que 1% de la consommation d'énergie.
--

2. Enjeux

- **Limitation des émissions de GES des trois principaux secteurs émetteurs en PACA :**

Industrie : à court terme, potentiels d'économie d'énergie sur les différents processus actuels. A plus long terme, enjeu de pérennisation des industries qui passe par des technologies de rupture (valorisation et stockage du CO₂, stockage de l'énergie et éco-conception notamment). Reconversion des capacités industrielles sinistrées et sinistrables vers des filières de la croissance verte (ex : construction navale vers l'éolien, ou encore, pétrochimie vers la chimie verte). Innovation autour des technologies de stockage de l'énergie.

Bâtiment : rénover en profondeur le bâti existant en maximisant l'efficacité énergétique maximale. Nécessité de développement des métiers et des compétences pour accompagner ce chantier. Dans le secteur du logement, enjeu important autour du logement social mais aussi privé, actions à mener auprès des copropriétés dégradées. Mise au point de produits financiers adaptés en complément et recherche du modèle économique adéquat.

Transports et urbanisme : développement des infrastructures de transport en commun (TC) et organisation/facilitation de l'intermodalité et de la logistique urbaine. Action à mener sur la forme urbaine pour limiter l'étalement urbain et l'articuler avec le développement des TC. A court terme, enjeux d'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et d'évolution des comportements.

- **L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la région pour limiter le recours aux énergies fossiles :**

Enjeu de développement multi-filières fort à conjuguer avec les enjeux environnementaux, patrimoniaux et les contraintes techniques présentes en PACA. Cela constitue un moteur économique potentiel pour la région. L'enjeu de la gestion de la production et des consommations apparaît fondamental (effacement des pointes de consommation et stockage de l'électricité).

- **Enjeu primordial de santé publique d'amélioration de la qualité de l'air.**

4. Orientations

- **Agir sur les trois principaux secteurs responsables des émissions de gaz à effet de serre en PACA :**

Le **secteur industriel** étant à l'origine de **41% des consommations d'énergie en PACA**, il s'agit de favoriser l'émergence et le déploiement de **technologies industrielles innovantes** et de rupture (stockage de l'énergie, smart grids...) et le développement et la mutation des entreprises vers les filières vertes.

Le **secteur du bâtiment** étant à l'origine de **31% de la consommation d'énergie en PACA**, il s'agit de maîtriser et **réduire les consommations d'énergie** (notamment des bâtiments publics et des logements) par la promotion de l'efficacité énergétique, l'accompagnement et la formation des entreprises et des citoyens vers des modes de comportements et de productions sobres, le développement de réseaux intelligents et l'utilisation de contrats de performance énergétique. Un effort particulier devra être mené sur la réhabilitation globale et ambitieuse des bâtiments en visant une réduction par quatre des consommations d'énergie.

Le **secteur des transports** étant à l'origine de **27% de la consommation d'énergie en PACA**, il s'agit de **réduire les émissions de gaz à effet de serre**, à travers la promotion de la mobilité durable : développement de l'intermodalité, voies vertes, transports collectif et logistique urbaine, covoiturage....

- **Accélérer l'augmentation de la part des énergies renouvelables** (notamment des énergies marines) dans la consommation régionale pour limiter le recours aux énergies fossiles (10% actuellement et un potentiel de 44% en 2020).
- **Accélérer et accentuer dans une logique de financements intégrés** les démarches locales air-climat-énergie par la mise en œuvre des plans climat énergie territoriaux (PCET) et des plans de protection de l'atmosphère (PPA) notamment.
- **Promouvoir la transition énergétique** par l'innovation et la compétitivité : notamment par la mise en place de stratégies à faible contenu de carbone sur l'ensemble du cycle de vie des produits et des matériaux et de l'alimentation.
- Mettre en place une **gouvernance efficace** et organiser une mobilisation croisée de l'ensemble des dispositifs de financement (différents programmes européens, contreparties nationales, ingénierie financière) pour créer une dynamique accélérée autour des enjeux climat-air-énergie.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le rôle clé de la forêt et des prairies pour le stockage du carbone. Enjeu de limitation de l'artificialisation des sols. • Développement du grand éolien. • Réduction de l'utilisation d'engrais azotés. • Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans l'agriculture.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable : développement de l'intermodalité, voies vertes, transports collectif et logistique urbaine, covoiturage.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable : développement de l'intermodalité, voies vertes, transports collectif et logistique urbaine, covoiturage. • Autonomie et/ ou sécurisation de l'approvisionnement énergétique, développement des réseaux de chaleur, solaire sur toiture... • Amélioration de la qualité de l'air. • Limitation de l'étalement urbain.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir « l'économie bleue » (thalassothermie, éolien flottant). • Appuyer le concept de navire du futur, économe en énergie. • Développer le transport maritime de courte distance. • Accompagner les entreprises de pêche et d'aquaculture dans des démarches d'économie énergétique (électrification des navires à quai).
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions des différents réseaux (au sujet du bâtiment durable et de l'efficacité énergétique). • Faciliter l'accès vers les formations professionnelles aux nouvelles technologies durables (Cap énergies, Bâtiment Durable Méditerranéen...).
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les projets améliorant l'autonomie énergétique de la zone transfrontalière. • Coordination transfrontalière entre institutions et PME via les clusters. • Développement d'une offre de services publics et privés (transports, TIC, énergie, emploi-formation, enseignement-recherche) répondant aux besoins des habitants et des entreprises des bassins de vie transfrontaliers urbains et ruraux.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et amplification des coopérations avec l'arc latin et le bassin méditerranéen. • Contribuer à la réalisation des objectifs 20/20/20.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le rôle clé de la forêt et des prairies pour le stockage du carbone. Enjeu de limitation de l'artificialisation des sols. • Développement du grand éolien. • Réduction de l'utilisation d'engrais azotés. • Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans l'agriculture.

Partie 3 : Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les objectifs des Agendas 21, créer et soutenir le lancement d'éco quartiers, d'éco-cités et de circuits courts/de proximité. • Développer les formes de transports en commun durables (bateaux, bus...).
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer la protection des forêts. • Amélioration de la qualité de l'air et de la nature en ville : trame verte et bleue, réduction des consommations d'eau et adaptation au changement climatique.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les filières vertes, potentiels d'économie d'énergie sur les différents processus actuels, développer des technologies de rupture (valorisation et stockage du CO2 et éco-conception notamment). • Valoriser les atouts régionaux sur les filières de la croissance verte, favoriser la reconversion des capacités industrielles sinistrées et sinistrables vers ces filières (ex : construction navale vers éolien ou pétrochimie vers chimie verte).
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer et accentuer les démarches d'amélioration de la qualité de l'air : mise en œuvre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) et des volets « air » des plans climat-énergie territoriaux (PCET).
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et limiter les risques liés au développement d'exploitations de nouveaux gisements d'énergie fossile non conventionnels (gaz de schiste, forage en eau profonde...). • Risques incendies relatifs à la sécurité des réseaux électriques. • Limiter l'utilisation d'engrais azotés.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à la formation et aux métiers de l'énergie.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer / maintenir la qualité de vie des habitants (rénovation des logements et accès aux services publics).
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux transports collectifs pour les personnes handicapées. • Lutte contre la précarité énergétique.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1.État des lieux

Analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● Prévention des risques : Une culture du risque importante, tant chez les acteurs que chez les habitants, notamment pour les risques de montagne, le risque incendie et les risques technologiques (SPPPI, Centre d'information pour la protection des risques majeurs). Pratique de la contractualisation et du partenariat entre institutions qui s'étend à la question des risques (Plan Rhône, la CIMA, le CPER, programme ALCOTRA, les contrats de rivière, etc.). Nombreuses activités de recherche et d'innovation autour de la gestion des risques, notamment dans le cadre du pôle de compétitivité « Risques ». Existence d'un réseau d'acteurs bien structuré et très impliqué. Dynamisme de l'État et des collectivités (Conseil régional, Conseils généraux...) sur la question. ● Adaptation au changement climatique : Intégration d'un volet « adaptation » dans le futur Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie, Plans climats énergie territoriaux, SRADDT, nombreux Agendas 21 locaux. Nombreux investissements des collectivités dans le domaine des énergies renouvelables et pôle de compétitivité dédié. Ressource en eau globalement abondante et nombreux aménagements permettant les transferts d'eau (5 000 km de canaux, chaîne hydraulique de la Durance). Population habituée aux pics de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévention des risques : Toutes les communes de la région sont soumises à un risque et tous les risques sont présents en PACA. Région métropolitaine la plus exposée au risque sismique. Forte urbanisation entraînant une surexposition aux risques des populations et des infrastructures et une pression sur les milieux. Faible prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Délivrance des autorisations d'utilisation des sols et contrôle à améliorer dans les zones à risques. Une pollution urbaine et industrielle forte combinée à un climat ensoleillé : une des régions d'Europe les plus touchées par la pollution à l'ozone. Entreprises à risques (Seveso seuil Haut) en zones urbaines et périurbaines. ● Adaptation au changement climatique : Manque d'outils de priorisation des investissements (digues notamment) et absence d'une vision d'ensemble des risques induits par le changement climatique. Faiblesse des échanges entre les acteurs de l'aménagement et les acteurs de la gestion des risques liés au changement climatique. Les risques climatiques sont rarement pris en compte dans les documents d'urbanisme / stratégies d'aménagement. Faible connaissance par les habitants des risques liés au changement climatique.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● Prévention des risques : Les outils nationaux, déclinables localement (PPR, PAPI, PPA...) et un cadre stratégique conséquent (Directive européenne inondation, Plan National d'Adaptation au CC, Stratégie nationale de prévention du risque inondation en cours d'élaboration...). Les recommandations et injonctions des institutions nationales et communautaires (Orientations de l'UE sur l'impact économique des catastrophes, contentieux européen relatif à la pollution de l'air, rapport de la Cour des comptes sur la gestion des catastrophes naturelles, etc.). Observatoire des risques en préfiguration sur la base de la plate-forme régionale des risques en PACA existante et co-pilotée par l'État, la Région et le BRGM. ● Adaptation au changement climatique : Région favorable pour le solaire (potentiel évalué à 1900 kWh/m²). <i>Source JRC / Commission Européenne.</i> Possibles gains de productivité agricole et forestière (dans un premier temps) liés à l'augmentation de la concentration en CO₂. Allongement potentiel des périodes touristiques en intersaison. Et baisse de la demande énergétique en hiver. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévention des risques : Accroissement de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes. Préoccupation cyclique des pouvoirs publics sur chacun des risques (plan séisme puis plan submersion...). Réductions budgétaires de l'État et des collectivités territoriales. Augmentation de la pollution de l'air et des maladies cardiovasculaires, respiratoires et allergiques. Augmentation de la vulnérabilité de la population et de la mortalité estivale.. ● Adaptation au changement climatique : « Hot spot » pour le changement climatique : impacts forts dans de nombreux domaines (sanitaire, raréfaction et salinisation de la ressource en eau, agriculture, pollution à l'ozone...) en particulier sur son littoral (érosion, submersion, menace sur les plages, etc.) et dans sa partie alpine (menace sur le devenir des stations de ski de basses et moyennes altitudes). L'adaptation au phénomène sera vraisemblablement très coûteuse. Tensions sur la production énergétique, notamment hydroélectrique.

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> ● Cinq risques majeurs naturels sont présents en région PACA : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, séisme et avalanche. La région est nettement plus exposée à ces cinq types de risques que la moyenne du territoire national métropolitain puisque la totalité des communes est soumise à au moins un risque naturel et un nombre important de communes est exposé aux cinq risques. Les risques inondation (environ 15% de la population exposée) et feux de forêt sont les principaux risques en termes d'occurrence et de communes sinistrées (+2 à 8% par an de risque incendie sur 1958-2006, <i>source AEE</i>). L'aléa du risque sismique a une période de retour très faible, mais les enjeux humains et matériels sont potentiellement élevés. ● Dans le même temps, cette région méditerranéenne connaît une forte dynamique démographique et urbaine, notamment sur la frange littorale qui concentre les agglomérations et métropoles mais également l'industrie et les structures touristiques (population qui double en été). De fait, le nombre de personnes et de biens exposés quels que soient les risques est donc en croissance constante. ● D'autre part, la région est très concernée par les problèmes de pollution atmosphérique avec une pollution urbaine sur les principales agglomérations (Aix-Marseille, Nice, Toulon et Avignon avec une prédominance des polluants liés aux transports), une pollution liée au tissu industriel dense dans la zone de l'étang de Berre et une pollution à l'ozone pour laquelle la région, compte tenu de son climat, est une des zones les plus impactées (santé, environnement) au niveau européen (+ 10% par décennie de pollution à l'ozone sur la période 1978-2001). ● Un réseau d'acteurs important permet de dynamiser la gestion des risques, tant au niveau de l'Etat que des collectivités, toutefois la multiplicité des intervenants est parfois source de confusion (cas particulier sur le risque incendie de forêt). La connaissance sur les risques naturels est importante, mais très dispersée, hétérogène et, selon les risques, encore lacunaire. ● L'impact du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des risques et des phénomènes de catastrophes naturelles est de plus en plus avéré. La région PACA est une des parties du globe qui est et sera la plus impactée par le changement climatique. Elle doit donc dès à présent commencer son adaptation aux impacts actuels du phénomène et anticiper son adaptation aux impacts futurs. Santé, eau, tourisme, biodiversité, infrastructure, etc. : l'adaptation dépasse la seule question des risques et s'étend à de nombreux autres domaines
--

2.Enjeux

- **L'optimisation des usages de l'eau, dans le temps comme dans l'espace :**

Le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique) fixe l'objectif d'économiser 20% de l'eau prélevée en France d'ici 2020, date qui correspond au terme des prochaines contractualisations. Au-delà d'un problème de disponibilité ponctuelle de la ressource, se pose le problème de ses usages, dans le temps et dans l'espace. En effet, si en PACA, l'eau est potentiellement abondante, elle doit toutefois être gérée correctement, en prenant en compte les évolutions de la demande, elles-mêmes potentiellement impactées par les évolutions climatiques.

- **La protection du territoire contre l'augmentation des risques naturels et technologiques induite par le changement climatique :**

Bien que la politique de gestion des risques naturels soit déjà largement formalisée dans le cadre de dispositifs d'analyse et de prévention (PPRNT, PAPI, etc.), il apparaît cependant que des améliorations sont à mettre en place, tout en tirant parti des outils existants. La plupart des risques naturels extrêmes (vagues de chaleur, inondations, retrait gonflement des argiles, feux de forêts) sont susceptibles de s'accroître sur l'ensemble du territoire régional et le risque graduel de submersion et d'érosion côtière, moins bien appréhendé, est susceptible de modifier en profondeur certaines caractéristiques et activités du littoral. Enfin, il est nécessaire d'anticiper les pressions nouvelles sur les infrastructures existantes qui pourront être directement menacées (asphalte, grosses infrastructures de « service public », habitations en zones devenues à risque, ports, industries).

- **La sécurisation de l'approvisionnement électrique régional :**

Du fait de la baisse des étiages estivaux et des conflits prévisibles d'usage de l'eau, le potentiel de production d'hydroélectricité et d'électricité nucléaire (en particulier en saison estivale au cours de laquelle la demande pourrait augmenter) est menacé. La sécurité énergétique de demain nécessite de repenser globalement l'offre énergétique, depuis la production (intégrant les politiques d'atténuation) jusque la distribution (incluant la tarification), en liaison étroite avec la gestion territoriale des bassins (barrages, gestion des crues et des étiages).

- **L'amélioration de la qualité de l'air dans les grandes agglomérations :**

Environ 900 000 personnes sont exposées à au moins un dépassement des normes de la qualité de l'air dans la région. D'autre part, au niveau judiciaire, 3 agglomérations (Aix-Marseille, Avignon, Toulon) et 1 zone (la zone littorale urbanisée des Alpes Maritimes) sont concernées par le contentieux impliquant la France devant la Cour Européenne de justice pour dépassement des normes de pollution de l'air (particules PM10).

- **La protection des populations face aux conséquences sanitaires du changement climatique :**

Si le changement climatique est susceptible d'aggraver l'ensemble des risques existants, il est toutefois probable que son incidence soit particulièrement importante dans le domaine sanitaire. De ce point de vue, l'impact des épisodes caniculaires, principalement en ville, est un problème majeur et son traitement nécessite une réelle anticipation, notamment en termes de lutte contre l'effet « îlot de chaleur urbain » et l'inconfort thermique.

3.Orientations

- **Orientation 1 : Optimiser la production, la distribution et la consommation de l'eau.**

Mener un programme ambitieux pour la réduction des fuites des canalisations, prioritairement dans les zones sous tension.

Déployer les dispositifs de stockage des eaux pluviales pour des usages en extérieur (arrosage, lavage, etc.) sans porter atteinte au rechargement des nappes phréatiques.

Déployer les dispositifs de recyclage des eaux usées et traitées pour l'agriculture et les installations/infrastructures nouvelles (habitat collectif, industries, terrains de golf...).

Modifier les modalités de taxation de l'eau pour responsabiliser les consommateurs, par la généralisation d'une tarification incitative, le prix au m3 augmentant avec la quantité d'eau consommée.

Rendre obligatoire l'évaluation prospective des besoins en eau correspondant aux projets de ZAC / d'aménagement, PLU, SCOT à l'instar des études d'approvisionnement en énergie intégrées aux documents d'urbanisme.

• **Orientation 2 : Améliorer la prévention des risques naturels et technologiques en contexte de changement climatique.**

Développer la culture du risque en PACA (élus, gestionnaires, acteurs économiques, touristes, habitants, citoyens...) et relancer la culture de l'eau qui s'est perdue progressivement.

Aller progressivement vers la constitution d'un véritable observatoire des risques en PACA.

Collecter, valoriser et diffuser la connaissance sur les risques naturels.

Soutenir des opérations pilotes d'aménagement du territoire ou d'habitat qui prennent en compte la réduction de la vulnérabilité dans la conception même du projet.

Soutenir la Recherche et le Développement dans le champ des risques.

Mettre en place des plans d'actions contractualisés avec les agglomérations et les groupements de communes pour la prévention et la gestion des risques.

Faire émerger des stratégies locales de prévention des risques inondations en animant les démarches globales et partenariales.

Anticiper les besoins en créations de nouvelles infrastructures et de protection d'autres en tenant compte des délais de mise en œuvre qui peuvent atteindre plusieurs décennies.

• **Orientation 3 : Sécuriser l'approvisionnement électrique de la région.**

Accentuer la promotion des économies d'énergie (particuliers, PME, industriels) et la réhabilitation thermique des logements.

Accentuer la recherche et développement et le déploiement des technologies d'économie d'énergie (smart grids).

Développer la production décentralisée d'énergie (habitat individuel, réseaux locaux).

Améliorer l'interconnexion des réseaux (transfrontaliers).

• **Orientation 4 : Améliorer la qualité de l'air.**

Accompagner la mise en œuvre des mesures des Plans de Protection de l'Atmosphère.

Soutenir la recherche et l'innovation, notamment en métrologie et santé liées à la qualité de l'air.

Accompagner la communication et l'information sur les problématiques de qualité de l'air.

• **Orientation 5 : Préserver la santé des populations vulnérables face à des risques sanitaires nouveaux ou amplifiés.**

Évaluer la gestion opérationnelle locale du Plan National Canicule, à la fois sur le plan médical et social, en impliquant les services de santé mais aussi les services sociaux (pour les populations vulnérables).

Renforcer les capacités régionales de connaissance, de veille et de surveillance et organiser des retours et partages d'expérience sur la prise en charge des problèmes de santé en relation avec le changement climatique.

Favoriser la végétalisation des villes (toitures, murs, espaces verts) pour lutter contre l'effet « îlot de chaleur urbain » et envisager la remise en circulation des cours d'eau urbains enterrés/asséchés sous forme d'une trame bleue.

Définir des bouquets de mesures techniques pour promouvoir la performance bioclimatique des logements.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des aléas liés aux risques et au changement climatique dans les documents d'urbanisme/projets d'aménagements. • Reconversion des activités économiques en basse et moyenne montagne. • Prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). • Déterminer les solidarités entre territoires à mettre en place et les nouveaux outils de gouvernance.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des aléas liés aux risques et au changement climatique dans les documents d'urbanisme/projets d'aménagements. • Maintien d'un couvert végétal, lutte contre la déprise agricole et l'artificialisation des sols. • Déploiement des réseaux électriques intelligents.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des aléas liés aux risques et au changement climatique dans les documents d'urbanisme/projets d'aménagements. • Lutte contre les îlots de chaleur urbain. • Maintien d'un couvert végétal, dépourvu d'espèces à pollens allergisants (graminées, cyprès...). • Impact des épisodes caniculaires. • Déploiement des réseaux électriques intelligents.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des aléas liés aux risques et au changement climatique dans les documents d'urbanisme/projets d'aménagements. • Protection et aménagement des zones côtières. • Gestion du trait de côte. • Lutte contre l'érosion et la submersion marine.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter/étendre la lutte contre l'érosion du littoral et la submersion menée en commun avec les collectivités de la façade méditerranéenne (régions Languedoc-Roussillon et Corse).
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter les échanges d'expériences et observatoires à l'échelle du massif des Alpes et de la Méditerranée.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter les échanges d'expériences et observatoires à l'échelle du massif des Alpes et de la Méditerranée.

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du volet adaptation du PCET régional.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la pollution de l'air contribue de facto à la protection de l'environnement. Elle doit être couplée chaque fois que possible à la lutte contre le bruit. Sensibilisation aux enjeux couplés (air/bruit). Adaptation au changement climatique à étendre à la protection de la biodiversité. Gestion de la ressource en eau.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation thermique des bâtiments et construction de nouveaux bâtiments BBC pour lutter contre les périodes de fortes chaleurs prévisibles. Sécurisation de l'approvisionnement électrique de la région. Formation et information sur les moyens d'adaptation simples pour créer des atmosphères fraîches.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Accentuer l'effort de prospective et la mesure des effets territoriaux, économiques et sociaux du changement climatique.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance à 10, 20 et 50 ans de l'impact du changement climatique pour chaque territoire à enjeux sur notamment les infrastructures. Evaluer les conséquences financières pour faire face aux évolutions et déterminer la programmation à moyen et long terme.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'information sur ces filières professionnelles et les opportunités d'emploi pour les femmes, notamment par la création d'entreprises.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'information sur ces filières professionnelles et les opportunités d'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi, notamment par la création d'entreprises.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les personnes les plus vulnérables face aux risques. Lutte contre la précarité énergétique.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● Un capital naturel de départ riche et diversifié : Le territoire est un haut lieu de la biodiversité terrestre et marine du fait des influences méditerranéenne et alpine. Des paysages variés et de qualité. De nombreux espaces naturels gérés au sein du territoire : 4 Parcs nationaux, 6 Parcs naturels régionaux, 13 Réserves naturelles nationales et 6 régionales, des continuités écologiques et 30% du territoire en zone Natura 2000. Un territoire situé en bordure de la Mer Méditerranée. Des surfaces forestières importantes et préservées (48 % du territoire). Une agriculture de montagne extensive et sans intrant. Une importance de l'agriculture biologique et des pratiques respectueuses de l'environnement ainsi que des circuits courts/de proximité. Des potentiels d'économie d'eau importants (plusieurs centaines de millions de m3 qui représenteraient la ½ des besoins en eau). Plus de la moitié des cours d'eau en bon état écologique et caractérisés par une grande richesse biologique avec 117 réservoirs biologiques pour un linéaire de 2327 km). ● Une gestion pertinente par bassins avec une soixantaine de structures gestionnaires → un versant opérationnel et dynamique (possibilité de maîtrises d'ouvrage et cohérence des actions) : Des réseaux de structures motrices denses (PRIDES Eco-entreprises et développement durable, Réseau Régional des Espaces Naturels, Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux aquatiques, animateurs Natura 2000, scientifiques). De très bonnes structures de connaissances grâce aux systèmes d'information SILENE : Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes et SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages). Travail de concertation déjà effectué sur le SOURCE (Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau). Un dispositif de défense des forêts contre l'incendie performant. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Des pressions sur le milieu naturel : Une croissance démographique persistante. La Région d'Europe la plus polluée (eau, sol et air). Une production des déchets/habitant parmi les plus élevées de l'Hexagone (500 kg/an/habitant). 2/3 des ressources superficielles en eau provenant du système Durance-Verdon dans un contexte de fragilité de la ressource. Un ratio de consommation des espaces naturels et agricoles excessif par rapport à d'autres régions européennes. Une frange littorale méditerranéenne très urbanisée. Une dégradation de la biodiversité (du fait d'une « artificialisation » des espaces naturels et de ruptures des continuités écologiques). ● Une faiblesse des infrastructures et des structures de gestion ou préservation de certains volets : Une faiblesse des infrastructures de traitement des déchets et de l'organisation de la gestion des déchets. Une fragilité des structures en charge de la gestion de l'irrigation. Un entretien et une exploitation des forêts insuffisants. Un réseau de protection de l'environnement en grande partie associatif et dépendant fortement des subventions publiques. ● Une fragilité des politiques publiques destinées à la protection de l'environnement : Un manque de gouvernance pour ces politiques publiques (notamment sur les actions des collectivités). Une prise en compte insuffisante des stratégies de préservation. Une insuffisance du nombre de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : 23 % de la région PACA est couverte en 2011). Une difficulté d'accès au foncier (prix) pour assurer le renouvellement des exploitations agricoles. ● Une déprise agricole continue et persistante (9 000 ha par an) et une diminution du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles exploitées, y compris en montagne.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des espaces naturels et paysages attractifs. • La création d'aires protégées terrestres et marines (la SCAP, stratégie nationale de création d'aires protégées). • Diverses échéances des directives européennes. • Les effets de levier générés par des plans d'actions en faveur des espèces. • Le développement d'actions transfrontalières et transrégionales (MED Massif SIMA...). • Un PRAD (Plan régional de l'agriculture durable) en cours de finalisation. • Un contexte pédoclimatique favorable au développement d'une agriculture raisonnée et/ou biologique. • Une évolution de la PAC vers le développement du concept de « verdissement ». • Une évolution de la réglementation européenne, notamment sur la qualité de l'air. • Un grand nombre de contentieux sur des questions environnementales, susceptibles d'accélérer la prise de conscience collective et des attentes croissantes de la société et des consommateurs sur ces sujets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une pression démographique et économique aggravée. • Le développement d'un tourisme non durable. • Les changements climatiques dont les impacts sur les ressources naturelles sont aujourd'hui impossibles à évaluer, mais dont les répercussions en termes d'habitat, de submersions marines, d'érosion du littoral, de ressource en eau sont vraisemblables et renforcés par la grande sensibilité de la région aux changements climatiques. • Les risques naturels accrus dans un contexte où la région est exposée aux cinq risques naturels majeurs. • L'augmentation du nombre d'espèces invasives et la disparition corollaire d'espèces protégées. • Une consommation excessive d'espaces naturels et agricoles.

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> • La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un haut lieu de la biodiversité terrestre et marine de par sa situation à la confluence des zones biogéographiques méditerranéenne et alpine. Cette richesse est avant tout un patrimoine commun et une ressource tant pour l'habitant que pour le visiteur. Une part très importante des ressources naturelles du territoire font l'objet de mesures de gestion ou de protection. Néanmoins, la biodiversité du territoire est fragilisée par les importantes pressions qu'elle subit (liées à des répercussions urbaines, démographiques, aux risques naturels et industriels, aux pollutions...). La région est également très sensible au changement climatique. • La frange littorale méditerranéenne est fortement urbanisée, ce qui en fait la région la plus polluée d'Europe (eau, sol et air). La lutte contre la pollution des eaux continentales et marines et la prévention des incendies de forêts sont aussi de grandes priorités pour la région. Pour préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques, une approche globale à l'échelle du bassin versant est nécessaire. De même, pour préserver les milieux naturels et forestiers, une approche territoriale concertée doit être privilégiée. • La production des déchets/habitant est une des plus élevées de l'Hexagone avec une extrême faiblesse des infrastructures de traitement des déchets dont organisation et gestion sont à améliorer. Il apparaît essentiel de structurer une économie circulaire où le déchet devient ressource. • La ressource en eau est fragile. La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est un enjeu majeur en PACA. L'important travail de concertation de l'ensemble des acteurs mené à travers le SOURCE a permis de faire émerger des propositions de gouvernance, d'actions et une gestion solidaire et équitable. • Le ratio de consommation des espaces naturels et agricoles est excessif par rapport aux autres régions européennes. L'activité agricole est confrontée aux principaux enjeux environnementaux : maîtrise de l'énergie, adaptation au changement climatique, qualité de l'eau, mais peut contribuer à l'amélioration de la biodiversité, à la prévention des risques naturels et à la diversification économique.
--

2.Enjeux

- **Maintien de la biodiversité** en protégeant et en valorisant les espèces, les espaces naturels, les continuités écologiques et les paysages.
- **Amélioration de la connaissance** pour une gestion efficace de la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif.
- **Conciliation** de manière optimale des **différents usages** de l'eau (AEP, irrigation, industrie, hydroélectricité).
- Développement de la **protection** et de la **gestion des ressources en eau** et en biomasse forestière permettant de freiner l'artificialisation des sols.
- **Diminution de la pollution de l'air et de l'eau** et **réduction de la quantité de déchets produits**.

3.Orientations

- **Préserver et valoriser la biodiversité :**

Préserver les ressources naturelles et gérer la ressource « Carbone » forestière présente sur le territoire.

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins.

Améliorer la connaissance, sensibiliser et former les acteurs et les citoyens sur l'importance de la biodiversité et des ressources du territoire.

Faire du respect de la biodiversité un facteur de développement économique et de croissance, notamment à travers le développement d'un tourisme et d'une agriculture durables.

Renforcer la prise en compte de l'enjeu de la biodiversité dans les politiques publiques, et par tous les acteurs économiques, dans le cadre d'une meilleure gouvernance.

- **Promouvoir l'utilisation rationnelle de la ressource en eau :**

Contribuer à une gestion intégrée, écosystémique et durable des milieux et de l'eau, en dépassant notamment les limites administratives pour le milieu marin.

Développer les démarches d'économie d'eau et d'énergie et innover dans la conception et la mise au point de systèmes de cultures économes en intrants et en eau, développer ces systèmes et les valoriser.

Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau par des actions en lien avec la stratégie développée par le SOURCE.

- **Freiner l'artificialisation des sols :**

Protéger et valoriser les espèces et les espaces naturels, les continuités écologiques et lutter contre la fermeture des paysages.

Développer une filière bois locale en favorisant la biomasse forestière et son exploitation.

Développer des stratégies foncières permettant de préserver les espaces naturels et agricoles.

- **Lutter contre les pollutions :**

Réduire les rejets qui peuvent impacter les différents milieux (ex : hydrocarbures et autres polluants rejetés par les navires) ainsi que leurs impacts.

Réduire les apports d'intrants, notamment à la mer par les contaminants chimiques des bassins versants.

Structurer une économie circulaire où le déchet devient ressource.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'agriculture durable (eau et biodiversité) (cf. PRADD). ● Lutter contre la pollution. ● Appuyer les TVB. ● Favoriser le développement d'une filière bois locale.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la gestion des déchets et les valoriser. ● Appuyer les trames vertes et bleues et lutter contre l'artificialisation des sols. ● Améliorer/ Favoriser les modes de déplacement doux. ● Améliorer la qualité de l'air. ● Préserver les milieux forestiers.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la maîtrise de l'urbanisation. ● Lutter contre l'artificialisation des sols. ● Favoriser les transports moins polluants et les modes de déplacement doux. ● Améliorer la qualité de l'air. ● Améliorer la gestion des déchets.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la préservation de la biodiversité. ● Lutter contre les déchets maritimes et toutes les formes de pollution. ● Favoriser le tourisme durable. ● Favoriser les activités économiques et la croissance bleue. ● Favoriser une approche écosystémique de la mer et du littoral. ● Prendre en compte l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques littoraux. ● Favoriser la coopération territoriale. ● Renforcer l'éducation, la formation et la sensibilisation aux notions de développement durable en mer et sur le littoral.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutter contre les déchets maritimes en milieux marins et toutes les formes de pollution. ● Préserver les milieux forestiers.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutter contre les déchets maritimes et toutes les formes de pollution. ● Promouvoir une meilleure gestion des ressources et de la biodiversité. ● Favoriser le tourisme durable. ● Préserver les milieux forestiers.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutter contre les déchets maritimes et toutes les formes de pollution. ● Promouvoir une meilleure gestion des ressources et de la biodiversité. ● Favoriser le tourisme durable. ● Préserver les milieux forestiers.
Déclinaison / transnational	<p>Améliorer la gestion des déchets et les valoriser.</p> <p>Appuyer les trames vertes et bleues et lutter contre l'artificialisation</p> <p>Améliorer/ Favoriser les modes de déplacement doux.</p>

Partie 3 : Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ● Prendre en compte les éléments des Agenda 21. ● Appuyer les TVB documents de planification. ● Protéger la biodiversité terrestre et marine. ● Promouvoir une meilleure gestion de l'eau et de la forêt. ● Améliorer la maîtrise de l'urbanisation.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Appuyer les trames vertes et bleues. ● Protéger la biodiversité terrestre et marine. ● Promouvoir une meilleure gestion de l'eau et de la forêt. ● Favoriser le maintien des filières agricoles. ● Lutter contre les pollutions. ● Améliorer la gestion des déchets et les valoriser. ● Améliorer la maîtrise de l'urbanisation.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ● Privilégier les espaces déjà artificialisés pour la mise en œuvre des grands systèmes énergétiques (grand éolien, centrale solaire...). ● S'assurer de la compatibilité des projets avec les enjeux de protection des espèces et des paysages. ● Développer les modes doux de transports et les transports collectifs urbains et inter-cités.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ● Appuyer les trames vertes et bleues. ● Promouvoir une meilleure gestion de l'eau et de la forêt. ● Lutter contre la pollution de l'air. ● Développer les modes doux de transports et les transports collectifs urbains et inter-cités.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'observatoire SILENE. ● Développer les observatoires et les systèmes d'alertes et les systèmes d'alertes. ● Promouvoir une approche intégrée de l'ensemble des risques. ● Développer le système DFCL.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer de l'égalité de traitement H/F.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer de l'égalité de traitement.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer de l'absence de discrimination dans les métiers agricoles forestiers.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● Volet territorial : Région multipolaire avec 3 agglomérations de niveau « européen » et Monaco. Positionnement géographique stratégique et propice aux échanges économiques. Population « ramassée » dans un couloir littoral d'Avignon à Nice de 30-40 km de large. Révision du SRIT engagée avec stratégie d'organisation du système de transport et d'implantation logistique. ● Volet transport de passagers : Modernisation du réseau ferré engagée. Fort engagement des collectivités pour développer les TCSP et rattraper le retard (56 km de tramway à Montpellier pour 400 000 habitants, 44 km à Nantes pour 270 000 habitants contre 43 km de métro et tramway à Marseille pour plus de 1 million d'habitants et 8,7 km de tramway pour 550 000 habitants à Nice). Fréquentation des transports en commun en augmentation. Infrastructures portuaires nombreuses et de qualité pour le transport de passagers. ● Volet transport de marchandises : Nœud multimodal de rang européen (accès maritime et fluvial grand gabarit, ferroviaire et routier). Infrastructures portuaires de qualité. Dynamique sur les équipements de report modal (mer/fer, mer/fleuve). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Volet territorial : Étalement urbain et déséquilibre de la densité de population (forte sur le littoral, faible dans l'arrière pays). Utilisation majoritaire du mode routier (99% des consommations d'énergie sont liées au transport routier ; une croissance du trafic routier de 1% par an en PACA à l'opposé d'autres régions ou pays européens ; 1,5 fois plus d'accidents routiers en PACA que la moyenne nationale). Forte utilisation du mode aérien pour les déplacements hexagonaux Augmentation attendue de la démographique : anticipation nécessaire de l'adaptation des infrastructures. Contraintes topographiques fortes sur l'ensemble du territoire. Situation de péninsule électrique à l'es de la région. ● Volet transport de passagers : Réseau ferré ancien et saturé, en particulier sur le littoral (la ligne ferroviaire littorale datant de 1860 a très peu évolué, alors que la population a été multipliée par 3 depuis cette date). Réseau ferré non maillé : gestion des incidents et des travaux mal aisée. Réseau ferré fortement exposé aux risques naturels, notamment sur l'axe littoral. Mauvaise desserte en transports en communs des zones rurales. Réseaux TCSP peu développés. ● Volet transport de marchandises : Concentration des activités industrielles et logistiques sur Marseille-Fos-Avignon engendrant des trafics de poids lourds (PL). Flux de transit importants, sans plus-value pour la région. Pas de corridor méditerranéen prévu dans la révision du RTE-t, et à la marge du corridor « rhodanien ». Déséquilibre des flux maritimes entre la façade méditerranéenne et les ports du nord de l'Europe. Concurrence sur les trafics maritimes (Corse et croisières).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● Volet transport de voyageurs : De fortes attentes des usagers pour le développement des TER. ● Volet transport de marchandises : Développement des autoroutes de la mer. Création du contournement Nîmes-Montpellier. Plan Rhône et Medlink : développement du mode fluvial à l'échelle du bassin. Intégration du port de Marseille-Fos et d'Avignon dans la révision du RTE-t. Émergence d'une dynamique méditerranéenne (MedcoreNet...). Révision des RTE-t permettant une meilleure prise en considération du territoire méditerranéen à l'échelle européenne, poussant la région à devenir la porte d'entrée sud de la Méditerranée et prenant en compte les principaux nœuds et projets de transports locaux dans le réseau central du futur RTE-t. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Volet territorial : Aggravation constaté de la congestion routière (VL – véhicule léger - et PL). Perte d'attractivité de la région par la dégradation de son accessibilité (pour les activités secondaires, le tourisme et l'économie résidentielle). Contexte de hausse de prix du carburant, augmentant la proportion de ménages vulnérables et le risque d'accroissement de la ségrégation spatiale du fait de la grande disparité des revenus. Concentration de la révision des RTE-t sans corridor, avec risque d'abandon de projets connexes indispensables à une meilleure irrigation du territoire, et permettant de répondre aux enjeux de « porte de l'Europe ». Aggravation de l'impact sanitaire (900 000 personnes sont exposées à des niveaux de pollution de l'air supérieurs aux valeurs limites réglementaires - contentieux européen). Saturation des infrastructures ferroviaires des régions voisines, qui limite le trafic (contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise, contournement de Nîmes et Montpellier). Syndrome « NIMBY » sur les nouvelles infrastructures. ● Volet transport de voyageurs : Concurrence entre TER et Longue distance au détriment du TER. ● Volet transport de marchandises : Concurrence entre voyageurs et marchandises, au détriment du fret. Persistance du trafic de transit routier Espagne-Italie via Vintimille. Pertes de parts de marchés des ports du Sud au profit des ports du Nord. Peu de volonté de développer les autoroutes de la mer.

Synthèse de l'état des lieux

- Les **besoins du territoire en transport sont fortement contrastés** : d'un côté, saturation du réseau TER (notamment dans les Alpes-Maritimes, second en fréquentation après l'Ile de France) et d'un autre côté, risque d'enclavement des zones moins urbanisées.
- L'**inter-modalité reste insuffisamment développée**. La route (VL et PL) est le moyen de transport majoritairement utilisé pour tous les types de déplacements (transport de voyageurs et de marchandises).
- Les **conditions de circulation routière sont très mauvaises sur le littoral**. Nice/Côte d'Azur et Marseille/Aix sont en situation d'asphyxie. Les conséquences de cette situation sont d'ores-et-déjà très graves en termes de congestion routière, laquelle nuit à la compétitivité et la qualité de vie ; en termes de sécurité et en termes de santé publique. Il en résulte que l'offre en **transports en communs (TC)**, les moyens de **mobilité durable** (co-voiturage, modes doux...) et les possibilités de **report modal** pour le fret (mer/fer/fleuve) doivent être améliorés, mieux organisés, et développés.
- Les investissements consentis dans le cadre du CPER 2007-2013, pour améliorer le réseau ferré en particulier, ne permettent pas de répondre à la demande croissante. Un **saut qualitatif** important est nécessaire pour **trouver des alternatives de qualité à l'utilisation de la voiture**, source d'inefficacité économique, de nuisances et de pollutions, impactant l'environnement et la santé.

2.Enjeux

- **Voyageurs** :
 - **Développement d'une offre de services TC** suffisante en quantité et attractive en qualité pour répondre à l'augmentation de la demande de déplacements. Le rattrapage du retard accumulé sur l'offre de TC urbain constitue une priorité régionale.
 - **Développement de services de transport alternatifs** à la voiture particulière, adaptés aux différents types de territoires (grandes métropoles, périurbain, interurbain, desserte des territoires à dominante rurale) avec un niveau d'offre de services compétitif par rapport à l'usage de la voiture.
 - **Développement de la complémentarité des différents modes et systèmes de transport** (notamment entre urbain et interurbain) par l'aménagement des interfaces (pôles d'échange, intermodalité) et la coordination des autorités organisatrices des transports (AOT).
- **Marchandises** :
 - **Accompagnement des opérations** susceptibles de favoriser le **report modal** de la route vers le fer, le fleuve, voire la mer, en particulier face au développement attendu du trafic du port de Marseille-Fos. Il s'agit notamment d'encourager la limitation des flux de transit en privilégiant le recours au mode maritime (schéma de transport à l'échelle méditerranéenne).
 - **Rééquilibrage de l'organisation logistique régionale** : des modes de livraison et de collecte alternatifs doivent être proposés ; une localisation stratégique des zones industrielles et logistiques proches des infrastructures de transports de manière à permettre une massification des flux de marchandises et maintenir les réserves foncières nécessaires, dans le respect des enjeux environnementaux ; une approche globale de la chaîne logistique et conception de la logistique du dernier kilomètre.

3.Orientations

- Favoriser le report modal vers les TC** et les modes doux pour les voyageurs et vers les modes non routiers pour les marchandises. Seul un développement intégré des réseaux de transports urbains (TCSP et ferré) et interurbains (ferré) permettra d'apporter une réponse durable aux questions de mobilité :
- En améliorant l'offre.
 - En mettant en place des solutions innovantes pour les transports :
 - pour les transports de voyageurs : des systèmes innovants de tarification et de fiscalité (tarification, taxe), un système d'information du trafic efficace...
 - pour les transports de marchandises : de nouvelles techniques pour la logistique urbaine par exemple.
 - En mettant en place une organisation plus efficace : meilleure coordination des services de TC, massification des flux de marchandises, logistique du dernier km, etc.) et en réalisant de nouvelles infrastructures : pôles d'échanges et parcs relais notamment afin de favoriser l'intermodalité.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les services de TC et améliorer l'information multimodale. • Assurer l'accessibilité des zones rurales, notamment pour conforter l'économie résidentielle et la redistribution économique sur ces territoires, de (c'est-à-dire en évitant les grands projets coûteux : aménagements sur place, développement des cars interurbains). • Réduire la dépendance de ces territoires au mode routier individuel. • Développer les modes doux.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les services de TC (organisation des correspondances, tarification, amélioration de l'information multimodale). • Développer des pôles d'échanges et des parcs relais en amont des entrées de villes. • Requalifier et améliorer la desserte des zones logistiques périphériques. • Améliorer l'efficacité des chaînes logistiques pour l'irrigation des territoires périurbains et pour la synergie fonctionnelle entre territoires urbains et périurbains. Soit un rééquilibrage de la fonction logistique au niveau régional.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des tarifications adaptées. • Structurer les réseaux TCSP en cohérence avec le réseau TER. • Développer les pôles d'échanges et parcs relais en amont des entrées de villes. • Favoriser la mise en place de solutions logistiques performantes et durable.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des pré et post acheminements massifiés (ferroviaires et fluviaux) pour le maritime. • Mettre en place une complémentarité et une coordination entre les ports maritimes de PACA (Marseille-Fos, Toulon, Nice et Arles) pour favoriser un transport maritime durable.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le temps de parcours, la fréquence et la régularité des liaisons voyageurs. • Coordonner l'offre et les services entre les AOT régionales et nationales. • Améliorer les conditions de circulation du fret ferroviaire, notamment sur l'axe littoral.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'interopérabilité des matériels roulants. • Améliorer le temps de parcours, la fréquence et la régularité des liaisons voyageurs. • Améliorer la fiabilité des services fret. • Limiter le transit routier et développer une chaîne logistique multimodale intégrée.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le temps de parcours, la fréquence et la régularité des liaisons voyageurs. • Améliorer la fiabilité des services fret. • Limiter le transit routier et développer une chaîne logistique multimodale intégrée. • Rééquilibrer les trafics vers la Méditerranée.

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les émissions de CO2 et GES dans les transports. • Améliorer l'accès aux services de TC et développer les modes doux/actifs.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les émissions de CO2 et GES dans les transports. • Prendre en considération des enjeux environnementaux.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et faciliter le report des transports vers les modes collectifs et doux pour les voyageurs et vers les modes massifiés pour le fret. • Organiser l'espace pour limiter les distances à parcourir. • Tenir compte des conséquences des évolutions climatiques dans la conception des ouvrages.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et faciliter le report des transports vers les modes collectifs et doux pour les voyageurs et vers les modes massifiés pour le fret. • Organiser l'espace pour limiter les distances à parcourir. • Tenir compte des conséquences des évolutions climatiques dans la conception des ouvrages.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et gérer le transport de matières dangereuses.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à tous les possibilités de se déplacer dans de bonnes conditions.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre de TC et favoriser l'accessibilité aux zones d'emploi.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des tarifications adaptées. • Offrir à tous les possibilités de se déplacer dans de bonnes conditions en développant des offres TC. • Améliorer l'accessibilité aux infrastructures pour tous, en totale autonomie.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Paca produit 7,2 % de la richesse nationale (PIB/2009). 3e rang national, après l'Île-de-France (28,9%) et Rhône-Alpes (9,7%) et 16e rang sur les 271 régions de l'Union Européenne en 2008. - PIB par emploi nettement supérieur à la moyenne européenne (73 350 € en 2008 contre 56 230 €), Paca figure ainsi au 52e rang de l'UE et, au niveau national, se situe juste après l'Île-de-France. - Dynamisme de longue période de création d'emplois. - Diversité des secteurs d'activités et relative résistance de l'emploi industriel du fait d'une faible présence régionale des secteurs touchés par d'importantes réductions d'effectifs, comme l'automobile et le textile, et d'une présence régionale relative des secteurs ayant mieux résisté comme celui de l'eau, du gaz et de l'électricité, de la construction aéronautique, des composants électriques et électroniques ou encore de la pharmacie. - Taux de création d'entreprise élevé dans les services non délocalisables. - Forte présence d'entreprises artisanales (11% du total national) - Forte présence et diversité des réseaux d'entreprises : pôle de compétitivité (9), PRIDES (30), grappes d'entreprises (8) - Haut niveau de qualification autour des pôles de compétitivité et des PRIDES - Dynamiques territoriales en matière de partenariat pour l'emploi (SPEL et COTEFÉ) - Économie présentielle fortement développée, qui assure à la Région une activité non délocalisable, souvent la seule existant sur certains territoires. - Une qualité de vie reconnue incitant les cadres à s'installer en PACA en apportant leurs compétences et/ou à investir 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'emploi des 15-64 ans est de 60,6% (19 rang national) soit 2.5 points de moins que la moyenne nationale (hors Île-de-France). Ce taux est de 55% pour les femmes contre 59% pour la France métropolitaine et témoigne de l'augmentation du chômage chez les femmes et de la précarité de leurs emplois. - Le taux de chômage régional est chroniquement plus élevé que le taux national (11,3% au 2ème trimestre 2012 contre 9,7%) et un chômage de masse persiste pour certaines catégories d'actifs (jeunes, seniors, handicapés, migrants, populations issues de certaines zones rurales isolées ou de certaines zones urbaines). - Taux de pauvreté élevé par rapport au niveau national (15,7% contre 13,5%, source INSEE). - Le faible niveau de formation : une personne non scolarisée sur cinq de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme (25% à Marseille ; 27% à Avignon). - Le taux de scolarisation des 15-19 ans est passé de 84.7% en 1997 à 81.6% en 2007, contre 89% à 84% au niveau national. - Quelques territoires souffrant de fragilités durables : Le pourtour de l'Étang-de-Berre en raison de sa forte spécialisation industrielle, la Basse vallée du Rhône, les grandes métropoles régionales peu dynamiques. - Déficit d'innovation des PME/I imputable essentiellement à un plus faible dynamisme régional et à un marché local trop restreint. - Foncier rare et cher pénalisant le développement et/ou l'installation d'activités. - Une mobilité professionnelle importante mais pas nécessairement "payante" (mobilité subie).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • un vieillessement de population en région ayant des conséquences en matière d'emploi (développement de l'emploi, des métiers et des qualifications notamment dans les domaines des services à la personne, de la santé, du médico-social). • L'arrivée en fin de carrière de nombreuses générations, qui devrait générer des besoins de main-d'œuvre et des recrutements, et qui, associée à un contexte de transformations du marché du travail, pourrait conduire à une augmentation des mobilités professionnelles, et ce à l'avantage des plus qualifiés et des femmes, plus diplômées que les hommes (46% de femmes sortant du système scolaire diplômées contre 34% d'hommes en PACA). • Grands projets d'aménagement du territoire : Iter, Oin plaine du var, Euromediterranée... • Projets d'investissement spécifiques de développement de l'alternance (Université régional des métiers, Campus de l'apprentissage...). • Dynamisme du système de développement de la formation tout au long de la vie (nouvelle gouvernance, nouveaux partenariats...). • Développement des métiers et des qualifications liés au développement durable. • Dynamisme des démarches en faveur de l'accompagnement des mutations. • Patrimoine culturel et environnemental riche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration des grandes firmes à centre de décision hors région (Zone d'emploi d'Istres Martigues, notamment). • Baisse des effectifs dans l'administration publique. • Baisse de l'attractivité démographique de la région. • Prépondérance de l'économie présentielle, moteur de développement mais aussi facteur de dépendance à l'égard des populations entrantes (navetteurs, touristes, retraités). • Près de 700 000 personnes de 60 ans ou plus supplémentaires en 2040, dont près de la moitié auraient 80 ans ou plus. Ce vieillissement pose la question du renouvellement des emplois : un tiers environ des actifs d'aujourd'hui cesseraient leur activité d'ici à 2020, soit 600 000 départs en retraite (enjeu de formation, mutations de l'appareil productif). • L'arrivée en fin de carrière de générations ne se traduira pas nécessairement par des renouvellements des postes à l'identique avec des difficultés de recrutement pour les entreprises qui se tourneront vers les plus qualifiés. • Les difficultés de recrutement n'impliqueront pas forcément que les actifs les plus éloignés de l'emploi ou les territoires les plus frappés par le chômage voient leur situation s'améliorer. Des situations de chômage important pourraient ainsi coexister avec des difficultés de recrutement.

Synthèse de l'état des lieux

Troisième région la plus peuplée de France, Paca se caractérise par :

- Une **économie** très orientée vers le **tertiaire**.
- De **nombreux emplois** destinés à répondre aux **besoins** de la population présente en **région**.
- Des **services aux entreprises** qui se sont fortement développés.
- Un **emploi industriel qui** résiste mieux qu'ailleurs.
- Un nombre d'emplois qui a augmenté de 23 % entre 1990 et 2009.
- Un **chômage** structurellement plus élevé

2.Enjeux

La réponse aux évolutions du marché du travail passe par :

- 1) **L'accompagnement et la sécurisation des parcours professionnels** (orientations 1-2-3 et 6)
- 2) L'adaptation des pratiques de **recrutement** et la **modernisation des organisations du travail** dans tous les secteurs de l'économie régionale (orientations 1-2-3 et 6)
- 3) Le développement de l'**innovation sociale** dans les entreprises et les organisations, levier pour le développement des territoires (orientations 4-5-6)

3.Orientations

1. Favoriser la professionnalisation et la reconnaissance de l'expérience professionnelle

Il s'agit d'adapter et de renforcer les compétences des actifs tout en répondant aux besoins des secteurs professionnels créateurs d'emplois. Une attention particulière devra être portée aux salariés les moins qualifiés menacés dans leur emploi. Il est également important de promouvoir la création d'activités et l'esprit d'entreprise. En ce domaine, si la région se distingue par sa vitalité en termes de créations d'activités, il est essentiel de faire en sorte que cet atout soit consolidé, et que le taux de défaillances d'activités diminue de façon drastique. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer l'accompagnement à la création et de proposer un suivi renforcé post-crédation aux entreprises et aux associations, en particulier dans les filières d'activité innovantes ou à fort potentiel de recrutement, ainsi que dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit aussi de structurer une offre d'accompagnement/suivi sur la base des organismes spécialisés existants. Un soutien au micro-crédit sera également fortement encouragé avec l'ambition de mobiliser de façon complémentaire, dans leur champ de compétences respectif, le Fse et le Feder.

2. Permettre l'accès ou le retour à un emploi de qualité

Un effort particulier doit être réalisé en direction des publics les plus fragiles (publics sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés précaires à temps partiel, en contrat à durée déterminée ou encore en transition professionnelle, allocataires du revenu de solidarité active - 181 000 en région dont plus de 92 000 dans le seul département des Bouches-du-Rhône-). Il s'agira d'assurer l'accès à une qualification vers un emploi, ou de sécuriser les parcours en cas d'une évolution nécessitée par une nouvelle donne économique. Il est à noter en effet que l'arrivée en fin de carrière de nombreux actifs ne se traduira pas nécessairement en région par des renouvellements à l'identique de la main d'œuvre. Il faudra donc accompagner les publics en tenant compte des transformations et des évolutions du marché du travail afin de faciliter les embauches et palier toute difficulté de recrutement. La voie de l'insertion par l'activité économique doit également être consolidée en région par la création de nouvelles structures mais surtout la consolidation de celles existantes.

3. Investir dans le capital humain en améliorant l'efficacité de la formation tout au long de la vie :

De nombreux actifs en région cumulent de nombreuses difficultés d'insertion professionnelle. Afin d'accompagner ces publics, l'amélioration de la qualité du système de développement des ressources humaines en région (formation initiale et formation professionnelle continue) est fondamentale pour la cohésion sociale, le développement de l'emploi ainsi que la compétitivité des entreprises. A ce titre, une orientation forte est l'amélioration des réponses aux besoins de formation et de qualification pour mieux insérer les jeunes dans la vie professionnelle (en particulier les jeunes non diplômés qui passent davantage par l'intérim ou les contrats aidés). Parallèlement, parce qu'ils sont plus touchés par la hausse de la demande d'emploi (en 2011 en région : hausse de + 16% du nombre de demandeurs d'emplois de plus de 50 ans), l'amélioration de la situation des seniors dans l'emploi en favorisant le vieillissement actif et en bonne santé est un objectif fort pour la région, afin de garantir une meilleure transition générationnelle et un transfert des compétences.

4. Améliorer le fonctionnement du marché du travail

Il s'agira de renforcer la mise en réseau des acteurs de l'emploi et de la formation et le dialogue social (en faisant du dialogue social régional le principe d'une gouvernance territoriale partagée de la politique publique de développement de l'emploi et de la formation). L'anticipation et l'accompagnement des mutations sur les territoires feront l'objet d'approches spécifiques ainsi que le développement de la mobilité professionnelle ascendante y compris à l'international. Il s'agira en outre de mettre le développement de la ressource humaine au cœur des processus d'innovation (au même titre que l'innovation scientifique, technologique...)

5. Promouvoir l'innovation sociale

Il conviendra d'élaborer des réponses aux besoins sociaux nouveaux ou non satisfaits sur les territoires de Paca. A ce titre, un soutien spécifique aux démarches de responsabilité des entreprises et des organisations dans leur fonctionnement global (économique, social et environnemental) peut permettre un développement des activités et d'emplois de meilleure qualité répondant aux exigences sociétales en émergence. La responsabilité sociale et environnementale appliquée aux PME (qui constituent l'essentiel du tissu économique en région) représente un levier pour l'innovation et le développement au service d'une compétitivité à long terme de l'activité économique régionale

6. Améliorer la situation de l'emploi des femmes en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, la mixité des métiers et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée (Cf. fiche spécifique détaillée)

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien et la création d'emplois et d'activités en milieu rural en tenant compte des problématiques liées à la saisonnalité. • Qualifier les actifs en adaptant les outils de développement de la ressource humaine aux enjeux des territoires ruraux. • Favoriser la mobilité des actifs aux fins de leur permettre d'accéder à l'emploi et/ou la formation. • Faciliter l'insertion socio-professionnelle des personnes en difficulté.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifier les actifs. • Faciliter l'insertion socio-professionnelle des personnes en difficulté. • Développer l'emploi et l'activité (en tenant compte de la problématique spécifique du coût du foncier qui peut constituer un frein au développement et/ou l'installation des activités et des personnes). • Favoriser la mobilité des actifs aux fins de leur permettre d'accéder à l'emploi et/ou la formation.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès des résidents des territoires les plus fragilisés à l'offre d'emploi et aux dispositifs de formation. • Stimuler l'emploi et l'activité économique notamment par un soutien à la création d'entreprise et/ou la reprise d'entreprise (en tenant compte de la problématique spécifique du coût du foncier qui peut constituer frein au développement et/ou l'installation des activités et des personnes). • Faciliter l'insertion socio-professionnelle des personnes en difficulté et/ou exclues du marché du travail. • Favoriser l'évolution des pratiques de recrutement et le maintien des résidents des zones urbaines sensibles dans l'emploi. • Essaimer les expériences de structures ayant réalisé des actions de professionnalisation des jeunes des zones urbaines sensibles sans qualification. • Développer les actions d'intégration dans les secteurs d'activités en tension. • Déployer un accompagnement renforcé, vers et dans l'emploi, des jeunes diplômés des ZUS et notamment des jeunes filles.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les secteurs de la «croissance bleue» : énergies marines, tourisme durable,) et de celles relevant des secteurs plus traditionnels (chantier et réparation navale, pêche, aquaculture ...). • Contribuer à la structuration des acteurs économiques du littoral et notamment ceux relevant du pôle de compétitivité Mer PACA. • Identifier et valoriser les métiers liés aux activités littorales et maritimes. • Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et la restauration. • Soutenir la création d'emploi et la mobilité des travailleurs des communautés côtières et de l'intérieur des terres qui sont tributaires de la pêche et de l'aquaculture. • Diversifier les activités de pêche.

Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coopération inter-régionale : définition de stratégies et de projets partagés, coordination dans la mise en œuvre et le suivi des actions initiés de façon concertée, optimiser l’articulation avec les autres échelles territoriales d’intervention en matière d’emploi et de formation...
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l’insertion des populations concernées (zone transfrontalière France/Italie) par la mobilité et par les échanges. • Il s’agira notamment de : • Développer des stratégies partagées de dynamisation de l’emploi et des ressources humaines. • Développer, de diversifier et de mutualiser les offres de formation • Favoriser l’insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du marché du travail sur le territoire transfrontalier. • Favoriser la mobilité et faciliter la rencontre entre offre et demande d’emploi dans la zone transfrontalière. • Fournir des services et des instruments conjoints pour le soutien des travailleurs employés dans la pluriactivité, des saisonniers et des immigrés.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager, entre les régions membres de l’Union européenne et dans le cadre de partenariats avec les régions méditerranéennes, les démarches de coopération innovantes, favorisant la mobilité professionnelle et le développement de l’emploi et des ressources humaines.

Partie 3 : Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans des politiques d'emploi qui assurent un développement durable des territoires. Promouvoir l'intégration des enjeux du développement durable dans toutes les activités économiques et développer les nouveaux métiers liés la "croissance verte" ("verdissement des métiers").
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs économiques aux problématiques de qualité environnementale (exemple dans le secteur du bâtiment) en vue de déployer l'ingénierie visant à construire ou à adapter les outils pédagogiques et l'offre de formation nécessaires. Promouvoir et développer les emplois liés à l'environnement (activités relevant de la gestion de l'eau et des déchets).
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins en compétences et développer les formations dans les domaines de l'efficacité énergétique (en particulier dans le secteur du bâtiment).
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Le changement climatique pourrait avoir un impact sur la localisation des activités et les conditions de travail, ce qui suppose une anticipation de ces effets accompagnée de nouvelles stratégies.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> La prévention et la gestion des risques doit pouvoir intégrer les risques professionnels et permettre le développement d'outils spécifiques notamment par le renforcement du dialogue social.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes et lutter contre toute discrimination fondée sur le sexe. Œuvrer à l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes. Favoriser la conciliation de la vie privée et professionnelle. œuvrer dans les entreprises et les organisations publiques et privées, à une représentation égale dans les prises de décision. Lutter contre les stéréotypes de genre. Il s'agira de conjuguer une approche d'intégration transversale de ce sujet dans l'ensemble des projets et des actions FSE pour accroître la participation et améliorer la situation des femmes dans l'emploi. Il convient de se reporter à la fiche détaillée présentant les éléments de diagnostic et les orientations liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> Œuvrer au renforcement de l'égalité des chances entre les personnes en favorisant l'insertion des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles spécifiques (travailleurs âgés, personnes en situation de handicap, détenus, personnes issues de l'immigration, habitants de zone urbaine sensible...) ainsi que des personnes bénéficiaires des minima sociaux.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> De manière générale : combattre toutes les formes et tous les motifs de discrimination en matière d'accès au marché du travail. De façon spécifique : accompagner les démarches de sensibilisation et de formation des acteurs (dirigeants d'entreprises, salariés, partenaires sociaux...) aux problématiques de la discrimination en raison de l'origine ethnique ou socio-culturelle des individus ; accompagner les démarches visant la modification des représentations et la promotion de la diversité au sein de tous les univers professionnels ; soutenir les initiatives d'accompagnement vers l'emploi des publics victimes de discrimination.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une démographie dynamique (attractivité et natalité). - Des jeunes engagés dans des démarches de citoyenneté (plus de 1 000 jeunes en service civique). - Une diversité culturelle due à une immigration importante (environ 10%). - Un secteur associatif dense (110 000 associations mobilisant 900 000 bénévoles et ayant créé 35 000 emplois depuis 2000). - Un secteur de l'économie sociale et solidaire dynamique (3^{ème} de France, 13,6% des salariés du secteur privé), pourvoyeur d'emplois non délocalisables. - Une économie de services (notamment touristiques) génératrice d'emplois. - Un état de santé de la population locale globalement bon (indicateurs meilleurs que la moyenne nationale dans presque tous les domaines). - Une offre de soins abondante (ville et hôpital). - Un tissu associatif dans le domaine de la prévention dense et dynamique. - Des partenariats institutionnels engagés en matière de santé (projets locaux de santé), de justice (Convention Justice/Région), etc. - Un développement de nouvelles formes d'offres de soins adaptées aux pathologies environnementales et plus spécifiquement du logement (« consultations santé environnement » et « conseillers en environnement intérieur »). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une région fortement touchée par la pauvreté : 29,1% des enfants vivent dans un ménage à bas-revenus (contre 23,5 % au niveau national), la 1^{ère} région française. Les 10% des personnes les plus pauvres vivent avec des ressources 3,6 fois moins importantes que les 10 % les plus aisés (contre 3,4 en France), ce qui en fait la 2^{ème} région la plus inégalitaire. 772 300 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2009 (954 € par mois et par unité de consommation), la 4^{ème} région française la plus touchée. Un taux de chômage établi fin 2011 à 11 % de la population active (4^{ème} rang national) et une progression constatée du nombre de travailleurs pauvres (140 000 à la fin 2011). - Certaines populations cumulent les difficultés, notamment : Les jeunes : 40% des jeunes de 18 à 24 ans qui travaillent vivent chez leurs parents, 74% des jeunes en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif (contre 77 % en France), avec une persistance des conduites à risques (contraception, insécurité routière, alimentation, addictions)... Les personnes immigrées : taux de chômage deux fois plus élevé, faiblesse des qualifications, barrières pour l'accès à la langue et aux soins, et situations de discriminations liées à l'origine. Les femmes : le nombre de femmes en situation de monoparentalité vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 34,7% (contre 32,3% en France Métropolitaine). Les personnes handicapées : un taux de chômage deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population, des taux d'équipement en établissements et services inférieurs aux taux nationaux. - Des problématiques d'accès aux services et aux ressources fondamentales multiples : -Manque de transports collectifs (coût de la mobilité, accès aux services, accès au travail, etc). -Fortes inégalités sociales et territoriales de santé (un taux CMU-CMUC régional de 7,2% contre un taux national de 5,7%), aggravées par des facteurs environnementaux (air, pollution industrielle et urbaine, eau, habitat indigne).

	<p>-Vieillesse de la population et problème associé de la prise en charge de la dépendance.</p> <p>-Une offre libérale inégalement répartie (inégalités entre la bande littorale et le reste de la région), une insuffisante coordination des professionnels et une mauvaise visibilité de l'offre de prévention, notamment auprès des jeunes.</p> <p>-Un blocage des parcours résidentiels de l'hébergement vers le logement, avec un parc locatif social sous dimensionné (56 logements sociaux pour 1 000 habitants contre 105 en Ile-de-France), et non adapté aux besoins, une très faible rotation dans le parc social, un coût de la construction qui accentue la pression sur le foncier et un parc de logements potentiellement indignes très important.</p>
--	---

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Région attractive pour les professionnels de santé. - Initiatives de l'Union européenne en matière de soutien aux innovations sociales. - Plan national de lutte contre les exclusions. - Politiques d'accès à la culture et aux loisirs pour tous. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un risque de modèle social à deux vitesses du fait de l'accroissement des inégalités et de la ségrégation urbaine, avec une montée des tensions sociales, le développement de l'économie parallèle et de la délinquance. - Un risque d'essoufflement du dynamisme associatif et de l'économie sociale et solidaire (un repli de l'emploi associatif est constaté depuis 2010). - Une perte d'attractivité de la région pour les jeunes actifs (coût du logement et marché du travail). - De nombreux départs de professionnels de la santé d'ici 10 ans, insuffisamment remplacés par les nouveaux formés.

Synthèse de l'état des lieux

- La région est caractérisée par un paradoxe : **malgré un fort PIB par habitant**, elle est marquée par une **forte proportion de personnes en situation de pauvreté** et de **fortes inégalités** de revenus. Parmi les personnes les plus touchées, il convient de citer les enfants en danger, les jeunes (notamment sans qualification), les familles mono parentales, les personnes immigrées, les personnes âgées isolées, les travailleurs pauvres (notamment saisonniers), les personnes handicapées, les personnes détenues et sous main de justice et les communautés marginalisées. Par ailleurs, les phénomènes de pauvreté sont marqués par une forte concentration territoriale (dans les quartiers urbains sensibles et les zones rurales isolées).
- Ces **populations vulnérables** sont confrontées à plusieurs **obstacles dans leurs parcours d'insertion** : difficultés à faire valoir leurs droits (accès à l'information et orientation des publics illettrés ou ne maîtrisant pas la langue française), accès au logement (faiblesse structurelle du parc social et blocage des parcours résidentiels), à la formation et à l'emploi de qualité (faiblesse des qualifications et enjeux de mobilité), à la santé (dépassements d'honoraires et répartition inégale de l'offre) mais aussi aux loisirs et à la culture.

2.Enjeux

- Si l'accès à un emploi de qualité constitue un rempart déterminant contre la pauvreté, l'amélioration des parcours d'insertion des populations défavorisées repose sur la mise en place de stratégies d'inclusion au long cours visant à faciliter, de manière globale, un meilleur accès aux droits fondamentaux, agissant à la fois sur les capacités des personnes mais aussi sur l'offre de service et d'accompagnement.
- La mise en place de ces stratégies doit tenir compte des contextes territoriaux différenciés et venir s'insérer dans des démarches plus globales de développement territorial. Or, les politiques d'inclusion buttent en région sur des difficultés de gouvernance, un relatif cloisonnement des acteurs, des difficultés à sécuriser les acteurs associatifs, une faible prise en compte de la dimension « cohésion sociale » dans les projets de développement territoriaux et des difficultés de partage des connaissances, conduisant à un certain essoufflement de la dynamique d'innovation sociale.
- Aussi, les principaux enjeux repérés pour l'inclusion des populations défavorisées sont : un meilleur outillage des politiques de cohésion sociale dans les territoires, l'effectivité de l'accès aux droits fondamentaux, l'amélioration de l'accès au logement, l'accès pour tous à des services sociaux et de santé de qualité et l'accès à l'emploi durable.

3.Orientations

- **Renforcer l'ingénierie des politiques territoriales de cohésion sociale :**

Développer les outils d'observation et d'évaluation partagés afin d'optimiser les moyens engagés.

Favoriser la prise en compte de la dimension « inclusion » dans les démarches de planification (SRADDT, SCOT) et de développement territoriaux (chartes de pays ou Agendas 21).

Accompagner les organisations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire en veillant à renforcer leur capacité de gestion et faciliter le financement de leur développement.

Bâtir une stratégie régionale de promotion de l'innovation sociale (création d'un incubateur de projets alternatifs, création d'un fonds régional de soutien aux innovations...).

- **Garantir l'effectivité de l'accès aux droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables, favoriser leur accès à l'autonomie et l'exercice de leur citoyenneté :**

Optimiser l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs existants notamment par la formation des acteurs, l'amélioration de l'accès à l'information et l'orientation, les actions de médiation.

Elargir l'accès aux loisirs et à la culture, comme vecteur d'autonomie et de dignité des personnes.

Favoriser la participation et la citoyenneté des personnes en difficulté et lutter contre toute forme de discrimination,.

- **Faciliter les parcours résidentiels pour l'accès au logement :**

Répondre aux problèmes des publics spécifiques (femmes seules, jeunes).

Réparer les fractures territoriales en zones urbaines sensibles et en zones rurales isolées, ce qui sous-tend d'intégrer pleinement la problématique du transport.

Favoriser la diversification de l'offre de services pour accompagner les personnes en fonction de leur problématique (maisons-relais, accompagnement vers et dans le logement, intermédiation locative) et l'offre médico-sociale participant au maintien et/ou au retour au domicile (SESSAD, SAMSAH, SSIAD, adaptation des logements...).

- **Améliorer l'accessibilité sociale et territoriale aux services sociaux et de santé :**

Développer et structurer l'offre de santé de proximité (plateformes de santé, plateformes santé-social, structures alternatives à l'hospitalisation, maisons de santé, structures pour aller au-devant des publics).

Former les professionnels de santé à la prise en charge des personnes en situation de fragilité sociale.

Améliorer la coordination, la visibilité et l'accessibilité de l'offre de prévention en faveur des personnes en difficultés (notamment jeunes).

- **Construire des parcours vers des emplois de qualité :**

Lever les freins à l'accès au marché du travail pour les personnes les plus éloignées, avec le souci d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle, notamment par la mise en œuvre d'une offre de service individualisée en matière d'orientation, d'accompagnement à l'emploi et de formation, d'amélioration des modes de garde des jeunes enfants et d'aide à la mobilité.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> Des territoires ruraux parmi les plus pauvres de France: tous les départements de la région ont un taux de pauvreté au sein de la population rurale supérieur à la moyenne nationale. La pauvreté en milieu rural se caractérise par des populations souvent isolées, confrontées à des problèmes de mobilité et qui font peu valoir leurs droits. La situation des jeunes ruraux sous qualifiés, peu mobiles et confrontés à des difficultés de logement est préoccupante. Développer leurs capacités d'adaptation via l'expérience d'une mobilité internationale serait un atout dans la construction de leur parcours socio-professionnel. L'amélioration de l'accessibilité (en termes d'accessibilité géographique et sociale) aux services (notamment emploi et santé) est une priorité pour ces territoires.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> Les territoires périurbains sont caractérisés par une grande diversité d'un point de vue social. Ils sont néanmoins confrontés à deux problématiques structurantes qui ont un impact fort sur la cohésion sociale : <ul style="list-style-type: none"> l'étalement urbain, qui accroît fortement les coûts liés aux transports et qui pèse sur les budgets des travailleurs pauvres notamment. compte-tenu de la pression démographique sur ces territoires et de l'hétérogénéité de leur potentiel fiscal, l'offre de services sanitaires et sociaux peut parfois être sous-dimensionnée (notamment pour les crèches).
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> Les phénomènes de pauvreté sont fortement concentrés dans les grandes agglomérations de la région, au premier rang desquelles Avignon (taux de pauvreté estimé à 30% à la fin 2009), Marseille (26%), Toulon (22%), La Seyne (20%) Nice (20%), Cannes (19%). Au sein même de ces agglomérations, près d'un million d'habitants réside dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce sont les quartiers sensibles qui cumulent les difficultés : extrême pauvreté, forte proportion de jeunes et de populations immigrées, chômage, isolement, absence de mobilité, décrochage scolaire, repli sur soi, habitat dégradé... Ces territoires nécessitent à la fois une plus grande concentration des aides (resserrage de la géographie prioritaire), une plus grande mobilisation de l'Etat et des collectivités et une simplification des dispositifs contractuels. Les enjeux de gouvernance et d'expertise partagés y sont donc particulièrement prégnants.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux services de santé : coopérations à développer avec la région Rhône-Alpes dans le cadre de la politique de massif en matière d'accès aux soins en montagne.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> Des coopérations en matière de service de santé ont été développées dans le cadre du programme ALCOTRA et sont à poursuivre (coopérations hospitalières).
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> Une région de migrations : des coopérations sont à développer en matière d'échange culturels entre les différentes jeunesse méditerranéennes (volontariat international, échanges interculturels, mémoire des migrations) et de prise en charge de certains publics (mineurs étrangers isolés). La cohésion sociale est un volet qui pourrait être développé dans le cadre du GIP « villes durables méditerranéennes ».

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> La cohésion sociale et la santé constituent des piliers importants du développement durables insuffisamment pris en compte dans les politiques de développement des territoires. Un besoin d'ingénierie pour intégrer ces aspects aux Agendas 21 et chartes de pays se fait ressentir.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Les inégalités environnementales touchent plus particulièrement les populations défavorisées (qualité de l'air sur certains territoires, exposition au bruit et à l'insalubrité de l'habitat...). L'évaluation de l'impact social des politiques régionales de protection de l'environnement doit être développée.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> L'amélioration de l'efficacité énergétique du parc social qui doit être rénové en ce sens. La lutte contre la précarité énergétique, en travaillant avec les populations défavorisées sur des modes de consommation à la fois moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Le changement climatique peut avoir un impact réel sur la cohésion sociale, notamment sur certaines populations (personnes vulnérables et isolées en période de canicule par exemple). Une anticipation de ces effets sociaux doit être développée pour adapter les stratégies (développement de la veille sociale en cas de canicule par exemple).
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> La prévention et la gestion des risques doit pouvoir intégrer la gestion des risques sanitaires et sociaux dans les territoires, notamment en développant des outils de veille et de concertation.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes sont particulièrement confrontées aux situations de pauvreté, notamment les familles monoparentales. Des actions spécifiques sont à développer, notamment pour accroître leur taux d'emploi (accès à la formation, conciliation vie familiale/vie professionnelle).
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> La réussite éducative et l'accès pour tous aux savoirs fondamentaux est une des conditions des parcours d'inclusion. Les politiques éducatives doivent pouvoir s'articuler au mieux aux politiques territoriales d'inclusion (notamment ZUS). Cf. fiche 8.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> Les populations défavorisées sont parfois confrontées à un cumul de discriminations dans différents domaines. Les acteurs locaux doivent pouvoir être outillés (observation des discriminations, formations à l'action...) pour rendre effectif l'égalité d'accès aux droits.

ANNEXE À LA FICHE 9: Les communautés marginalisées en PACA

Partie 1 : Etat des lieux, enjeux, orientations

Préambule

La notion de « communauté marginalisée » est à entendre au sens de la circulaire du 16 mars 2011 de la DATAR relative au financement par le FEDER des logements des communautés marginalisées : celles-ci « correspondent aux populations ou groupes de personnes vulnérables confrontées à de graves problèmes de logement sur un territoire donné, ainsi qu'à une pluralité de difficultés à surmonter (dans des domaines tels que la santé, l'emploi, la formation, la scolarisation, les transports) et dont l'inclusion dans la société nécessite un accompagnement adapté dans le cadre d'une approche intégrée ». Cette définition est issue de la modification du règlement FEDER intervenu en juillet 2009. Dans l'exposé des motifs, la commission précise « qu'il y a une préoccupation croissante et un engagement de l'union européenne pour combattre l'exclusion sociale, incluant la situation particulière des Roms (...) La commission a pris l'engagement de proposer (...) des mesures pour améliorer les conditions de vie de ces communautés(...). Cela implique de se concentrer sur les Roms comme public cible mais ne devrait pas exclure des autres groupes partageant des circonstances socio-économiques similaires »

La présente fiche est ainsi à entendre comme une sous-partie de l'objectif 9 « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté », ciblée sur les communautés marginalisées identifiées en PACA, et plus particulièrement les communautés Roms, mais aussi les gens du voyage. La situation des autres populations fragilisées est traitée dans la fiche 9.

1. Etat des lieux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une population stabilisée en nombre ces dernières années sur le territoire régional (autour de 2 500). • Des acteurs associatifs mobilisés (Var et Bouches-du-Rhône), organisés en collectifs. • L'engagement volontariste du Conseil Régional depuis 5 ans. • L'implication récente de l'Etat pour favoriser l'intervention et la coordination des collectivités territoriales. • Des initiatives dans le Var et les Bouches-du-Rhône, soutenues par l'Etat et les collectivités (logement, santé, culture, accompagnement social, scolarisation, apprentissage de la langue française) qui ont démontré depuis 2008 leur efficacité pour une inclusion durable. • Un potentiel d'insertion par l'activité économique (adultes et jeunes adultes). • Un Etablissement Public Foncier Régional à associer dans le développement de projets d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique publique centrée sur l'application des décisions de justice en matière d'expulsion et sans stratégie d'ensemble sur l'inclusion. • Des expulsions répétées qui conduisent à la dispersion des familles, à une rupture du parcours d'intégration et à l'émergence de bidonvilles. • Conditions de vie mettant en danger les personnes, dont les enfants, au regard de l'hygiène et de la sécurité (absence d'eau potable, de sanitaires et de ramassage des déchets). • Situation sanitaire alarmante : difficultés d'accès aux soins, ruptures dans les campagnes de prévention, saturnisme, maladies infectieuses. • Une communauté stigmatisée et rejetée par la population locale. • Impossibilité d'accès aux dispositifs d'hébergement existants, et difficultés à développer des projets rendus coûteux par la pression foncière et le marché immobilier local en forte tension. • Nécessité d'intervenir dans des domaines multiples complexifiant l'action et la coordination des acteurs. • Méconnaissance des acteurs, d'une part de l'histoire, des spécificités de ces publics, et d'autre part des droits et des démarches administratives complexes pour eux.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en réseau des acteurs associatifs nationaux et européens (réseau Romeurope), et des collectivités locales (Alliance des villes et régions pour l'inclusion des Roms). ● La mobilisation récente des crédits européens en PACA pour deux projets (FEDER et FSE) portant sur les Roms. ● Le plan d'action français en faveur de l'inclusion des Roms de janvier 2012. ● Circulaire interministérielle du 26 août 2012 aux préfets. ● Fin du régime transitoire au 31 décembre 2013. ● Possibilité de s'appuyer sur une coopération franco-roumaine qui depuis 2007 « apporte une attention particulière (...) à la cohésion sociale (protection de l'enfance, intégration des minorités, démocratie participative) » 	<ul style="list-style-type: none"> ● Effets des mesures transitoires d'intégration à l'UE qui complexifient les processus d'inclusion et les modalités de l'accompagnement social. ● Perte de confiance de la population Rom vis-à-vis des services publics et associations avec rupture des suivis et accentuation de la précarité. ● Une crise économique et financière européenne qui induit des tensions sur le marché de l'emploi et complique l'insertion professionnelle des plus précaires. ● Risque de tensions sociales accrues et de montée des attitudes de rejet (xénophobie et discriminations) en période de crise. ● Inefficacité et coût élevé des mesures d'aide au retour. ● Rupture des parcours de soins après le retour dans le pays d'origine en l'absence d'échanges entre les professionnels de santé.

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> ● Les principales « communautés marginalisées » au sens de l'Union Européenne sont composées en région PACA des populations « Roms » de diverses nationalités (réfugiés de Bosnie en 1997, puis de Roumanie et de Bulgarie depuis 2002 et surtout depuis 2007 après l'entrée de ces pays dans l'UE). Cette population, estimée à moins de 3 000 personnes (faisant de PACA l'une des principales régions françaises d'accueil de ces populations), se trouve aujourd'hui essentiellement dans les agglomérations de Marseille, Aix, Arles, Etang de Berre, Nice, Toulon, Fréjus, Avignon. ● Les Roms sont confrontés à une situation d'exclusion économique et sociale spécifique, renforcée par la complexité de leur situation administrative. Bien que citoyens européens, ils font l'objet de fortes discriminations à la fois dans leur pays d'origine et sur le territoire français. Les Roms résidant en PACA subissent un rejet important et parfois violent de la part de la population locale et font l'objet d'une intervention des pouvoirs publics non adaptée aux enjeux en matière d'inclusion sociale. Ce sont les conditions d'habitat et de santé qui sont les plus préoccupantes. Globalement, les dispositifs de droit commun, notamment en matière d'hébergement, d'accès au logement, d'accès aux droits et à la santé, sont inadaptés et insuffisants. Pour autant, des initiatives d'accompagnement global et adapté existent depuis 2007 et ont montré leur efficacité, pourvu qu'elles puissent être déployées à la hauteur des besoins, dans le cadre de politiques publiques claires et stabilisées. ● Les gens du voyage français, dont la situation est différente des migrants d'Europe de l'Est, font néanmoins face à des problématiques constituant des freins à leur inclusion dans la société française. Leur statut administratif particulier en fait des citoyens à part, surajoutant à leurs difficultés d'insertion du fait d'un mode de vie différent. Les gens du voyage subissent également le rejet et l'incompréhension du reste de la population. Pour ceux qui sont restés attachés à un mode de vie itinérant, les conditions de vie et d'habitat demeurent difficiles du fait du non-respect de la loi qui oblige les communes à se doter d'aires d'accueil, ou pour celles qui l'ont fait du fait d'une localisation en périphérie compliquant l'accès aux services publics. Or, la région PACA est une terre de grand passage. Les voyageurs sont ainsi souvent contraints de s'installer sur des terrains non prévus à cet effet, et certains achètent des parcelles inconstructibles pour y séjourner, se voyant condamnés pour n'avoir pas respecté les règles d'urbanisme. Pour ceux, de plus en plus nombreux, qui évoluent vers la sédentarisation, très peu de solutions sont mises en place pour répondre aux besoins en matière d'habitat adapté, et les poussent à vivre dans une grande précarité. De rares expériences réussies d'habitat adapté pour les gitans sédentarisés ont vu le jour dans notre région mais elles restent anecdotiques. Les volontés locales se heurtent à la fois aux réticences des habitants et au coût des projets d'accompagnement social et d'investissement.
--

2.Enjeux

- Enjeux de santé publique et de protection des personnes :

Conditions d'hygiène et risques de rupture dans les prises en charge ou les démarches de prévention.

Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables (personnes âgées, malades, femmes enceintes, nouveaux nés, enfants).

- Enjeux de cohésion sociale :

Risque de rejet croissant de ces populations par les populations locales.

Application des principes européens de non-discrimination.

Mobilisation et adaptation des dispositifs de droit commun.

- Enjeux économiques :

Nécessité de reconnaissance des capacités et des compétences professionnelles de ces populations, transformation en qualifications (adaptation au marché local des filières en tension).

3.Orientations

- **Bâtir une stratégie intégrée partagée** (Etat / Région / collectivités / associations) pour l'inclusion des communautés marginalisées en PACA, fondée sur un diagnostic partagé sur les différents volets : logement, éducation, santé, emploi, à décliner dans les grandes agglomérations concernées. Cette stratégie devra s'articuler avec les mesures de maintien de l'ordre public (en amont et en aval) et être portée dans un cadre transnational et de coopération des acteurs.

- Permettre l'accès au droit commun dans 5 domaines principaux :

Accès aux droits sociaux : actions d'accompagnement, de formation des acteurs et de médiation visant à mettre à jour la situation administrative, voire juridique, des populations.

Conditions de vie et habitat : améliorer les conditions de vie, de sécurité et d'hygiène dans les campements ; construire des parcours d'insertion vers un logement pérenne en diversifiant les types de solutions (hébergement d'urgence, hébergement de personnes malades, hébergement classique, logements en diffus).

Santé : permettre l'accès à la vaccination et à la prévention.

Scolarisation : permettre le respect du principe de scolarisation obligatoire, en facilitant sa mise en œuvre effective par des mesures d'accompagnement (transport, cantine, fournitures).

Formation et Emploi : actions d'accompagnement et d'insertion professionnelle, notamment formation linguistique et apprentissage des savoirs de base.

- **Soutenir le développement de projets spécifiques** et favoriser la participation des populations concernées à la conception des dispositifs les concernant, et lutter contre les stéréotypes à leur encontre par des actions de sensibilisation /information du grand public.

- **Développer une coopération décentralisée** avec les régions dont sont majoritairement issues les populations présentes en région PACA, afin de soutenir des actions d'intégration dans les pays d'origine et favoriser les échanges de pratiques (éducation, santé, accompagnement social).

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés majeures rencontrées par les gens du voyage propriétaires de terre agricole liée à la présence d'habitat en caravane non toléré par la loi plus de trois mois. Aménagement de terrains adaptés nécessaire. Non présence identifiée de population Rom en milieu rural.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Développement croissant de formes de bidonvilles en territoire périurbain renforcé par l'éloignement territorial des opérateurs associatifs et publics (établissements scolaires, ramassage d'ordures, centres de soins...) L'enjeu est de développer les liaisons et les transports permettant la scolarisation des enfants, l'accès aux services et l'amélioration des conditions de vie.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de bidonvilles et de squats en centre ville et dans les quartiers populaires de plus en plus cachés de fait des risques d'expulsions. Enjeu majeur d'amélioration des conditions de vie, d'habitat, de sécurité et d'hygiène. Ségrégation et rejet des communautés par les populations locales mettant en danger le principe de cohésion sociale.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation menée sur la région Rhône Alpes, intérêt d'un travail d'échanges de pratiques entre les opérateurs publics et privés des deux régions.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier dans le parcours des migrants les lieux de passage permettant de développer des coopérations.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu de coopération décentralisée permettant de développer des actions collectives sur les territoires d'émigration notamment sur la région centre ouest de Roumanie. • Nécessité d'identifier des opérateurs en Roumanie formés et fiables permettant d'accompagner les projets collectifs. • Formation des acteurs publics et privés sur la connaissance des différentes prises en charge ici et là bas. • Mise en place d'un suivi des dossiers santé et scolarité entre les deux pays.

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Les inégalités environnementales touchent plus particulièrement les communautés marginalisées (insalubrité de l'habitat, bidonvilles situés aux abords des autoroutes, absence de gestion des déchets dans ces espaces). Des conditions d'habitat adaptées pour ces communautés auraient une contribution positive à la qualité de l'environnement.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Des actions spécifiques en matière de prévention de la précarité énergétique, une fois les conditions d'habitat stabilisées, seraient pertinentes auprès de ces publics, pour limiter leur facture énergétique.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Du fait de leur vie à la rue ou dans des bidonvilles, les communautés marginalisées sont fortement soumises aux aléas climatiques et à ces risques (épisodes de froid ou de canicule, terrains situés en zones inondables...).
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes des communautés marginalisées sont confrontées à des risques accrues d'exclusion (notamment plus forte déscolarisation). Des actions spécifiques sont à développer.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux scolaires importants notamment dans la mise en place d'actions spécifiques d'accompagnement à la scolarité et à la compréhension par les parents du système éducatif français.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> Les communautés marginalisées font face à un très fort risque de discriminations : non accès aux services, stigmatisations. Le principal levier repose dans la politique d'accès aux droits de ces publics, la formation des acteurs sociaux.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une carte des formations initiales riche, élaborée en lien étroit entre les autorités académiques et le Conseil Régional et conformément aux orientations du CPRDFP 2011-2015. - Une offre de recherche/formation diversifiée et rationalisée avec la création de la plus grande université française, Aix-Marseille Université (70 000 étudiants). - Un réseau dense de partenariats permettant d'accompagner l'ouverture des établissements d'enseignement et de formation au monde professionnel, aux mobilités internationales et à la culture. - Une organisation opérationnelle de lutte contre le décrochage scolaire et universitaire grâce à un partenariat solide entre académies, universités, Conseil Régional et association régionale des Missions locales. - Des résultats encourageants pour la politique en faveur de l'égalité des chances (dispositifs des internats d'excellence – ex : 63 places labellisées en 2011, 84 en 2012 à Barcelonnette - cordées de la réussite...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un flux annuel de sorties sans qualification supérieur à la moyenne nationale : 5,8% Aix-Marseille, 4,2% Nice contre 3,5% en France. - Des formations post-baccalauréat peu accessibles aux bacheliers professionnels (un taux de poursuite d'études pour ce public en 2011 : 15,3% à Nice, 15,1% à Aix contre 18,8% en France) et à certains bacheliers technologiques (32,9% à Nice, 45,1% à Aix contre 41,8% en France). - Une offre de places en internat inférieure à la demande pour l'académie d'Aix-Marseille (particulièrement à Marseille) et une répartition territoriale inégale des internats pour l'académie de Nice. - Un faible niveau de formation de la population. - Un faible accès des actifs (peu ou pas diplômés) aux dispositifs de formation tout au long de la vie.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire offrant des débouchés professionnels dans des domaines de compétences variés : tourisme-hôtellerie, mer (haute plaisance...), santé, bien-être, culture et économie verte. - De grands projets d'aménagement du territoire et de développement économique : ITER, OIN Plaine du Var, Euroméditerranée, lesquels sont toujours accompagnés d'infrastructures de formation. - Une économie faisant structurellement appel aux premiers niveaux de qualification (les certifications de niveaux V permettent une insertion dans des métiers qui représentent 39% de l'emploi régional) - Un réseau performant d'infrastructures numériques, qui pourra permettre le développement de contenus éducatifs innovants et performants. - Une région d'accueil de population jeune issue de l'immigration, dont la maîtrise de la langue maternelle contribue au développement d'une coopération méditerranéenne. - Un projet phare avec l'Italie, "SMART", pour la création d'un livret de compétences de mobilité transfrontalière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une situation sociale localement critique voire explosive, donc potentiellement peu propice à l'amélioration des niveaux d'éducation/formation tout au long de la vie (très fortes inégalités, pauvreté des familles, violence, taux de chômage supérieur à la moyenne nationale). - L'importance de l'économie parallèle dans certains quartiers, nuisant à la poursuite d'études. - Un réseau d'infrastructures de transports mal adapté sur l'agglomération marseillaise pouvant favoriser le décrochage scolaire en lycée professionnel. - Un renforcement du déséquilibre entre les universités, qui sont de taille très contrastée. - L'espace d'accueil sur le marché du travail des non-diplômés se rétrécit et le diplôme (dans le sens générique de certification) reste un critère déterminant (la part des métiers dans lesquels les jeunes sans diplômes sont majoritaires ne représente plus que 15% de l'emploi régional).

Synthèse de l'état des lieux

- Une **carte régionale des formations initiales globalement cohérente**, mais une tendance au décrochage qui se retrouve à tous les niveaux de formation, imputable notamment à une concentration des handicaps sur certains territoires (niveaux de pauvreté élevés, lacunes en termes de transport, importance de l'économie parallèle).
- Un **faible niveau de formation de la population** et un flux annuel de sorties sans qualification supérieur à la moyenne nationale.
- Des **opportunités de développement économique soutenues** par une formation supérieure diversifiée, mais nécessitant davantage de complémentarités entre établissements.
- Un **chômage de masse** qui met sous pression tous les dispositifs de formation tout au long de la vie.
- Une **ouverture internationale** s'appuyant sur des projets favorisant la mobilité, l'acquisition de compétences et le sentiment d'identité euro-méditerranéenne mais qui demande à être encore amplifiée.

2. Enjeux

L'éducation et la formation contribuent à l'exercice d'un droit réel de l'individu, fondateur de sa citoyenneté, de son insertion sociale et professionnelle, et plus largement de son épanouissement. Ces enjeux sont au centre du développement social, humain et économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, caractérisée par de fortes disparités. L'investissement dans l'éducation, les compétences et la formation doit pouvoir répondre aux enjeux prioritaires suivants :

- La **diminution du taux de sortie sans qualification** du système scolaire et universitaire et la baisse en deçà de 10% du taux de décrochage scolaire
- la **diminution des inégalités entre des territoires** très contrastés et l'amélioration des conditions de vie de tous les apprenants (hébergement, restauration, transports, accès à la santé, au droit et à la culture)
- l'**augmentation du nombre des actifs accédant aux formations tout au long de la vie**

5. Orientations

- **Faciliter l'accès à une première qualification et élever le niveau de qualification globale :**

Dans un double contexte de raréfaction de l'emploi d'une part et d'accroissement généralisé de la valeur de signalement des certifications sur les marchés du travail d'autre part, la détention d'une qualification reconnue est le principal facteur d'insertion professionnelle durable. Cette orientation se décline à la fois dans une logique appréhendant les modalités de constitution d'une offre de formation qui puisse mettre en relation une demande sociale d'éducation et de formation et une demande économique de qualifications, mais également en considérant la personne et tout ce qui, pour elle, constitue un frein, un obstacle ou une limite à l'accès ou à la réussite d'un parcours d'insertion professionnelle. Dans ces perspectives, la triple entrée, par secteur, par public et par territoire, est constitutive de la notion de cohérence que s'attachent à partager les acteurs et financeurs de la formation professionnelle, initiale et continue, notamment les signataires du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

- **Promouvoir l'égalité des chances sur le territoire et lutter contre le décrochage scolaire et universitaire :**

Les constats opérés sur le fonctionnement de l'appareil de production des qualifications indiquent tous les inégalités produites par les très grandes disparités socio-spatiales du territoire régional. La mise en œuvre de cette orientation repose sur une importante mobilisation des acteurs concernés, à la fois sur la compréhension, la prévention et l'observation des phénomènes de décrochage que sur l'accompagnement vers la qualification. L'ensemble des dispositifs de repérage, de prise en charge, de remédiation scolaire ou sociale, ainsi que d'accès à la qualification doivent parvenir à assurer une continuité de prise en charge, et à concrétiser une nouvelle chance pour les jeunes susceptibles de sortir sans aucune qualification du système éducatif. Les conditions de vie des apprenants (élèves, apprentis, étudiants, stagiaires) pour la réussite et l'insertion de tous doivent également être améliorées, par le développement des capacités d'hébergement et de restauration pour les populations apprenantes (résidences, foyers, restaurants universitaires...), une optimisation des transports, le renforcement des aides individuelles et de l'accès à la

santé, au droit, à la culture.

- **Garantir la continuité professionnelle pour tous :**

L'économie de la région PACA, fortement marquée par la double saisonnalité, tout autant que par la prégnance d'une forte activité résidentielle et présente, n'a pas été épargnée par la crise. Anticiper la transition de cette économie nécessite de mobiliser toutes les ressources de gestion territoriale de l'emploi, des compétences, des qualifications, tout en dynamisant le dialogue entre les acteurs et financeurs de la formation et les représentants des secteurs professionnels. Le renforcement de l'accompagnement des salariés et demandeurs d'emploi, le déploiement d'une offre de reconversion et de (re)qualification, la sécurisation de leurs mobilités doivent permettre d'accroître la capacité du territoire à formuler une réponse aux enjeux économiques de demain.

- **Développer des partenariats transfrontaliers et internationaux pour :**

Amplifier les possibilités de mobilités internationales des apprenants (lycéens, apprentis, étudiants et stagiaires).

Renforcer la coopération décentralisée sur l'échange de compétences, en valorisant notamment les acquis en matière de coopération euro-méditerranéenne, afin de favoriser l'acquisition de compétences pouvant être réinvesties dans le cadre professionnel.

Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de formation en région PACA pour les résidents de l'Union Européenne.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des réseaux de lutte contre le décrochage scolaire dans les territoires ruraux (Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence). • Développer les dispositifs relais dans le nord des deux départements alpins. • Encourager les stages à l'étranger des lycéens professionnels. • Favoriser l'accueil en internat. • Améliorer la formation des saisonniers. • Développer les projets PASS. • Développer le dispositif TANDEM. • Optimiser la carte des formations post-bac et développer des formations dans les domaines des nouveaux secteurs d'activité.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accueil en internat. • Encourager les stages à l'étranger des lycéens professionnels.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les stages à l'étranger des lycéens professionnels. • Favoriser l'accueil en internat- un projet d'envergure sur Marseille (casernes du Muy) s'impose. • Création d'un dispositif « Nouvelle Chance » sur Marseille. • Développer les projets PASS, permettant la sensibilisation à la culture scientifique et technique par immersion d'élèves de milieux défavorisés dans le monde de la recherche. • Développer le dispositif TANDEM. • Optimiser la carte des formations post-bac et développer des formations dans les domaines des nouveaux secteurs d'activité. • Développer des coopérations inter-établissements (parrainage, extension du dispositif des rencontres enseignants-chercheurs).
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à la formation des salariés des activités saisonnières. • Explorer avec le Comité Consultatif régional de la Mer les opportunités d'emplois et de formations induits par les activités du littoral (portuaire, industrielle, touristique, nautique, développement durable, services...).
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le projet SMART (programme Alcotra)
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider le partenariat PACA – Tanger – Tétouan.

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'ensemble des formations aux enjeux du développement soutenable : climat, énergie, gestion des ressources naturelles ; • Favoriser, grâce à une formation ciblée, l'émergence des emplois dans le secteur du développement soutenable, lequel a un fort besoin de structuration (partenariat en cours entre l'Éducation Nationale et la DRAAF pour une formation de niveau 4 de gestion alternative de la forêt avec des stages de professionnalisation à l'étranger) ; • Utiliser l'institut régional de formation à l'environnement et au développement durable (IRFEDD) créé en 2009, comme point d'appui pour la structuration et l'émergence d'une économie verdissante ainsi que dans la mise en œuvre des actions en faveur du développement soutenable en lien avec les PRIDES « verts ».
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Passer au crible de « l'analyse de genre » tout dispositif de formation initiale et continue dès sa conception, afin de déterminer pour chacun les effets différenciés qu'il est susceptible d'avoir pour les femmes et les hommes, et d'en modifier éventuellement le contenu et les conditions ; • Être attentif à un élargissement des choix professionnels des femmes, et à l'augmentation du nombre de femmes dans l'apprentissage ; • Créer les conditions permettant d'assurer aux femmes la continuité de leurs parcours professionnels, celles-ci étant plus souvent confrontées à des ruptures d'emploi de par les postes qu'elles occupent (davantage de CDD, de temps partiel...) ; • Envisager la question des conditions de vie des stagiaires, facteur essentiel pour la réussite des parcours de formation, en prenant en compte le fait que certaines femmes sont particulièrement concernées, notamment par les difficultés d'hébergement et de garde d'enfants ; • Inciter les branches professionnelles, les centres de formations d'apprentis et les organismes de formation à intégrer cette exigence d'égalité hommes/femmes dans leurs stratégies et actions.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des référents sociaux-éducatifs dans les quartiers prioritaires et accompagner les jeunes rencontrant le plus de difficultés familiales, sociales ou psychologiques vers des professionnels qualifiés, qui assureront leur prise en charge. • Consolider les plateformes académiques d'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur, notamment pour favoriser l'accès aux filières sélectives post-bac. • Renforcer les actions d'aide au parcours et à l'orientation : ouvertures de classes, parrainages des grandes écoles, projets PASS labellisés « cordées de la réussite », permettant la sensibilisation à la culture scientifique et technique par immersion d'élèves de milieux défavorisés dans le monde de la recherche. • Développer des actions de découverte de l'entreprise et d'aide au projet scolaire et professionnel pour les populations apprenantes. • Renforcer les actions de tutorat étudiant. • Financer des places d'internat pour accueillir les boursiers en Sections de Technicien Supérieur et Classes Préparatoires aux Grandes Écoles. • Développer le dispositif TANDEM labellisé « Égalité des chances » (accompagnement individualisé à la scolarité par la mise en place de binômes constitués d'un élève d'un collège ou lycée prioritaire et d'un étudiant de l'université).

<p>Lutte contre les discriminations</p>	<p>Trop d'inégalités et de discriminations (du fait du lieu de résidence, de l'origine, et/ou du patronyme) freinent encore l'accès de nombreux résidents en Zones urbaines sensibles à la formation et à l'insertion professionnelle. Pour faire évoluer les comportements, il est indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'agir sur les mentalités, de soutenir des projets pédagogiques visant à dépasser les représentations négatives, d'apprendre à considérer les différences comme sources de richesse ; • d'apprendre à tout un chacun, et notamment en milieu scolaire, à reconnaître ce qu'est un comportement discriminatoire et une discrimination, afin d'une part, d'être en mesure de faire valoir ses droits de victime en faisant appel à la justice si besoin, et d'autre part, de prévenir ce type de comportements, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> -mieux identifier les phénomènes discriminatoires par un développement de l'observation ; -renforcer l'information et l'accompagnement des victimes ou victimes potentielles de discrimination. • améliorer la professionnalisation des acteurs de l'Accueil Information Orientation, de la formation et de l'emploi dans la prise en compte de ces questions et de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques ; • améliorer l'insertion des personnes en situation de handicap, que ce soit pour les parcours de formation ou pour l'insertion professionnelle ; notamment en favorisant la scolarisation des enfants handicapés au sein des établissements ordinaires plutôt que dans des établissements spécialisés.
---	---

FICHES TERRITORIALES

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations**1. Etat des lieux**

Analyse AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel et culturel riche et reconnu ; de vastes espaces à faible densité et un grand nombre de parcs naturels (nationaux et régionaux) ; un climat et des reliefs attractifs (une croissance démographique constante mais contrastée due essentiellement aux flux migratoires ; étude INSEE 2012) - Une capacité d'initiative des territoires : Une structuration en territoires de projets de Pays, PNR et GAL qui s'appuie sur une gouvernance élargie (mobilisation de la société civile dans les conseils de développement), de l'ingénierie de projets et des solidarités intercommunales et transfrontalières ; un réseau de services de proximité portés par les territoires (RSP, ERIC...) - Une proximité des territoires ruraux et urbains (littoral, vallée du Rhône et de la Durance), ce qui favorise le recours aux circuits alimentaires et au tourisme de proximité - Une dynamisme économique : une contribution des territoires ruraux à la compétitivité régionale fondée essentiellement sur l'agriculture, la sylviculture et le tourisme ; grâce à une agriculture diversifiée, une ressource en bois (48% du territoire régional en surfaces boisées) ; une économie résidentielle, notamment touristique, très développée et amortissant les répercussions de la crise économique au niveau rural; une diversité des destinations et des produits touristiques, ancrée sur des projets innovants et différenciateurs (agritourisme, tourisme à la ferme développement de gîte, activités en pleine nature, etc) - Croissance démographique record de son espace rural entre 1999 et 2008, (+1,5% par an, contre 0,7% au niveau national) soit une croissance deux fois plus rapide que celle de son espace urbain. Des disparités locales existent cependant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une perte de vitesse de l'économie productive : une activité agricole en déclin que ce soit en nombre d'exploitations ou en SAU ; un tissu d'entreprises agroalimentaires dense mais composé majoritairement de TPE dont le lien avec l'agriculture locale est insuffisant ; des pratiques de développement économique essentiellement basées sur l'accueil physique d'entreprises - Une faible densité démographique, pesant sur le coût des services à la population, la rentabilité économique des entreprises (marché limité) et les ressources financières des collectivités locales. - Un enclavement relatif : un déséquilibre entre les grands axes et le reste du territoire ; des parties du territoire rural où les temps d'accès aux équipements sont parmi les plus longs de France, ce qui favorise un recours accru aux voitures individuelles et accentue la fracture et la précarité énergétique; une carence d'équipements et de services de transports ; une couverture TIC incomplète - Une offre d'emplois salariés assez limitée, marquée par la saisonnalité et une faible qualification, ce qui pèse également sur le développement économique - Un taux de pauvreté en région supérieur à la moyenne nationale cumulé à une insuffisance de logements sociaux. Par ailleurs, une pauvreté plus élevée en milieu rural (chiffres INSEE 2008 : 15,2 % contre 14,2% en milieu urbain) - Une mauvaise prise en compte de la transmission des entreprises.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une demande croissante de produits locaux (artisanaux, agricoles, industriels) de la part des consommateurs - D'importantes ressources de l'économie résidentielle, potentiellement en soutien au développement d'activités économiques et de services sur les territoires - L'émergence de nouveaux marchés dans la construction en bois et les sources d'énergie non fossiles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement climatique, menaçant les activités « neige » et la production agricole - Un renchérissement du prix de l'énergie, avec des répercussions en termes d'augmentation du coût de l'habitat et des transports - Un tarissement des ressources financières : baisse des budgets publics ; modification des conditions d'accès aux financements publics (prêt plutôt que subvention) ; difficultés d'accès au financement bancaire - Une concurrence des destinations touristiques internationales - Une tension sur la ressource en eau et sur la ressource foncière.

Synthèse de l'état des lieux

Les territoires ruraux, d'une grande diversité en PACA, représentent plus de **75% du territoire régional, dont 65 % est situé dans le massif alpin** et sont maillés par un **important réseau de parcs naturels**.

Depuis 10 ans, la mise en œuvre des lois sur l'organisation territoriale, le développement et l'aménagement du territoire a permis une organisation de l'espace rural en territoires de projet : Pays, PNR et GAL Leader. La **proximité de ces territoires avec les espaces urbains** estompe la frontière entre le rural et le périurbain.

Ces territoires enregistrent une **croissance démographique constante, globale mais non uniforme**. L'INSEE fait ainsi état d'un espace urbain régional perdant des habitants au profit des couronnes urbaines et du rural, zones souvent attractives pour des habitants souhaitant, tout en étant proches des pôles d'emploi pour certains, accéder à moindre coût à un logement, pour d'autres, bénéficier des avantages naturels de l'environnement rural.

Or, les uns et les autres génèrent une **artificialisation des sols, un besoin exponentiel en équipements et services**. Le véhicule individuel y est de plus nécessaire à tout déplacement. L'enjeu réside donc dans une mobilisation plus efficiente des SCOT permettant de développer une organisation territoriale fondée sur la **densification des lieux de vie**, le développement des **transports en commun** et la création d'offres de transports alternatifs.

Dans ce contexte, il est impératif que les territoires ruraux puissent développer de **nouvelles activités économiques** (énergies renouvelables, filières courtes alimentaire et bois-énergie, par exemple) afin de créer de **nouveaux gisements d'emplois** et de réduire la dépendance croissante vis-à-vis de l'économie résidentielle.

2.Enjeux

1. La **capacité des territoires à impulser des dynamiques participatives** et une planification à des échelles pertinentes, par exemple par des regroupements d'EPCI (SCoT ruraux)
2. La **sécurisation des filières agricoles** par la préservation des surfaces utiles, l'accès à l'eau, l'innovation et l'appropriation des enjeux de l'agriculture par les habitants
3. **L'essor des filières de l'économie productive**, soit à partir des ressources locales, soit à partir des secteurs industriels implantés
4. **L'accompagnement de la saisonnalité et de la pluriactivité** (agricole et touristique)
5. La **maîtrise de l'évolution de l'économie résidentielle**, notamment dans le secteur touristique
6. **L'organisation et le déploiement des transports collectifs**
7. La **maîtrise des coûts énergétiques** pour les populations (habitat, déplacements...)
8. La **mutualisation des services** aux populations et aux entreprises de ces territoires
9. La **dynamique culturelle des territoires ruraux**, facteur d'attractivité et de cohésion sociale

3.Orientations

1. Soutenir les territoires de projets :

- Favoriser les coopérations entre les territoires (rural – urbain) ;
- Soutenir l'ingénierie locale par l'évaluation, la capitalisation et le travail en réseau ;
- Encourager davantage de participation des habitants à la prise de décisions publiques.

2. Favoriser une diversification et un ancrage des activités économiques :

- Créer, développer et mettre en lien des filières économiques durables (écoconstruction, énergies renouvelables, tourisme, agro-alimentation...) à partir des ressources locales (naturelles, humaines et potentiels de marchés) ;
- Encourager l'inscription de ces filières dans les marchés régional, national et international ;
- Soutenir les activités artisanales et commerciales et leur transmission

3. Améliorer l'accès à l'emploi et aux services :

- Réduire la précarité liée au travail saisonnier et accompagner la pluriactivité
- Faciliter l'accès à la formation initiale et continue en lien avec les besoins et potentialités économiques locaux ;
- Déployer des solutions alternatives à la voiture, notamment en poursuivant l'amélioration des infrastructures et services de transport en commun ;
- Maintenir et développer les services à la population, en facilitant l'accès et en favorisant la mutualisation, renforcer l'usage des TIC ;
- Soutenir les équipements culturels, la création et la diffusion.

4. Favoriser un aménagement équilibré du territoire :

- Renforcer la structuration du territoire par un maillage de pôles secondaires et des bourgs-centres multifonctionnels (fonctions économiques, d'habitat et de services) ;
- Développer des stratégies foncières, notamment pour préserver l'espace agricole et densifier les espaces habités, en privilégiant les formes urbaines moins consommatrices d'espaces ;
- Généraliser l'élaboration de SCOT prescriptifs sur l'ensemble du territoire régional en cohérence avec les territoires de projet et en veillant à leur mise en œuvre dans les PLU ;
- Accompagner des dynamiques intercommunales d'aménagement urbain en milieu rural

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none">• S/o
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les ressources des espaces ruraux et périurbains pour la consommation urbaine (agriculture, bois-énergie)
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir des politiques publiques favorisant les solidarités réciproques entre milieux urbain et rural, notamment en développant l'inter SCoT et en favorisant les relations contractuelles entre territoires de projets
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les filières courtes alimentaires dans le secteur du tourisme
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les projets de coopération, au-delà des programmes Leader, notamment sur les enjeux économiques entre bassins de production et bassins de consommation, sur l'emploi et sur les risques
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les projets de coopération de développement économique, de mutualisation des services, de tourisme durable, de préservation de l'environnement et de gestion des risques
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les projets de coopération

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des stratégies foncières notamment pour préserver l'espace agricole et densifier les espaces habités en privilégiant les formes urbaines moins consommatrices d'espaces • Généraliser l'élaboration de SCOT prescriptifs sur l'ensemble du territoire rural en veillant à leur mise en œuvre dans les PLU
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la préservation des surfaces agricoles et de nature, réservoirs de biodiversité
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les actions de maîtrise des coûts énergétiques pour les populations (habitat, déplacement,)
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la place de la voiture individuelle dans le milieu rural • Circuits courts dans les filières économiques locales notamment alimentaire et bois énergie ...)
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les modalités de gestion et de partage de la ressource en eau • Soutenir de petits aménagements à double usage hydroélectricité et approvisionnement en eau des agriculteurs
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la pluriactivité et les emplois saisonniers notamment dans les activités sportives, hôtellerie restauration agri tourisme • Intégrer les temps de vie dans l'organisation de la mobilité et les problématiques de garde d'enfant et d'ascendants • Soutenir les modes d'organisation du travail innovants en matière d'équilibre des temps de vie et de construction des parcours professionnels.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'un aménagement équilibré sur l'ensemble du territoire régional et donc améliorer l'accès aux services, au logement, au transport et à l'emploi des populations rurales
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans les infrastructures sanitaires et sociales et d'éducation/formation, contribuer à leur modernisation et à leur transformation • Poursuivre le soutien aux équipements culturels, à l'action et à la diffusion notamment itinérante dans les territoires ruraux

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations**1. État des lieux**

Analyse AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une forte concentration des activités sur le littoral et la vallée du Rhône: 16 EPCI concentrent 1 400 000 emplois soit $\frac{3}{4}$ de l'emploi régional. • Une région « riche » au sens du PIB (3° en France). • Une grande place portuaire : Marseille-Fos, 1° port français ; Toulon, une des deux bases de la Marine Nationale ; deux grands aéroports internationaux et des pôles d'échanges multimodaux. • Des grands projets : Grand Port Maritime de Marseille, OIN Euro-Méditerranée, Grand projet Rade de Toulon, OIN Plaine du Var. • Des pôles industriels structurants, d'envergure européenne, autour de l'étang de Berre. • Deux technopôles à proximité des centres urbains (Pays d'Aix et Sophia Antipolis) et d'autres en leurs sein (Château Gombert, La Seyne,..). • Un potentiel migratoire historiquement fort, générateur d'une grande diversité culturelle. • La force d'une économie résidentielle qui amortit les effets de la crise économique. • Une attractivité touristique constante (2° rang des régions françaises pour l'accueil de touristes). • Une reconnaissance internationale pour plusieurs villes, notamment à travers la renommée de leurs activités culturelles (festivals), de leur patrimoine et leur rayonnement (congrès internationaux). • Un tissu associatif de proximité « résilient », assurant de fait une délégation de service public, plus particulièrement dans les zones urbaines les plus en difficulté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ralentissement de la croissance démographique. • Une asphyxie du territoire régional urbain liée aux déplacements en voiture individuelle et au trafic des poids lourds avec des conséquences graves en matière de CO2. • Une consommation incontrôlée et rapide des espaces périurbains; des terres agricoles en décroissance sous pression de l'urbanisation et des crises du secteur agricole (moins 20% depuis 1970). • La faible mobilisation politique pour utiliser les outils de planification et de maîtrise de l'urbanisation (SCoT, PLU, PLH, DAC SAE..). • Un déficit global de logements : étudiants, sociaux, intermédiaires. • Un faible potentiel fiscal des grandes villes centre • Une forte augmentation des inégalités sociales au sein de villes, de plus en plus duales. • Une précarité énergétique des habitants • Une forte pression migratoire génératrice de discriminations. • Un taux de chômage très élevé (supérieur à la moyenne nationale) et un taux d'activité très inférieur à la moyenne française, notamment des femmes. • La présence d'installations industrielles à risque (classées SEVESO) à proximité de zones fortement urbanisées, notamment dans l'ouest de la région. • Un développement non maîtrisé des zones d'activités dans les périphéries urbaines peu dotées en transport en commun. • Un développement non coordonné des zones commerciales à l'extérieur des villes, fragilisant la vitalité des centres urbains.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de métropoles intégrées aux échanges mondiaux et européens, bénéficiant d'une position stratégique en Méditerranée (Marseille, Nice et Toulon). • Marseille-Provence désignée capitale européenne de la culture 2013. • La proximité géographique des zones agricoles, propice à l'approvisionnement des villes en produits agro-alimentaires. • L'organisation territoriale des espaces périurbains et ruraux en Parcs Naturels Régionaux, Pays, GAL Leader favorisant des politiques de développement concertées avec les territoires urbains. • L'impact des grands projets comme le Grand Port Maritime de Marseille, EuroMéditerranée, Grand projet de la Rade de Toulon, Plaine du Var sur l'attractivité et l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des budgets publics en baisse. • Les régions françaises considérées comme riches en Europe, soumises à la baisse des financements européens, malgré des territoires très contrastés en termes de développement. • Le vieillessement de la population, générant une augmentation des dépenses publiques (santé, services à la personne). • Le renforcement de comportements ségrégationnistes et communautaristes. • La délocalisation d'entreprises dans des pays à bas coût du travail impactant les grands sites industriels régionaux. • Le déclin de la pétrochimie. • Une augmentation des difficultés d'approvisionnement énergétique et en eau. • L'augmentation de la précarité et de ses conséquences.

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> • Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région multipolaire où les dynamiques urbaines sont fortes et les espaces urbains encore attractifs ; l'essentiel de la population régionale se concentre sur le littoral et la vallée du Rhône. Les systèmes urbains locaux en interaction confèrent à Provence-Alpes-Côte d'Azur une fonction de « régiopôle ». • Le milieu urbain est « riche » au sens de la création de PIB; l'activité économique, de recherche scientifique et technologique est importante ; le port de Marseille-Fos et le pôle industriel de l'étang de Berre sont des atouts majeurs. De grands aéroports internationaux, un pôle universitaire important, des technopôles proches des centres urbains. L'attractivité des villes est renforcée et bénéficie d'un fort développement de l'activité touristique. De grands projets d'équipements structurent les espaces métropolisés du littoral. • Mais l'urbanisation est organisée sur le mode du « tout voiture » malgré ses effets polluants. L'enjeu réside donc dans une organisation urbaine fondée sur la densification des lieux de vie, le développement des transports en commun et la création d'offres de transports alternatifs. Les prescriptions et préconisations des outils de planification et de l'urbanisation sont timidement mises en œuvre, alors que la pression foncière atteint des sommets et que le logement social peine à répondre aux besoins des locaux et des nouveaux arrivants. • L'espace urbain régional perd des habitants au profit des couronnes péri-urbaines et du rural, souvent attractif pour des habitants souhaitant, tout en étant proches des pôles d'emploi, pour certains, accéder à moindre coût à un logement, pour d'autres, bénéficier des avantages « naturels » de l'environnement rural. Les uns et les autres génèrent une artificialisation des sols, un besoin exponentiel en équipements et services et une consommation accrue du foncier. • Une forte pression migratoire historique génère une diversité culturelle d'une grande richesse, mais donne également lieu à des replis individualistes et des comportements discriminatoires, notamment dans le péri-urbain. • Le grave déficit d'emplois produit des disparités socio-spatiales importantes ; les inégalités se creusent, des quartiers parmi les plus pauvres de France coexistent avec des quartiers parmi les plus riches. Dans les zones urbaines les plus en difficulté, malgré la grande précarité de certains quartiers, où l'organisation des interventions publiques est déstructurée, un tissu associatif de proximité s'est parfois maintenu, assurant une délégation de services publics de fait.
--

2.Enjeux

1. **Maîtrise de l'étalement urbain et de la pollution de l'air** pour aller vers la ville « durable ».
2. **Diversification de l'offre de mobilité** par l'amélioration des transports collectifs et le développement de modes de transport alternatifs à la voiture.
3. **Renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle** (services, logements,activités..) ; densification de l'habitat et amélioration énergétique du bâti, dans l'urbain et le périurbain notamment autour des pôles d'échanges.
4. **Réduction de la pauvreté et du chômage** dans les quartiers les plus en difficulté, par la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées à l'échelle des agglomérations.
5. **Développement de l'activité, de l'emploi et de l'accès aux services** dans les champs de l'économie productive (dont l'agriculture) et de l'économie résidentielle.
6. **Positionnement international** des systèmes urbains de PACA ; réindustrialisation régionale et développement portuaire.
7. **Valorisation des atouts** que sont les **paysages, le littoral, le patrimoine naturel, culturel et agricole** en milieu métropolisé, comme facteur de qualité de vie et d'attractivité.

3.Orientations

1. **Encourager les inter-SCoT** : veiller à l'intégration, dans les SCoT, des démarches de planification thématiques (connexions à rétablie entre ANRU et CUCS, PDU, PCET, PLH, DAC, SAE) et des prescriptions environnementales et à l'articulation des échelles ; y encourager la densification et la mixité, notamment autour des pôles d'échanges ; promouvoir des opérations d'aménagement durable (écoquartiers, écocités,etc.).
2. **Développer l'inter-modalité, les connexions et la complémentarité des réseaux de transport**, la fiabilité des transports en commun et les modes doux, notamment pour les populations modestes ; imposer le respect des mesures en faveur de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique.
3. **Multiplier les actions de rénovation urbaine**, notamment sur les copropriétés privées dégradées et les centres anciens paupérisés, en cohérence avec les actions de cohésion sociale, l'accès à la culture des populations précaires, l'accès à la santé, à la formation et la lutte contre la précarité énergétique.
4. **Développer la créativité et l'économie productive**, notamment la nouvelle économie industrielle, l'économie de la connaissance, l'économie verte etc... en confortant les aménités offertes par le milieu urbain et à partir des ressources transformables du péri-urbain (agriculture, écoconstruction, bois, énergies) .
5. **Conforter l'économie agricole en milieu périurbain**, ses emplois et ses marchés ainsi que son rôle dans la préservation de la biodiversité.
6. **Assurer la participation des habitants** aux projets locaux ou de quartiers ; organiser la gouvernance selon l'échelle des problèmes.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'étalement urbain via des outils de planification urbaine à l'échelle des territoires organisés et entre eux • Utilisation des ressources des zones rurales métropolitaines pour la consommation urbaine (agriculture, bois, énergie ...) • Mettre en place des stratégies territoriales intégrées développant des solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les ressources de l'espace péri-urbain pour la consommation urbaine (agriculture, bois, énergie ...) • Maîtriser l'étalement urbain via des outils de planification urbaine
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les dimensions littorale et maritime aux démarches de planification urbaine
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les partenariats avec les centres urbains bi-régionaux (Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes)
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les relations de l'espace métropolitain niçois dans sa dimension transfrontalière avec Monaco et l'Italie
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la position stratégique des métropoles marseillaise et niçoise dans les échanges européens et mondiaux

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la participation des habitants à l'élaboration de démarches prospectives en soutenant les instances participatives (conseils de développement, associations citoyennes,...). Développer une économie productive à l'échelle des agglomérations voire des métropoles à partir des ressources transformables du péri et grand péri-urbain (agriculture, écoconstruction, bois, énergies).
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la biodiversité dans les démarches prospectives et de planification ; identifier des trames vertes et bleues, développer des espaces naturels en milieu urbain.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'intégration des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) dans les démarches de planification urbaine.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'inter-modalité, les connexions et la complémentarité des réseaux, la fiabilisation des transports en commun et les modes de transport alternatifs à la voiture.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les risques dans les démarches de planification urbaine.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> Apporter des réponses en termes de qualification, d'emploi et de services aux familles répondant aux exigences de mixité femmes, hommes.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> Rétablir les connexions entre démarches ANRU et CUCS et leur intégration dans les projets d'agglomération et les schémas de cohérence. Apporter des réponses aux besoins des populations pauvres (alimentation, logement, santé, éducation/culture, formation) au travers de stratégies urbaines intégrées définies en partenariat avec les associations et les habitants.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> Développer et aménager des lieux de vie favorisant la mixité sociale et fonctionnelle et la densification de l'habitat : pôles secondaires, pôles d'échanges, contrats d'axe.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Forte contribution des espaces littoraux à l'attractivité économique de la région (tourisme). • Espaces maritimes et littoraux en grande partie préservés avec l'existence de nombreuses zones naturelles protégées. • Réseaux régionaux d'acteurs du littoral structurés: pôles de compétitivité, CRIGE, réseau éducation "mer", conseil consultatif régional de la mer, conseil maritime de façade • Pôles de recherche d'envergure internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration importante et croissante de populations et d'activités économiques sur le littoral. • Pressions anthropiques et conflits d'usage importants, disparités sociales se creusant (accès à l'emploi, aux logements, aux espaces littoraux). • Impacts sur les écosystèmes littoraux et marins : artificialisation du littoral, pollution tellurique des eaux, sur fréquentation. • Activité économique littorale touristique essentiellement saisonnière, et fortement dépendante des variations du secteur touristique. • Taux de chômage important. • Fragilisation du tissu industriel dans la zone littorale (chantiers navals, industries pétrolières...).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une démarche volontariste d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique maritime intégrée à l'échelle de la Méditerranée et à l'échelle régionale (Document stratégique de façade, Plan d'action pour le milieu marin, Stratégie régionale de la mer et du littoral, 10^e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse). • Pratique régulière de coopérations internationales sur les sujets maritimes avec les pays méditerranéens et contacts réguliers avec les services de la Commission européenne. Accords de coopération avec l'Italie et Monaco (RAMOGE, PELAGOS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance de l'état des milieux marins et littoraux aux pressions extérieures (courant liguro-provençal, lien avec la rive Sud de la Méditerranée). • Croissance potentiellement non maîtrisée des flux touristiques, avec une réorientation de ceux-ci vers la rive Nord de la Méditerranée. • Fragilité du tissu des activités maritimes au regard de la situation économique globale. • Fragilité de certaines ressources halieutiques exploitées dont dépend le secteur de la pêche régional (thon rouge, anchois, sardines...). • Pression de consommation d'espace littoral terrestre (danger pour l'agriculture), et marin (danger pour les habitats et écosystèmes côtiers, problème de ressources). • « Hot spot » mondial pour les effets du changement climatique.

Synthèse de l'état des lieux

La **Méditerranée** constitue à la fois un espace **écologiquement fragile** et **économiquement convoité**. Ses rivages concentrent 145 millions d'habitants et accueillent 31 % du tourisme mondial. 25 % du trafic maritime international y transite. Mais cette mer est également un "point chaud" de biodiversité à l'échelle mondiale. Elle concentre **8 % des espèces marines** sur 0,8 % de la superficie globale des océans.

Les activités maritimes et littorales sur les côtes de la région PACA représentent plus de **117 000 emplois** directs dans le **tourisme**, près de **19 000 emplois** dans le secteur de la **Défense** (Marine nationale), **1 100 emplois** directs dans la **pêche et l'aquaculture** (et entre 3 000 et 4 000 emplois induits), et environ **20 000 emplois** directs et induits dans **l'économie de la plaisance**. Par ailleurs, la région est bordée d'un réseau dense d'aires marines protégées, de statuts juridiques variés, visant à assurer un développement des activités économiques soucieux de la préservation des milieux dont elles dépendent.

Les **pôles de compétitivité** (mer, grande plaisance, « solutions durables pour villes côtières »), sont des moteurs d'innovation importants pour une gestion durable du littoral de cette région.

Interface entre mer et continent, le **littoral** constitue un **espace menacé et convoité**, au croisement des intérêts urbanistiques, touristiques, économiques et écologiques. L'**urbanisation** et la **densification** marque le littoral régional, avec des arrivées importantes de **flux migratoires**, résidentiels et saisonniers. La fréquentation et le développement des activités touristiques vont de pair avec un vieillissement de la population résidente, et une forte part du secteur résidentiel dans l'emploi local.

Le **tissu industriel sur la zone littorale** est un important **réservoir d'emplois**, notamment sur les zones d'Aix-Marseille, Fos-Berre, des Alpes-Maritimes. Le port de Marseille-Fos génère 40 000 emplois. Plus de 35 millions de touristes fréquentent la région PACA chaque année, pour une population résidente de moins de 5 millions d'habitants. Les **espaces littoraux contribuent fortement au développement économique de la région**, par les emplois en mer et les emplois à terre liés aux activités maritimes : tourisme littoral, nautisme, activités portuaires, pêche et aquaculture, etc., qui sont autant de potentialités pour accueillir de nouvelles activités. Le littoral régional abrite également des milieux particuliers qui constituent des **corridors écologiques**. Ce sont des milieux fragiles, vulnérables aux apports provenant de la mer comme du continent, et à l'artificialisation des sols.

Pour répondre à ces différentes problématiques, depuis de nombreuses années, l'Etat et la Région ont élaboré ou soutenu des **projets partenariaux** (Pôles de compétitivité, CRIGE, ports propres, projets de gestion intégrée de la zone côtière) et tissé des liens avec les voisins méditerranéens et les instances européennes. Valorisant ce capital, ils construisent actuellement les instruments d'une **politique intégrée de la mer et du littoral** (Document stratégique de façade, Plan d'action pour le milieu marin, Stratégie régionale de la mer et du littoral).

2.Enjeux

1– Les activités économiques et la croissance bleue

Les espaces littoraux possèdent un potentiel de croissance et d'emplois qu'il convient d'accompagner, notamment à travers les secteurs de la « croissance bleue » (énergies marines, tourisme durable, ...), mais également en mobilisant la recherche et l'innovation (technologique, organisationnelle, territoriale, amélioration des connaissances, partage des données..) dans les secteurs traditionnels (chantier et réparation navale (La Ciotat, Marseille), pêche, aquaculture ...).

2 – Une approche écosystémique de la mer et du littoral

Constatant les limites des politiques sectorielles menées sur le milieu marin pour assurer la pérennité du milieu méditerranéen, l'UE s'est engagée dans la mise en place d'une politique maritime intégrée. Celle-ci repose sur une prise en compte globale des enjeux de préservation et de développement économique à travers l'élaboration et l'application d'un plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée. Cette approche incite à dépasser les limites administratives, et prendre en considération l'échelle globale des phénomènes et activités impactant l'espace intégré terre-mer.

3- L'adaptation au changement climatique et la gestion des risques littoraux

L'incidence sur les espaces littoraux des événements extrêmes liés au changement climatique doit être appréhendée au moyen de la mise en place de méthodes innovantes, recalibrables et respectueuses des habitats côtiers, pour préserver l'intégrité de la bande côtière, enjeu majeur de l'économie littorale, tout en développant des actions d'information et de prévention de ces risques, et en améliorant la sécurité maritime.

4 – La coopération territoriale

De nombreux volets de la politique maritime intégrée ont une ampleur transnationale et doivent être gérés en dehors des frontières administratives. Ceci est particulièrement vrai sur le bassin de la Méditerranée Occidentale où la dynamique du milieu, portée notamment par le courant liguro-provençal, rend interdépendant l'ensemble des zones littorales des pays riverains. L'espace méditerranéen a d'ores et déjà de nombreuses expériences de coopération sur les thématiques littorales permettant d'envisager une stratégie macro-régionale (pollution, ressources halieutiques, écosystèmes, transports, protection des côtes, partage et gestion des données...)

5 – Education, formation, sensibilisation aux notions de développement durable

Le succès des actions publiques menées sur la mer et le littoral passe par leur appropriation par les acteurs locaux et le grand public et implique la mise en place d'une stratégie active d'éducation, de formation et de sensibilisation aux enjeux liés au développement des activités maritimes et à la préservation du milieu marin.

3.Orientations

1 - Soutenir des activités maritimes et littorales durables et favoriser le développement d'une croissance bleue

- Soutenir les pôles de compétitivité mer et les grappes d'entreprises liées aux activités maritimes et littorales
- Développer les liens entre filières économiques, recherche et innovation et territoires littoraux
- Développer l'acquisition de données sur l'espace littoral et marin
- Soutenir les priorités de recherche et de développement définies par le document cadre d'organisation issu du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée
- Développer les usages des technologies de l'information et de la communication en direction des activités maritimes et les espaces littoraux
- Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement de produits à forte valeur ajoutée et les démarches qualité, la diversification (pescatourisme). Augmenter les capacités d'exportation des produits et de l'expertise régionale.
- Soutenir « l'économie bleue », notamment par le développement des énergies renouvelables marines
- Maintenir la qualité de vie des résidents et leur accès à la mer.

2 – Développer une approche écosystémique de la mer et du littoral

- Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers
- Préserver la ressource halieutique et les espèces marines
- Réduire les apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants
- Réduire les rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires (rejets illicites et accidents) et leurs impacts
- Accompagner les entreprises de pêche et d'aquaculture dans des démarches d'économie énergétique
- Développer les transports durables dans les espaces littoraux urbains et touristiques
- Accompagner le développement de l'offre de transport maritime, court, moyen et long trajet
- Favoriser le développement des sentiers littoraux et des voies d'accès en transport durable au littoral

3- Promouvoir l'adaptation au changement climatique et prévenir les risques littoraux

-Développer les exercices de prospective territoriale liés au changement climatique, et aux impacts des événements météorologiques extrêmes, y compris le chiffrage économique de leurs effets-Favoriser la mise en place de méthodes innovantes, recalibrables et respectueuses des habitats côtiers, pour préserver l'intégrité de la bande côtière, enjeu majeur de l'économie littorale.

(Suite orientation n°3)

-Mettre en place des plans de prévention des risques, notamment vis-à-vis de l'érosion et des submersions marines, en développant des démarches de gestion intégrée des zones côtières

-Accompagner les entreprises de la pêche et de l'aquaculture dans leur processus d'adaptation

-Accompagner les entreprises touristiques dans leur adaptation au marché, aux effets du changement climatique dans une logique de tourisme durable

4 – Développer la coopération territoriale avec les Etats de la Méditerranée Occidentale

Accroître la coordination des politiques littorales et maritimes non seulement à l'échelle de la façade maritime française, mais également à celle euro-méditerranéenne

-Mutualiser les expériences et retour d'expériences avec les régions méditerranéennes soumises aux mêmes risques et pressions anthropiques

-Favoriser les transferts d'expérience et l'interprétation des résultats de l'application de la DCSMM, de la Directive Inondation,...

-Faciliter la mise en place de démarches de gestion intégrée des espaces côtiers en lien avec les démarches territoriales intégrées des espaces ruraux côtiers

-Soutenir l'élaboration de stratégies locales de développement

5 – Investir dans l'éducation, la formation et la sensibilisation au développement durable

-Développer la formation et les transferts de connaissances auprès des acteurs des espaces littoraux

-Mettre en œuvre des formations en faveur des salariés de l'économie maritime et littorale afin de maîtriser l'utilisation des technologies numériques

-Favoriser la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée par le renforcement des capacités institutionnelles et grâce à une administration publique efficace

-Adapter l'éducation, les compétences et la formation aux besoins des zones littorales et de leur économie, ainsi que des filières de la pêche et de l'aquaculture

-Proposer des formations aux pêcheurs et aux aquaculteurs pour favoriser de nouvelles pratiques environnementales, accompagner l'installation des jeunes, aider à la diversification et/ou à la reconversion

-Favoriser la mise en place de structures de concertation et de mise en synergie des forces de formation telles que le réseau Mer

-Informier et sensibiliser les acteurs et usagers de la mer et littoral aux enjeux liés au bon état des écosystèmes marins de Méditerranée

-Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et la restauration

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux, périurbains et urbains	<ul style="list-style-type: none"> - Le littoral est une entité à part entière qui décline ses problématiques aussi bien en milieu rural, périurbain ou urbain.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des orientations décrites dans la partie 1.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les priorités de recherche et de développement définies par le document cadre d'organisation issu du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée. - Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers. - Préserver la ressource halieutique et les espèces marines. - Réduire les apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants. - Réduire les rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires (rejets illicites et accidents) et leurs impacts.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les priorités de recherche et de développement définies par le document cadre d'organisation issu du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée. - Développer l'acquisition de données sur l'espace littoral et marin. - Développer les relations avec les Régions de la zone Méditerranée-Nord Occidentale soumises aux mêmes pressions et phénomènes : Ligurie, Languedoc-Roussillon, Corse, Toscane,...
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement de l'offre de transport maritime, court, moyen et long trajet - Développer l'acquisition de données interopérables sur l'espace littoral et marin entre les Régions de la zone Méditerranée-Nord Occidentale (Ligurie, Languedoc-Roussillon, Corse, Toscane,...) - Favoriser les transferts d'expérience et l'interprétation des résultats de l'application de la DCSMM, de la Directive Inondation,... - Augmenter les capacités d'exportation des produits et de l'expertise régionale (R&D) <p><i>Nota Bene : sur les sujets maritimes et littoraux, les déclinaisons territoriales 5,6 et 7 doivent être en parfaite cohérence</i></p>

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des PME du littoral à la "croissance bleue". - Favoriser le développement des sentiers littoraux et des voies d'accès en transport durable au littoral. - Faciliter la mise en place de démarche de gestion intégrée des espaces côtiers en lien avec les démarches territoriales intégrées des espaces ruraux côtiers. - Soutenir l'élaboration de stratégies locales de développement, permettant aux acteurs de formuler des solutions adaptées aux problématiques locales. - Favoriser la mise en œuvre de la PCP par le renforcement des capacités institutionnelles et grâce à une administration publique efficace.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les priorités de recherche et de développement définies par le document cadre d'organisation issu du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée - Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers - Préserver la ressource halieutique et les espèces marines - Réduire les apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants - Réduire les rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires (rejets illicites et accidents) et leurs impacts
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir « l'économie bleue », notamment par le développement des énergies renouvelables marines - Promouvoir des actions de formation pour accompagner les mutations énergétiques des entreprises - Accompagner les entreprises de pêche et d'aquaculture dans des démarches d'économie énergétique
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'acquisition de données sur l'espace littoral et marin. - Accompagner les entreprises touristiques dans leur adaptation au marché, aux effets du changement climatique dans une logique de tourisme durable. - Développer les exercices de prospective territoriale liés au changement climatique, et aux impacts des événements météorologiques extrêmes. - Développer l'innovation et l'économie maritime en lien avec l'adaptation au changement climatique, et la protection des zones côtières, dont l'intégrité est un enjeu majeur de l'économie littorale. - Accompagner les entreprises de la pêche et de l'aquaculture dans leur processus d'adaptation au changement climatique. - Améliorer les connaissances, la gestion des données et les transferts d'expérience sur les conséquences en cours et à court et moyen terme sur les espaces littoraux des effets des événements extrêmes liés au changement climatique. - Favoriser la mise en place de méthodes innovantes, recalibrables et respectueuses des habitats côtiers, pour préserver l'intégrité de la bande côtière, enjeu majeur de l'économie littorale.

Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des plans de prévention des risques, notamment vis-à-vis de l'érosion et des submersions marines, en développant des démarches de gestion intégrée des zones côtières. - Développer les exercices de prospective territoriale liés au changement climatique, et aux impacts des événements météorologiques extrêmes. - Mutualiser les expériences et retour d'expériences avec les Régions méditerranéennes soumises aux mêmes risques et pressions anthropiques.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'égalité H/F d'accès aux métiers de la mer dès l'entrée en formation.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la qualité de vie des résidents et leur accès à la mer dans une zone très touristique dont le coût d'exploitation interdit l'accès à la mer aux populations résidentes fragiles.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la qualité de vie des résidents en facilitant l'accès à la mer aux personnes handicapées.

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● Approche interrégionale Rhône Alpes/PACA/Etat à l'échelle des Alpes ● Qualité et diversité naturelle, culturelle, patrimoniale et paysagère, socle de l'attractivité du territoire et support potentiel du développement de l'activité et de l'économie ; ● Territoires variés, caractérisés et contrastés (altitudes, climat, usages, modes d'habiter, etc.), dont les interactions et complémentarités sont à valoriser ; ● Essor démographique (essentiellement dû au solde migratoire); ● Structuration en territoires de projets (parcs, pays, espaces valléens) qui favorise évolutions et dynamiques s'appuyant sur gouvernance élargie, ingénierie de projet, coopération et solidarités territoriales ; ● Economie touristique dynamique, ● Economie fondée, structurellement, sur des capacités à combiner les activités (pluriactivité, multi - saisonnalité), à innover et expérimenter ; ● Territoires à forte capacité d'adaptation, d'innovation et expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Prédominance de l'économie touristique autour des stations de ski, par rapport aux territoires de moyenne montagne et montagne sèche; ● Secteur agricole en difficulté ; ● Forte saisonnalité de l'activité (hiver/été) marquée par la précarité; ● Déficit d'association des acteurs privés et société civile dans modes de gouvernance des espaces valléens ; ● Qualité inégale de l'offre touristique (accueil, hébergement, produits, formations, ...) ; ● Déséquilibre de la pyramide des âges, déficit de jeunes actifs et population vieillissante ; ● Difficultés d'accès aux services publics, en particulier de santé ; ● Couverture TIC, maillage de transports collectifs & solutions multimodales insuffisantes ; ● Difficultés des structures du tourisme social public et privé (maintien, reprise, adaptation et évolution) ● Déficit de l'ingénierie territoriale (retrait de l'Etat, capacité financière et technique insuffisante des collectivités locales...); Vulnérabilité forte aux risques: incendies, inondations, avalanches, éboulements, séismes.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ● Reconnaissance, au niveau européen (art 174) comme au niveau national (loi Montagne) de la spécificité des zones de montagne; ● Partie prenante des systèmes métropolitains littoraux et rhodaniens, permettant développement de liens et interactions positives complémentarité et solidarité de territoires diversifiés, entre bassins de population & consommation importants et espaces à forte valeur patrimoniale et à faible densité de population, entre stations et piémonts; ● Potentiel de diversification des activités, s'appuyant notamment sur gestion et valorisation des ressources des territoires, et développement de l'économie présentielle, en lien avec l'accueil de nouveaux habitants; ● Prise de conscience de la nécessité de prévenir et réduire les effets des changements climatiques, par évolution et adaptation des activités et des comportements ; ● Via les territoires et démarches de projets, constitution d'une ingénierie des territoires, de réseaux ; de solidarités et dynamiques positives ; ● A l'échelle européenne : dynamiques et actions communes à consolider, aux échelles transnationale ou transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> ● Forts impacts du changement climatique, (sur les milieux naturels, les risques, la ressource et les réserves en eau, l'agriculture, le tourisme) ● Contraintes extérieures fortes (pression touristique, pression foncière et résidentielle, artificialisation des sols...), ● Conflits d'échelles entre les grandes infrastructures que supportent le système des Alpes (alimentation en eau) et les aspirations des résidents ; ● Cadre spatial fortement contraint et pression anthropique sur les milieux exacerbant les conflits d'usage, avec menaces sur les espaces naturels et agricoles ; ● Fragilités liées à prédominance de l'activité touristique; ● Disparition du secteur secondaire, de l'économie productive ; ● Accroissement des phénomènes de ségrégation socio-spatiale à l'intérieur de l'espace régional ; ● Regroupement et concentration de l'activité (et des services publics) dans les zones urbaines et les franges métropolitaines du massif; ● Diminution de l'offre de services publics et au public des vallées excentrées, ● « Désertion » des jeunes (actifs et touristes), risque d'assèchement du réservoir potentiel de futurs pratiquants de la montagne.

Synthèse de l'état des lieux

A l'échelle du massif alpin, **l'importance stratégique des fonds communautaires pour les territoires de montagne**, ainsi que les apports positifs de la dynamique mise en œuvre dans le cadre des programmes interrégionaux de massif soulignent l'exemplarité et l'efficacité de la dynamique interrégionale Rhône Alpes / PACA, en association avec l'Etat, et avec l'appui du Comité de massif.

A l'échelle régionale les programmes montagne en étroite articulation avec les pays et les parcs soulignent l'importance d'une **approche territorialisée**, du soutien aux démarches et territoires de projet.

Dans une région urbaine, les ¾ de la population étant concentrés essentiellement littoral, le **territoire du massif alpin représente 65% du territoire et accueille 15% de la population régionale**. La dimension « alpine » participe pleinement avec la vocation « méditerranéenne » de la Région, à l'identité régionale et inscrit la région dans l'espace alpin.

C'est un **territoire extrêmement diversifié**, dont les complémentarités sont à valoriser : de la montagne urbanisée, qui s'inscrit dans le mouvement de métropolisation, à la haute et moyenne montagne résidentielle et touristique, dont l'économie, basée encore principalement sur les sports d'hiver, est en recherche de diversification, jusqu'à la moyenne montagne agricole ou (ex-)industrielle, ensemble de territoires plus hétérogène où la fréquentation touristique a un impact limité.

La **croissance démographique est basée sur l'apport migratoire**, avec un taux de croissance des départements alpins désormais plus rapide que la moyenne Région PACA et un vieillissement de la population s'accompagnant d'un déficit de jeunes actifs. Espace « ressource » de la région (en eau, énergie, biodiversité, ...) avec de nombreux espaces naturels protégés (Parcs nationaux, Parcs Naturels Régionaux, réserves naturelles), et dont le risque de dégradation par la pression anthropique et par le changement climatique constitue une menace pour la biodiversité, l'économie (tourisme, agriculture, énergie), la qualité de vie et le bien-être des populations (concept santé-environnement).

Ces territoires sont inscrits dans les systèmes métropolitains et connaissent la **pression de l'urbanisation**, une dynamique d'extension périurbaine. Par ailleurs des bassins de population sont très éloignés des équipements et des services, avec des temps d'accès à l'offre dégradés, une faible diversité des équipements.

En matière économique il est constaté **un déséquilibre de la base économique des territoires**, avec une « hégémonie » croissante de **l'activité touristique** (associée au déclin de l'activité productive) : la base résidentielle (tourisme, retraites et salaires des migrants alternants) « pèse » **18 fois plus** (et la base sociale et publique 3 fois plus) **que la base productive** ; cette situation n'est pas sans risque dans un contexte de crise, de réduction des moyens redistributifs de l'Etat et de baisse du pouvoir d'achat;

Malgré les progrès de la diversification, la **dépendance forte de l'activité économique au tourisme de masse d'hiver** est d'autant plus problématique dans la Région PACA que les effets attendus du réchauffement climatique risquent d'y être plus marqués.

Enfin si les **écarts de richesse constatés dans le massif** sont moins contrastés que dans l'ensemble de la région, la concentration de la pauvreté dans les villes centres (quelle qu'en soit la taille), les différences de potentiel fiscal des communes, les moyens insuffisants des départements alpins, posent la question des coopérations et solidarités régionales et interrégionales.

2.Enjeux

- L'accompagnement et le soutien au maintien, à la création et au développement d'activités économiques diversifiées (agriculture, industrie, services, ...) s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources propres aux territoires, le développement des énergies renouvelables, la valorisation et l'exportation des savoir-faire, en tenant compte des conditions particulières liées à la dimension montagnarde ;
- Le maintien et l'amélioration de l'accès, du niveau et de la qualité des services pour la population et les entreprises, de l'accessibilité aux services publics, le soutien à l'initiative locale, à la recherche de solutions innovantes ;
- L'accompagnement de la saisonnalité et de la pluriactivité par la mise en place de dispositifs adaptés (dans le domaine de la formation, du logement, de la couverture sociale) à la nature, aux modes d'activités et aux conditions d'emplois ;
- la préservation du capital exceptionnel que constituent les ressources naturelles, la qualité de l'environnement, du paysage, du patrimoine, de la culture, des modes et du cadre de vie des territoires, socle de la notoriété et de l'attractivité du massif alpin (des fonds de vallées à la haute altitude);
- L'adaptation, la réduction et la prévention des effets et conséquences du changement climatique, auxquelles le territoire est particulièrement exposé, avec forts impacts potentiels sur l'économie, l'environnement ;
- La prévention et la protection contre les risques naturels (glissements de terrain, avalanches, inondations, incendies), contraintes géographiques et climatiques en accentuant l'impact sur les territoires et les populations.
- La lutte contre la « muséification » des territoires de montagne, en lieux exclusivement résidentiels et touristiques ;
- L'amélioration de la qualité, la professionnalisation et la diversification de l'offre (tourisme, services, produits ...) et des métiers (formation, qualification et fidélisation de la main d'œuvre, ...).

3.Orientations

- Développer des politiques territoriale intégrées par les coopérations, complémentarités et solidarités inter-territoriales à diverses échelles (aires urbanisées / vallées / territoires de haute et moyenne montagne, espaces transfrontaliers, massif alpin ...);
- Préserver la qualité des paysages, les ressources, de la pression anthropique, pression foncière, banalisation et dégradation
- Aider à prévention, gestion, et recherche de solutions adaptées aux caractéristiques particulières d'exposition et impact des RNM ;
- Aider à l'adaptation du tourisme, dans une perspective d'efficacité et durabilité du développement, d'une économie quatre saisons et soutenir les initiatives et offres en faveur d'un retour des jeunes et d'un accès pour tous à la montagne ;
- Accompagner la création, la diversification, le développement des entreprises (en particulier PME/PMI), en lien avec les ressources et les savoir-faire propres aux territoires (agricoles, forestières, industrielles, touristiques, énergies renouvelables...), favoriser l'innovation dans l'économie verte, fonctionnelle, circulaire, le développement à l'exportation d'activités à forte valeur ajoutée ;
- Développer l'exploitation du bois, en privilégiant qualité des produits, préservation de la ressource, développement de filières locales et solutions innovantes et respectueuses de l'environnement ;
- Moderniser et aider au maintien de l'activité agricole (en particulier pastoralisme), rechercher valorisation et complémentarité avec l'activité touristique, développer les filières courtes ;
- Faciliter et développer l'accès à des formations de qualité et diversifiées, adaptées aux caractéristiques de l'économie des territoires, aux contraintes géographiques particulières et sécuriser les parcours de vie, fidéliser la main d'œuvre qualifiée.
- Maintenir, préserver et améliorer l'accès pour tous aux services, en recherchant des solutions adaptées aux spécificités des territoires (isolement, difficultés d'accès et déplacements) et des populations (personnes âgées, saisonniers, ...),
- Rechercher solutions favorisant la réduction des déplacements en voiture individuelle, en favorisant la multimodalité, le développement de transports en commun, les modes doux, covoiturages, le télétravail.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver qualité du cadre de vie, en veillant notamment à l'accessibilité (transports, TIC, ...) et à l'adaptation de l'offre de services aux spécificités des territoires et de la population (vieillesse, isolement, marginalisation ...) • Maintien/développement de l'activité économique et de l'emploi, via aide au maintien et à l'adaptation des activités agricoles d'une part, à la diversification et au renouvellement des activités économiques d'autre part (développement filières de transformation/ valorisation ressources agri, tourisme « vert », sports de nature, ...) valorisation des savoir-faire spécifiques des territoires dont la montagne • Qualité et accessibilité de l'offre de formation, à adapter aux spécificités des territoires (faible densité, isolement), de l'emploi (saisonnalité, pluriactivité) et des populations (jeunes, faibles qualifications, ...) • Préserver le foncier agricole et naturel, lutter contre le mitage et la dégradation des paysages et espaces remarquables
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les liens et encourager les recherches de complémentarités entre piémonts urbanisés/petites villes de vallées et versants/villages et stations de montagne, via soutien à projets de territoires et ingénierie • Intégrer la gestion du foncier dans la construction des projets de territoires, mettre en place des démarches de gestion concertée • Traiter les questions de mobilité / intermodalité
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Liens piémonts/ métropole/montagne : développer complémentarités, innovations • Eviter mono-développement et concentration excessive activité/emploi/services • Lutte contre pression anthropique, pression foncière et étalement urbain • Problématique métropolisation des vallées de montagne des Alpes maritimes et val de Durance
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Lacs alpins • Programmes européens (cf Odyssea, Silmas)
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> - Transports, liaisons transrégionales - Développement Infrastructures nécessaires et aides à implantation et maintien PME - Adaptation et diversification des activités, développement économie touristique 4 saisons

Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> - Santé, formation, eau, énergie, communications - Services publics et privés - Recherches complémentarités/économie ressources et moyens, efficacité énergétique, etc - Tendre à diminuer ou supprimer les différences institutionnelles, juridiques et sociales entre les territoires
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Economie des ressources (eau, énergie), Efficacité et sobriété énergétique • Mobilité douce • Métropolisation, urbanisation/territoires de montagne • Prise en compte différentiel de capacité implication financière des territoires/ recherche solutions péréquation

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique respectueux de l'environnement et de la culture des territoires • Valorisation des ressources Agriculture, pastoralisme • Activité touristique • Innovation adaptation entreprises, aide aux PME • Transports/mobilité douce TIC • Gestion de la saisonnalité des activités
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des activités économiques dans le respect et réservation des ressources • Parcs • Eviter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles • Préserver les paysages • Gestion de la ressource en eau
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation activités et pratiques • Innovation techniques • Sensibilisation, bonnes pratiques • Bâti (amélioration efficacité énergétique des bâtiments, rénovation et gestion parcs public et privé) & transports (développement solutions « douces », « dernier km », etc) • Recherche complémentarités pour économie des ressources (notamment développement passerelles transfrontalières)
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre moyens nécessaires pour prévenir ou contrebalancer les effets des changements / réorientation et diversification de l'offre touristique • (Réduction gaz effet serre et consommation énergétique, protection ressources Mobilité douce, eau)
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Solutions spécifiques nécessaires, eut égard à prégnance et impact des phénomènes sur géo, éco et population des territoires
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts particuliers en direction saisonniers, pluriactifs, etc (accès à structures de garde adaptées, accueil enfants hors temps scolaire, ...accès à formations qualifiantes, diversification des métiers et accès des femmes aux métiers de la montagne, ...)
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Politique dynamique de maintien et de développement et d'accessibilité des services publics et privés • Recherche solutions innovantes • Saisonniers
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes (formations, actifs et publics) • Saisonniers (accès au logement, formation) • Assurer l'accessibilité aux services (personnes âgées et démunies, privées de moyens de déplacement...)

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. Etat des lieux

Analyse AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Richesse, poids démographique et potentiel d'innovation qui placent PACA dans le peloton de tête des régions de l'espace (avec Rhône-Alpes, le Piémont et la Catalogne) ; • Réseau dense d'acteurs clés présents sur les grands enjeux méditerranéens (pôles de compétitivité, grandes collectivités, agences environnementales internationales, chambres de commerce) plaçant PACA largement en tête de la participation aux projets du programme MED sur 2007-2013; • Grandes agglomérations urbaines qui concentrent tous les enjeux (rayonnement métropolitain, efficacité énergétique, mobilité, pollution, déchets, risques naturels et industriels) Instituts de premier plan tournés vers la Méditerranée (CMI/Banque mondiale, Agence française, OCEMO, FEMISE, ANIMA, OIEAU, SEMIDE, Plan bleu, Fondation Sophia Antipolis...); • Attrait touristique majeur, avec un patrimoine culturel et historique d'importance considérable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fortes inégalités socio-économiques partagées avec la majorité des régions méditerranéennes. • Manque de compétitivité des PME, notamment en raison d'une ingénierie financière insuffisante ; • Déséquilibre entre les qualifications et les exigences du marché de l'emploi local (en fonction du poids des secteurs économiques par territoire) ; • Flux de migrations illégales croissants, problématique partagée par d'autres régions méditerranéennes (Sicile ; Gibraltar..) et pays (Malte, Chypre) ; • Développement encore insuffisant des infrastructures de transport et des réseaux logistiques ; • Dynamique de coopération en matière de transports en Méditerranée qui avantage les places de Gênes, Barcelone et Valence au détriment de Marseille ; • Gouvernance et coordination insuffisante des parties prenantes régionales sur les principaux enjeux, contrairement aux régions espagnoles et italiennes notamment.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Marchés mondiaux, permettant de tester et valider à grande échelle des technologies, solutions et processus adaptés à l'espace MED (gestion durable des villes, sécurité maritime, systèmes logistiques, smart grids...) et issus d'une expertise régionale ; • Marseille-Provence 2013, qui pourrait positionner durablement la région comme premier pôle méditerranéen de création artistique et de tourisme culturel; • Potentiel de nouvelles coopérations économiques et d'échanges avec la rive Sud (Printemps arabe) ; • Intensification de l'exploitation des sources d'énergie renouvelable ; • Potentialités pour des échanges et une mobilité des jeunes diplômés via un important dispositif de centres universitaires, d'organismes de recherche et d'infrastructures d'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques, dégradation de l'environnement (inondations, sécheresse, incendies, vulnérabilité côtière) et pollution de la Mer Méditerranée ; • Fragilité des ressources naturelles soumises à différentes pressions (démographie, économie, tourisme) ; • Risques dues à la forte concentration d'industries lourdes, y compris nucléaires, et à l'intensification des transports maritimes ; • Concurrence des grands ports maritimes du pourtour méditerranéen et du nord de l'Europe

Synthèse de l'état des lieux

- La région PACA, de par son positionnement géostratégique, sa puissance économique et la richesse et la qualité de ses réseaux d'acteurs, a un destin et une ambition méditerranéens très affirmés.
- Sa population, son économie et ses territoires (notamment grandes agglomérations côtières) sont soumis à des risques et à des menaces très semblables aux autres grandes régions de l'espace méditerranéen (changement climatique, pollutions, aléas économiques...).
- Elle coopère déjà étroitement avec ces autres régions, notamment dans le cadre des programmes MED et IEVP.
- Elle dispose à cet égard d'avantages compétitifs (capacités d'innovation, puissance de ses métropoles...) lui permettant de peser fortement sur plusieurs enjeux essentiels au développement et à la cohésion de l'espace méditerranéen.

2. Enjeux

1. **Positionnement mondial sur les technologies** et les processus liés à la gestion intégrée et durable des villes côtières, notamment dans les secteurs de l'efficacité énergétique, de la gestion des risques, des réseaux électriques intelligents (*cf. objectif thématique 1- renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation*)
2. **Compétitivité des filières économiques méditerranéennes** (métiers de la mer, agro-alimentaire, tourisme, bâtiment durable, mode/textile/habillement, industries culturelles et patrimoniales) dans une compétition mondiale renforcée par un contexte de crise financière durable, grâce au développement de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois et à la mise en réseau et à l'internationalisation des clusters régionaux dans ces domaines (*cf. objectif thématique 3- améliorer la compétitivité des PME*)
3. **Développement de l'offre de transport maritime**, court, moyen et long trajet, notamment en ce qui concerne les autoroutes de la mer (*cf. objectif thématique 7- encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles*)
4. **Préservation écologique des eaux marines méditerranéennes**, par la lutte contre les pollutions et la meilleure gestion des déchets et des ressources (*cf. objectif thématique 6- protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources*)
5. **Gouvernance renforcée multi-niveaux** permettant d'ouvrir la voie à une stratégie macro-régionale en Méditerranée occidentale, impliquant les acteurs clés au plan national, régional et, permettant le renforcement des coopérations autour de problématiques communes à l'espace MED et la recherche d'une meilleure synergie entre programmes et fonds (*cf. objectif thématique 11- renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques*).

3. Orientations

1. **Développer des projets stratégiques en matière de gestion intégrée et durable des villes côtières**, mobilisant les principaux centres de compétence de l'espace MED dans les secteurs de l'efficacité énergétique, de la gestion des risques, des réseaux électriques intelligents (*cf. priorité d'investissement 1-c : soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales*) ;
2. **Promouvoir la compétitivité des filières économiques méditerranéennes** (métiers de la mer, agro-alimentaire, tourisme, bâtiment durable, mode/textile/habillement, industries culturelles et patrimoniales), par le développement de nouvelles compétences et la mise en réseau et l'internationalisation des clusters régionaux dans ces domaines (*cf. priorité d'investissement 3-b : développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation*) ;
3. **Promouvoir le développement des autoroutes de la mer en Méditerranée** (*cf. priorité d'investissement 7-c : élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone*);
4. **Développer des projets stratégiques de lutte contre les pollutions et d'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des déchets**, notamment dans l'objectif d'atteindre et/ou de maintenir un bon état écologique des eaux marines méditerranéennes (*cf. priorité d'investissement 6-a : réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental, 6-b : réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental, 6-d : protection de la biodiversité, protection des sols et promotion des services liés aux écosystèmes*) ;
5. **Mettre en place au sein des instances de pilotage du programme**, en association avec l'ensemble des autorités régionales concernées de l'espace, une gouvernance multi-niveaux permettant d'ouvrir la voie à une stratégie macro-régionale en Méditerranée occidentale, permettant le renforcement des coopérations et la recherche d'une meilleure synergie entre programmes et fonds (*cf. priorité d'investissement 11-b : élaboration et application de stratégies macro régionales et de stratégies de bassin maritime*).

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux et périurbains	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement de produits à forte valeur ajoutée et les démarches qualité. - Accompagner l'équipement des ports de pêche et les points de débarquements. - Promouvoir l'emploi et la mobilité des travailleurs dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, diversifier au profit d'autres secteurs de l'économie maritime. Favoriser l'intégration de la pêche professionnelle et de l'aquaculture marine dans les projets de territoire. - Informer et sensibiliser les acteurs et usagers de la mer et littoral aux enjeux liés au bon état des écosystèmes marins de Méditerranée. - Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et la restauration. - Favoriser le développement des sentiers littoraux et des voies d'accès en transport durable au littoral.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion intégrée et durable des villes côtières (1). • Lutter contre les pollutions et amélioration de la gestion de la ressource en eau et des déchets (4).
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion intégrée et durable des villes côtières (1). • Développer les autoroutes de la mer en Méditerranée (3). • Améliorer l'état écologique des eaux marines méditerranéennes (4). • Soutenir les activités maritimes et littorales durables et favoriser le développement d'une croissance bleue. • Développer une approche écosystémique de la mer et du littoral. • Promouvoir l'adaptation au changement climatique et prévenir les risques littoraux.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les priorités de recherche et de développement définies par le document cadre d'organisation issu du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée. • Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers. • Préserver la ressource halieutique et les espèces marines. • Réduire les apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants. • Réduire les rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires (rejets illicites et accidents) et leurs impacts.

<p>Déclinaison / transfrontalier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les priorités de recherche et de développement définies par le document cadre d'organisation issu du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée. • Développer l'acquisition de données sur l'espace littoral et marin. • Développer les relations avec les Régions de la zone Méditerranée-Nord Occidentale soumises aux mêmes pressions et phénomènes : Ligurie, Languedoc-Roussillon, Corse, Toscane,... • A compléter en fonction des axes du programme FR-IT maritime.
<p>Déclinaison / transnational</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement de l'offre de transport maritime, court, moyen et long trajet. • Développer l'acquisition de données interoperables sur l'espace littoral et marin entre les Régions de la zone Méditerranée-Nord Occidentale (Ligurie, Languedoc-Roussillon, Corse, Toscane,...) • Favoriser les transferts d'expérience et l'interprétation des résultats de l'application de la DCSMM, de la Directive Inondation,... • Augmenter les capacités d'exportation des produits et de l'expertise régionale (R&D)

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la gestion intégrée et durable des villes côtières (1). - Développer les autoroutes de la mer en Méditerranée (3). - Favoriser l'accès des PME du littoral à la "croissance bleue". - Favoriser le développement des sentiers littoraux et des voies d'accès en transport durable au littoral. - Faciliter la mise en place de démarche de gestion intégrée des espaces côtiers en lien avec les démarches territoriales intégrées des espaces ruraux côtiers. - Soutenir l'élaboration de stratégies locales de développement, permettant aux acteurs de formuler des solutions adaptées aux problématiques locales. - Favoriser la mise en œuvre de la PCP par le renforcement des capacités institutionnelles et grâce à une administration publique efficace.
Protection de l'environnement	<p>Soutenir les priorités de recherche et de développement définies par le document cadre d'organisation issu du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers. • Préserver la ressource halieutique et les espèces marines. • Réduire les apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants. • Réduire les rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires (rejets illicites et accidents) et leurs impacts.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir « l'économie bleue », notamment par le développement des énergies renouvelables marines. • Promouvoir des actions de formation pour accompagner les mutations énergétiques des entreprises, en particulier dans le tourisme. • Accompagner les entreprises de pêche et d'aquaculture dans des démarches d'économie énergétique.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'acquisition de données sur l'espace littoral et marin. • Accompagner les entreprises touristiques dans leur adaptation au marché, aux effets du changement climatique dans une logique de tourisme durable. • Développer les exercices de prospective territoriale liés au changement climatique, et aux impacts des événements météorologiques extrêmes. • Développer l'innovation et l'économie maritime en lien avec l'adaptation au changement climatique, et la protection des zones côtières, dont l'intégrité est un enjeu majeur de l'économie littorale • Accompagner les entreprises de la pêche et de l'aquaculture dans leur processus d'adaptation au changement climatique. • Améliorer les connaissances, la gestion des données et les transferts d'expérience sur les conséquences en cours et à court et moyen terme sur les espaces littoraux des effets des événements extrêmes liés au changement climatique. • Favoriser la mise en place de méthodes innovantes, recalibrables et respectueuses des habitats côtiers, pour préserver l'intégrité de la bande côtière, enjeu majeur de l'économie littorale.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des plans de prévention des risques, notamment vis-à-vis de l'érosion et des submersions marines, en développant des démarches de gestion intégrée des zones côtières. • Développer les exercices de prospective territoriale liés au changement climatique, et aux impacts des événements météorologiques extrêmes. • Mutualiser les expériences et retour d'expériences avec les Régions méditerranéennes soumises aux mêmes risques et pressions anthropiques.

Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'égalité H/F d'accès aux métiers de la mer dès l'entrée en formation.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la qualité de vie des résidents et leur accès à la mer dans une zone très touristique dont le coût d'exploitation interdit l'accès à la mer aux populations résidentes fragiles.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion intégrée et durable des villes côtières (1). • Développer les autoroutes de la mer en Méditerranée (3). • Favoriser l'accès des PME du littoral à la "croissance bleue". • Favoriser le développement des sentiers littoraux et des voies d'accès en transport durable au littoral. • Faciliter la mise en place de démarche de gestion intégrée des espaces côtiers en lien avec les démarches territoriales intégrées des espaces ruraux côtiers. • Soutenir l'élaboration de stratégies locales de développement, permettant aux acteurs de formuler des solutions adaptées aux problématiques locales. • Favoriser la mise en œuvre de la PCP par le renforcement des capacités institutionnelles et grâce à une administration publique efficace.

FICHE TRANSVERSALE

Partie 1 : État des lieux, enjeux, orientations

1. État des lieux

Analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie menée au plus haut niveau : le plan régional d'actions stratégiques (PRSEFH) dans les services de l'Etat et l'adoption de la Charte Européenne par le Conseil régional, déclinée dans un plan d'actions-cadre. • Un maillage territorial associatif dense. • Des actions positives reconnues d'accompagnement collectif de femmes notamment vers l'emploi. • Intégration dans le CPRDFP d'une approche de genre. • Des jeunes femmes globalement plus diplômées que les jeunes hommes, notamment en création d'entreprise. • De grands projets structurants porteurs d'emploi de proximité (parc national, Iter, Musées..) • Exploitations féminines agricoles orientées circuits courts, diversification et biologie. Progression du nombre de femmes, notamment diplômées, à la tête d'une entreprise agricole (27%). • Progression de la mixité dans l'enseignement agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de suivi de l'objectif d'égalité F/H dans une dimension véritablement transversale. • « Culture méditerranéenne » qui renforce les stéréotypes sexistes. notamment chez les jeunes. • Une femme sur deux en emploi, 56% des bas salaires sont des femmes. • Faible taux d'accès aux CIE. • Ecarts de salaires persistants et supérieurs à la moyenne nationale (27%). • Ségrégation professionnelle malgré de nombreux métiers proches en tension. • Les femmes immigrées sont plus souvent au chômage et moins souvent étudiantes • Taux d'emploi des titulaires d'un BEPC est inférieur de 14 points à celui des hommes • Taux élevé de temps partiels très faibles (moins de 12H), précarité actuelle et future. • Ségrégation professionnelle malgré de nombreux métiers proches en tension. • Faible mixité dans les emplois du secteur de la culture • Forte dépendance des femmes à l'offre de services publics notamment les transports (deux fois plus nombreuses que les hommes) et les services aux plus âgés et aux enfants notamment dans les zones rurales et pour les plus précaires.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La pénurie de main d'œuvre masculine dans certaines filières. • Le développement de nouvelles activités autour des métiers verts et verdissants du développement durable • Grande synergie RH dans les PRIDES • Développement des activités de services tourisme, commerce et de la pluriactivité. • Importance de l'accès à la culture pour lutter contre les stéréotypes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une main d'œuvre féminine abondante qualifiée dans des secteurs non porteurs. • Certains secteurs de filières industrielles en reconversion. • Risque de concentration des femmes dans des secteurs d'activité précaires et sous qualifiés. • Une augmentation générale du chômage défavorable à la prise en compte de la situation spécifique des femmes. • Augmentation du nombre de femmes pauvres, difficulté d'accès à l'emploi et la santé. • Augmentation du nombre de grossesses précoces • Doubles discriminations des femmes issues de l'immigration

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> • Les inégalités, caractéristique forte de la région PACA, sont accentuées s'agissant des femmes, particulièrement dans les domaines de l'accès à l'emploi pérenne et qualifié et de la pauvreté (nombre supérieur de femmes en situation de monoparentalité, âgées ou travailleurs pauvres soit 15% des femmes adultes sous le seuil de pauvreté) notamment dans le Vaucluse et les Bouches du Rhône • Plus encore que les hommes et de manière spécifique, les femmes souffrent de l'offre insuffisante et/ou inadaptée de services publics en matière de transports et d'accueil. • Les stéréotypes sexistes sont très prégnants (« culture » méditerranéenne) et jouent un rôle de frein à l'irruption des femmes dans la sphère publique ou économique, mais les potentialités pour les combattre existent du fait de la mobilisation des acteurs publics et d'un tissu associatif dense et proche du terrain.

2.Enjeux

<p>Passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance et lutte contre les stéréotypes, notamment chez les jeunes et dans les services publics. • Prévention des situations de précarité spécifiques aux femmes et à leurs enfants. L'écart de pauvreté entre les hommes et les femmes est encore plus creusé en région qu'au niveau national • Lutte contre les discriminations liées au sexe et contre les violences. • Détection des discriminations indirectes <p>Approche sexuée dans les politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des écarts entre les femmes et les hommes par des actions préventives dans les politiques publiques structurées et pérennes, à partir d'analyses statistiques et d'objectifs quantifiables. Nécessité de mettre en synergie les politiques quelles que soit les particularités des territoires. • Intégration des besoins spécifiques des femmes dans l'accès aux services (santés, culture, transport, tic, parentalité..) notamment par un réseau associatif structuré et de qualité.
--

Valorisation des compétences tout au long de la vie

- Développement de l'accès des femmes à des formations et des qualifications porteuses d'emploi de qualité, à tout âge.
- Sécurisation des parcours professionnels et amélioration de la gestion des carrières notamment après de longues interruptions,
- Soutien de la mixité dans les métiers en tension ou émergents,
- Renforcement la gestion des compétences par la mixité des emplois et la RSE
- Prévention de la précarité des jeunes filles par l'emploi, lutte contre les stéréotypes sexistes prégnants (« culture » méditerranéenne).

3.Orientations

Passage de l'égalité de droit dans l'égalité de fait

- Assurer sur tout le territoire un accès aux droits, à la santé, aux activités culturelles et sportives pour les jeunes filles, notamment en situation de précarité.
- Sensibiliser et former les acteurs publics à la lutte contre les stéréotypes et la prévention des discriminations
- Valoriser les bonnes pratiques, l'accès des femmes aux responsabilités
- Sexuer les études et données liées à la précarité

Structurer l'approche sexuée dans les politiques publiques

- Renforcer l'analyse des statistiques, chiffrer l'impact des mesures prises, questionner les écarts, intégrer des mesures préventives ou curatives, évaluer, capitaliser, diffuser.
- Différencier les besoins de services publics notamment eux liés à la parentalité, avec une grande attention portée aux familles monoparentales précaires.
- Intégrer des critères sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la commande publique.

Valorisation des compétences tout au long de la vie

- Faire évoluer les pratiques professionnelles stéréotypées, de l'appareil de formation, initiale et continue.et du marché du travail notamment en valorisant la diversité des métiers et des emplois.
- Prévenir les temps partiels subis, renforcer la pluriactivité.
- Inciter à une utilisation égalitaire des contrats aidés, et des contrats en alternance dans le champ de l'économie sociale et solidaire, dans le champ de l'insertion par l'activité économique et les PME.. Accompagner l'émergence de compétence dans les secteurs de la recherche, de l'industrie, et dans les nouveaux métiers. Favoriser l'usage des TIC.
- Valoriser l'emploi des femmes dans les secteurs porteurs (environnement, innovation, culture, activités touristiques, sportives, culturelles, TIC ...).
- Pour mieux répondre au développement économique des PME de notre région, renforcer des conditions de travail respectueuses des compétences et de la vie familiale.
- Développer les mesures et réseaux d'accompagnement des femmes vers la création d'entreprises pérennes.
- Aider les structures, professionnaliser les acteurs du dialogue social sur la thématique de l'égalité professionnelle, les engager dans des démarches de labélisation (Label Egalité Afnor), de Responsabilité Sociétale des Entreprises(RSE)...
- Renforcer la lutte contre les stéréotypes et les discriminations pour améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et leur recherche d'autonomie.
- Accompagner le retour à l'emploi des femmes après de longues absences ou en seconde partie de carrière.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la pluriactivité et les emplois saisonniers notamment dans les activités sportives, hôtellerie restauration agri tourisme • Favoriser la mobilité des femmes notamment par les TC • Intégrer les temps de vie dans l'organisation de la mobilité et les problématiques de garde d'enfant et d'ascendants • Stimuler la création d'activité et d'entreprise par les femmes, proposer un accompagnement dans ces zones • Déconcentrer l'offre d'orientation et de formation sur l'ensemble du territoire utiliser de façon plus importante les TIC • Participation des femmes à la définition des choix d'aménagement. • Soutenir les modes d'organisation du travail innovants en matière d'équilibre des temps de vie et de construction des parcours professionnels.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mobilité des femmes afin d'accroître leur accès à la formation et à l'emploi par le développement de transports en communs de qualité et les services aux personnes. • Déconcentrer l'offre d'orientation.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler l'emploi et l'activité économique en favorisant la création d'entreprise, proposer des accompagnements renforcés, professionnaliser et soutenir les structures qui accompagnent les femmes. • Faire participer les femmes aux définitions d'aménagements et de services urbains. • Faciliter l'accès et la compatibilité de services. • Lors des choix d'orientation professionnelle intégrer un travail spécifique sur les stéréotypes et une meilleure connaissance des 80 familles de métiers repérés. • Développer des modes d'orientation professionnelles faisant une plus large place à l'expérimentation en entreprise.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la mixité des métiers. • Favoriser la pluriactivité et les emplois saisonniers pour les femmes vivant toute l'année dans ces territoires.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et s'inspirer d'opérations réussies.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger avec les partenaires transfrontaliers sur cette thématique. • Faciliter la mobilité des femmes en proposant une meilleure connaissance de l'offre d'emploi et de la demande.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la culture du transnational dans les organismes de formation professionnelle. • Développement des coopérations innovantes favorisant l'égalité professionnelle. • Soutien des mouvements d'émancipation des femmes des pays du pourtour méditerranéen.

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mixité des emplois dans les nouveaux métiers. • Valoriser la Responsabilité Sociétale des Entreprises. • Développer l'information sur les filières professionnelles « vertes » et les opportunités d'emploi pour les femmes (cf travail régional ORM, ARPE)
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information sur ces filières professionnelles et les opportunités d'emploi pour les femmes notamment par la création d'entreprises. • Mixité des formations et des métiers.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information sur ces filières professionnelles et les opportunités d'emploi pour les femmes notamment par la création d'entreprises.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information sur ces filières professionnelles et les opportunités d'emploi pour les femmes notamment par la création d'entreprises.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information sur ces filières professionnelles et les opportunités d'emploi pour les femmes notamment par la création d'entreprises.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à la lutte contre les stéréotypes de genre de tous les acteurs publics en charge des politiques publiques nationales régionales et européennes. • Maintenir les mesures positives de rattrapage. • Pratiquer l'approche de genre, afin d'identifier les effets différenciés des différentes politiques publiques pour les femmes et pour les hommes. • Renforcer la participation des femmes à la définition des choix.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • L'égal accès à des emplois de qualité pour les femmes et les hommes ainsi qu'à la prise de décision et aux activités culturelles et sportives, sur tout le territoire. • Favoriser l'innovation sociale, notamment en améliorant la conception et la pratique de la RSE.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'égalité femme homme par un travail sur les stéréotypes et les discriminations directes et indirectes. • Intégrer le questionnement sur les multi discriminations dans les politiques et actions menées.

FICHES FILIÈRES

Partie 1 : Etat des lieux, enjeux, orientations

1. Etat des lieux

Analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} région française pour la pisciculture en mer avec 1500 tonnes de loups et de daurades et 150 emplois directs. • Des démarches « qualité » engagées pour valoriser les produits : « agriculture biologique » et « label rouge ». • Demande locale en produits de pêche fraîche (particuliers et restaurateurs). • Importance des circuits courts de commercialisation (vente directe à quai), notamment pour la pêche « petits métiers ». • Image positive de la petite pêche côtière auprès du grand public. • Ressource globalement en bon état. • Effort significatif de protection de la ressource entrepris via un réseau dense d'aires marines protégées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Viellissement de la flotte de pêche (âge moyen supérieur à 25 ans) et des effectifs du secteur. • Multiplicité des points de débarquement tout le long du littoral, complexifiant la structuration des équipements pour la vente directe. • Manque de données de captures par la pêche récréative. • Nombre de sites propices à un développement aquacole limité. • Création et transmission d'entreprises difficiles : manque de capitaux et d'investisseurs. • Faible acceptabilité sociale de l'activité (aquaculture) par les habitants sur le littoral.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique de mise en place d'une politique maritime intégrée à l'échelle méditerranéenne et régionale, prenant en compte l'ensemble des enjeux du littoral: Document stratégique de façade, Plan d'action pour le milieu marin, Stratégie régionale de la mer et du littoral. • Expérimentations conduites dans le cadre des groupes d'acteurs locaux, favorisant l'intégration de la pêche dans des stratégies de développement territorial (axe 4 du FEP, UEGC). • Mise en place d'une réglementation permettant la diversification d'activité sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. • Projet de création d'une Zone Economique Exclusive en Méditerranée. • Capacités de diversification vers d'autres espèces : huîtres, macro algues (salinelles), les micro-algues (cosmétique, biocarburants, alimentation), poissons (maigre, ombrine).... 	<ul style="list-style-type: none"> • Décalage entre l'offre de la recherche publique et les besoins des entreprises. • Dégradation de la qualité du milieu marin. • Compétition avec d'autres activités en mer et sur le littoral (plaisance, tourisme littoral). • Pression de pêches supplémentaires engendrée par la modification de zones de pêche des chalutiers du Languedoc-Roussillon. • Augmentation des coûts énergétiques pour les navires. • Forte concurrence de la production aquacole d'autres pays méditerranéens où les sites de production sont plus faciles d'accès et les coûts de production plus faibles.

Synthèse de l'état des lieux

- La **filière halieutique régionale compte plus de 1 300 emplois directs** dans la pêche, la pisciculture marine et la mytiliculture, et plus de **3 500 emplois induits** dans les secteurs de la réparation, de l'accastillage et l'entretien des navires, la commercialisation, le conditionnement la transformation et le transport des produits de la mer.
- La **pêche régionale présente un caractère majoritairement artisanal**. Les sorties en mer font moins de 24 heures (pas de marées), pour environ moins de 200 jours de mer par an. Cette pêche est basée sur une polyvalence des activités regroupée sous le vocable de «petits métiers ». Les navires de moins de 18 mètres représentent 91% de la flotte qui s'élève à près de 640 navires, et sont répartis dans les différents ports, tout le long du littoral. Leur zone de pêche est prioritairement située dans la bande des trois milles nautiques et ils pratiquent principalement une vente directe à quai, dans des circuits courts de commercialisation.
- Les **évolutions de la filière** (une quarantaine d'entreprises) ces dernières années se traduisent par une **forte diminution de l'activité** : des navires (en 20 ans, division par 2 du nombre de chalutiers et perte globale de 45% de la flotte) ; des mareyeurs (3 en 2011 contre 22 en 1976 sur le site de Saumaty) et des structures de commercialisation à terre (plus de criée depuis 2010).
- Pour l'aquaculture, le nombre de **fermes d'élevage est stable depuis plusieurs années en raison de la forte concurrence** existante sur ces espèces et de la difficulté d'accéder à de nouveaux sites d'élevage.
- Le **littoral de la région PACA dispose d'un réseau dense d'aires marines protégées** (avec deux parcs nationaux, Port-Cros et Calanques, et de nombreux sites Natura 2000 littoraux). Ces zones préservées ne sont en aucun cas incompatibles avec la pêche.

2.Enjeux

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de savoirs faire traditionnels et de spécificités qu'il s'agit de préserver et de faire reconnaître au niveau national et européen :

- **maintien de l'emploi et l'activité économique** dans le secteur des pêches maritimes, de l'aquaculture et de la filière « aval » des produits de la mer ;
- **exploitation durable des ressources** halieutiques ;
- **préservation des écosystèmes** marins ;
- **développement la qualité et la sécurité alimentaire** des produits de la mer ;
- **contribution à l'amélioration des conditions de travail** à terre et en mer ;
- intégration de la pêche professionnelle et de l'aquaculture marine dans les **projets de territoire**.

D'autre part, la bonne gestion des ressources nécessite le renforcement des connaissances en matière de dynamique d'évolution des stocks, des pressions auxquels ils sont soumis (pollutions, changements climatiques, pêche professionnelles et de loisir...).

En matière de R&D, il faut poursuivre les travaux visant à la réduction de la dépendance énergétique des navires de pêche (nouveaux propulseurs, économètres, etc.) et la sélectivité des engins de pêche.

3.Orientations

- **Accompagner les entreprises de pêche professionnelle :**

Soutenir la modernisation de la flotte de pêche artisanale et faciliter l'accès des jeunes à la profession.

Encourager la polyvalence et la pluriactivité des entreprises

Moderniser et rationaliser les points de débarquements (améliorer les conditions de manipulation des produits et prendre en compte l'impact environnemental et sanitaire des opérations).

Structurer et animer la filière (soutien aux organisations professionnelles et le milieu associatif, pour élaborer des projets de développement local, la promotion de la pêche professionnelle et des spécificités méditerranéennes).

Favoriser les mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques, adaptées aux spécificités méditerranéennes :

- programmes de recherche appliquée pour la gestion des pêcheries (acquisition et exploitation de données scientifiques fiables sur la ressource et les impacts des activités de pêche) ;

- pratiques de pêches respectueuses du milieu marin, incluant des compensations liées à une moindre productivité éventuelle ;

- développement de nouveaux matériels permettant de limiter ou réduire les incidences des activités (sur les fonds marins, les espèces, la qualité de l'eau) ;

- restauration de zones marines dégradées (en cohérence avec la stratégie « récifs » interrégionale) ;

- organisation de pratiques de pêche de loisir.

- **Accompagner les entreprises aquacoles :**

Améliorer la qualité des productions en encourageant la mise en place de signes officiels de qualité (Agriculture Biologique, label Rouge,...) et les démarches collectives pour l'identification et la valorisation des productions locales.

Améliorer l'image des productions aquacoles par le soutien aux actions de communication visant à mettre en avant la qualité des produits, et la bonne gestion environnementale des exploitations.

Améliorer les conditions de travail et moderniser les équipements productifs des entreprises aquacoles en matériel d'élevage, de traitement et de conditionnement.

Accompagner le développement de nouvelles activités aquacoles : soutien aux programmes de recherche appliquée de diversification des espèces élevées, et contribution à la diversification vers le tourisme.

- **Accompagner la filière « aval » des produits de la mer :**

Soutenir les investissements productifs des entreprises afin de créer des emplois et de favoriser l'utilisation de produits locaux, dans le cadre de circuits courts et de partenariats entre les producteurs régionaux et les entreprises de transformation.

Favoriser l'innovation et la diversification des productions en développant notamment de nouvelles gammes de produits réalisés avec les productions locales.

Soutenir les démarches collectives de promotion et de valorisation des produits régionaux.

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement de produits à forte valeur ajoutée et les démarches qualité. - Accompagner l'équipement des ports de pêche et les points de débarquements. - Promouvoir l'emploi et la mobilité des travailleurs dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, diversifier au profit d'autres secteurs de l'économie maritime. - Favoriser l'intégration de la pêche professionnelle et de l'aquaculture marine dans les projets de territoire, notamment au travers des futurs groupes d'action locale de la pêche (GALP).
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement de produits à forte valeur ajoutée et les démarches qualité. - Accompagner l'équipement des ports de pêche et les points de débarquements. - Promouvoir l'emploi et la mobilité des travailleurs dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, diversifier au profit d'autres secteurs de l'économie maritime. - Favoriser l'intégration de la pêche professionnelle et de l'aquaculture marine dans les projets de territoire, notamment au travers des futurs groupes d'action locale de la pêche (GALP).
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'équipement des ports de pêche et les points de débarquements.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les orientations citées en partie 1.
Déclinaison / interrégional	<p>Encourager une pêche et une aquaculture durables et efficaces dans l'utilisation des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'équipement des ports de pêche et les points de débarquements. - Soutenir la modernisation de la flotte de pêche artisanale et faciliter l'accès, en particulier des jeunes, à la profession. - Favoriser les mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques. - Améliorer les conditions de travail et moderniser les équipements productifs. - Développer une aquaculture durable, offrant un haut niveau de protection environnementale.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets de coopération, identifiés au niveau des groupes d'action locale de la pêche.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets de coopération, identifiés au niveau des groupes d'action locale de la pêche.

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la modernisation de la flotte de pêche artisanale et faciliter l'accès à la profession, en particulier pour les jeunes. - Encourager la polyvalence et la pluriactivité des entreprises de pêche régionales. - Accompagner l'équipement des ports de pêche et les points de débarquements. - Développer une aquaculture durable, respectueuse de la préservation des milieux. - Accompagner le développement de nouvelles activités aquacoles. - Contribuer à la diversification des activités vers le tourisme. - Accompagner le développement de stratégies de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques. - Diminution de l'impact de la pêche sur le milieu (sélectivité des engins, modes de pêche et réduction des rejets).
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche / innovation : soutenir les investissements à bord visant à réduire l'émission de polluants ou de gaz à effet de serre et à augmenter l'efficacité énergétique des navires de pêche.
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'innovation et l'économie maritime en lien avec l'adaptation au changement climatique et la protection des zones côtières, dont l'intégrité est un enjeu majeur de l'économie littorale. - Accompagner les entreprises de la pêche et de l'aquaculture dans leur processus d'adaptation au changement climatique.
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les expériences et retour d'expériences avec les régions méditerranéennes soumises aux mêmes risques et pressions anthropiques.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'égalité H/F d'accès aux métiers de la mer dès l'entrée en formation.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers.

Partie 1 : Etat des lieux, enjeux, orientations

2. Etat des lieux

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel d'exploitation forestière important représentant 48% de la surface régionale (3^{ème} région française en termes de surface). • La grande diversité des productions agricoles, dont beaucoup à forte valeur identitaire du fait d'un climat méditerranéen favorable. • Un degré de développement élevé du pastoralisme en tant que base des systèmes d'élevage (plus de 400 000 ha de surfaces herbagères peu productives). • La 1^{ère} région bio de France avec plus de 10% de SAU consacrées à l'agriculture biologique contre 3,1% en moyenne en France et une dynamique de conversion se poursuivant. • Une importance historique de la commercialisation des produits en circuit court (1/3 des exploitations). • De nombreux signes de qualité, labels, indications géographiques contribuant à valoriser l'image des produits (plus de 50 produits sous signes officiels de qualité et d'origine dont une trentaine concernant des appellations viticoles). • Des contributions fortes de l'agriculture et des produits agricoles à une image attractive de PACA. • L'existence d'un réseau d'équipements hydrauliques développé et la compétence reconnue en gestion raisonnée de la ressource en eau. • Un réseau efficace de la recherche expérimentale (avec notamment l'IRD basé à Marseille) jusqu'au développement et au conseil. • L'existence d'un tissu d'IAA performantes, 2nd secteur industriel employeur de main d'œuvre dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte concurrence pour l'accès au foncier, liée à la pression démographique (baisse de 12% des surfaces en terres agricoles utiles en 10 ans, SAU confinée à seulement 30 % en PACA contre 55% en France). • Un problème de renouvellement des générations d'actifs permanents en agriculture : baisse d'1/4 en 10 ans contre 20% pour l'ensemble de la France. 1/3 des agriculteurs ont plus de 60 ans, ce qui renforce le problème de renouvellement des générations dans un contexte de faible attractivité du métier et d'accès au foncier difficile. • Des équipements vétustes et gourmands en énergie (serres). • Un déficit d'investissements de modernisation dans les exploitations agricoles, les entreprises forestières et des IAA. • La vétusté des équipements hydrauliques (réseau collectif) • U revenu régional agricole parmi les plus bas en France et un écart se creusant avec la moyenne nationale (-23% depuis 2005). Diminution continue du revenu des arboriculteurs depuis 2008. • La faiblesse des stratégies développées par les producteurs et les IAA pour lutter contre la concurrence française et internationale, en lien avec l'insuffisante structuration des filières régionales. • Un important morcellement de la forêt régionale (au 2/3 privée) d'accès difficile et avec des produits de faible valeur. • Une très grande sensibilité au risque incendie de la forêt régionale. • De nombreuses IAA, mais de petite taille (plus de 80% étant des TPE) et ne disposant pas de services R&D et marketing, d'où une production locale très peu valorisée par l'aval.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • L'importance du bassin de consommation, comportant une tranche de population aisée et sensible aux préoccupations environnementales, à la qualité des produits et aux productions locales, notamment issus de l'agriculture biologique. • Une évolution de la PAC favorable à l'agriculture régionale (principe de verdissement, mécanismes de gestion des risques climatiques, sanitaires et économiques, régime d'aide spécifique aux petites exploitations...). • Un potentiel d'attractivité des territoires ruraux (économie, résidentiel et touristique) pour la valorisation de la production agricole locale, et qui implique la nécessité de création de nouveaux équipements (services, transports...). • Forêt : l'émergence et développement de nouveaux usages du bois (biomasse). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'érosion du nombre d'exploitants peut conduire au-dessous du seuil critique qui permet une organisation professionnelle. • Une pression démographique en augmentation constante, cumulée à une insuffisance de la planification urbaine (mitage des terrains agricoles, pression foncière et spéculation accrue, perte irréversible de terres agricoles de bonne qualité agronomique). • Des crises successives (sanitaires, climatiques et économiques), déstructurantes et pouvant mettre en péril les principales productions. • Le poids considérable de la grande distribution et sa concentration. • La vulnérabilité du bassin méditerranéen au changement climatique (augmentation de la fréquence des aléas climatiques : sécheresse, inondations, submersion marine). • La dégradation des sols et l'émergence de parasites. • Le développement des populations de grands prédateurs menaçant l'activité pastorale traditionnelle. • Le risque d'abandon des forêts et de fermeture des paysages.

Synthèse de l'état des lieux

<ul style="list-style-type: none"> • Les activités agricoles, sylvicoles et les IAA sont confrontées à la nécessité d'améliorer leur compétitivité afin d'enrayer le déclin actuellement constaté, dans un contexte où le renouvellement des exploitations agricoles et des entreprises des filières bois n'est plus assuré, en lien avec la forte concurrence existant sur le foncier et la faible attractivité des métiers • Le faible revenu des agriculteurs et leur exposition forte aux crises conjoncturelles et structurelles, notamment pour les fruits et légumes, restent des éléments inquiétants pour la pérennisation de l'agriculture régionale. • L'image positive de la Provence et du massif alpin, ainsi que la diversité et la qualité des produits régionaux demeurent toutefois des atouts majeurs pour ces secteurs économiques. • La sécurisation de la ressource en eau et sa gestion durable seront déterminantes pour le maintien de l'activité agricole, notamment face aux évolutions climatiques.

2.Enjeux

<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la compétitivité des entreprises agricoles, forestières et des IAA. • Soutien à la structuration actuellement déficiente des filières et renforcement de la taille critique des outils industriels dédiés. • Préservation du foncier agricole, et gestion économe de l'espace. • Gestion économe et solidaire et sécurisation de l'accès à la ressource en eau. • Renforcement de la formation, de la recherche et développement et de l'innovation.

3.Orientations

- **La compétitivité économique des filières :**

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières par des aides à l'innovation, la formation et l'appui des acteurs à l'adaptation aux marchés, et procéder aux investissements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises.

Soutenir la modernisation des exploitations agricoles (notamment petites exploitations) et sylvicoles ainsi que les investissements productifs des entreprises agroalimentaires et forestières.

Soutenir la commercialisation des produits et la diversification des activités.

Renforcer la visibilité des produits des terroirs régionaux.

Renforcer les filières bios.

- **La compétitivité des filières basée sur le développement durable :**

Accompagner les mutations vers des systèmes d'exploitation en agriculture durable.

Développer la recherche et développement – R&D.

Encourager une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, notamment pour lutter contre le risque incendie et anticiper le dépérissement des espèces dues au changement climatique.

- **La compétitivité des filières basée sur les aspects humains :**

Faciliter le renouvellement des générations dans le secteur agricole.

Stabiliser le revenu agricole en accompagnant le développement des outils de gestion des risques.

Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture et de la forêt.

- **Soutenir et encourager l'organisation des filières :**

Notamment dans le domaine commercial en valorisant le rôle des groupements de producteurs et des associations interprofessionnelles, développer la contractualisation.

Accompagner la mise en œuvre de stratégie locale de développement forestier en favorisant la mise en réseau des forêts régionales, l'échange de bonnes pratiques et la formation des acteurs dédiés.

- **Mettre en place des politiques de préservation du foncier agricole et une gestion économe de l'espace :**

Aider les opérations d'aménagement du foncier agricole.

Prendre en compte l'agriculture urbaine et péri urbaine dans les documents de planification des territoires.

Développer les outils de planification locale innovants (chartes forestières...).

Favoriser le renouvellement des exploitations en proposant des aides au portage de foncier.

- **Sécurisation de l'accès à la ressource en eau :**

Investir dans la modernisation et l'évolution des infrastructures hydrauliques face aux contraintes posées par le changement climatique. Promouvoir l'adaptation au changement climatique.

- **Valorisation et renforcement de réseaux performants de formation, de recherche, de développement et d'innovation :**

Consolider l'enseignement agricole, poursuivre l'adaptation à l'évolution des métiers de l'agriculture et de forêt.

Développer les capacités de recherche et de développement, encourager le transfert de connaissance et l'innovation dans les trois filières, développer les modalités de soutien financier à la RDI (recherche, développement et innovation).

Développer les formations techniques, scientifiques et d'encadrement pour former des managers, techniciens, ingénieurs, chercheurs et favoriser le croisement des compétences (technique, marketing, design)

Partie 2 : Déclinaison territoriale des enjeux et orientations

Types de territoires	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Déclinaison / territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'activité agricole au sein des exploitations (gîtes, circuits courts) et y accompagner la pluriactivité. • Accès à la forêt à améliorer (desserte interne ou externe, DFCI). • Maintenir les outils et équipements structurant les filières agricole, forestière et agroalimentaire.
Déclinaison / territoires périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le potentiel des circuits de commercialisation de proximité. • Lutter contre la pression foncière et préserver le foncier agricole. • Réduire le risque incendie accru en périurbain (débroussaillage). • Accompagner l'usage « loisir » de la forêt. • Favoriser l'agriculture périurbaine.
Déclinaison / territoires urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les circuits de commercialisation de proximité (potentiel fort de valorisation des produits d'origine régionale). • Favoriser l'agriculture urbaine.
Déclinaison / mer - littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du trait de côte (dune) en Camargue. • Préserver la gestion spécifique de l'eau et de l'hydraulique en Camargue, Delta du Rhône. • Production de sel.
Déclinaison / interrégional	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la politique de massif (massif des alpes). • Coordonner la structuration des filières par bassin de production. • Coordonner les outils de R&D (pôle de compétitivité et stations d'expérimentation). • Favoriser le débardage par câble dans le massif alpin.
Déclinaison / transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une gestion partagée du pastoralisme. • Développer l'agritourisme. • Promouvoir des labels identitaires et des signes de qualités transfrontaliers. • Coordonner la gestion des prédateurs (loup). • Échanger sur les bonnes pratiques.
Déclinaison / transnational	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la protection de la forêt contre les incendies. • Échanger les bonnes pratiques (techniques d'irrigation et gestion de la sécheresse...). • Renforcer les intérêts communs et le développement d'une approche conjointe dans la labellisation et la gestion des filières méditerranéennes (olive, liège, pratiques sylvo-pastorales...). • Valorisation des produits des terroirs et de l'expertise à l'exportation.

Partie 3: Déclinaison transversale des enjeux et orientations

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer de façon économe les ressources (eau, énergie, foncier). • Promouvoir les circuits de commercialisation de proximité limitant les transports. • Préserver le foncier agricole.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les sols, les eaux et la biodiversité par le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser les équipements et outils de production pour une plus grande efficacité énergétique. • Développer de nouvelles techniques efficaces énergétiquement (cogénération, biomasse).
Lutte et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et sécuriser l'accès à la ressource en eau. • Adapter les pratiques de production/exploitation (irrigation, R&D variétale...)
Prévention et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la défense de la forêt contre les incendies, la restauration des Terrains en Montagne et le sylvo-pastoralisme. • Limiter l'artificialisation des sols, la déforestation, face au risque d'inondation. Maintenir les zones agricoles comme protection inondation. • Assurer la vigilance sanitaire et la lutte contre les risques sanitaires (parasites émergents). • Favoriser la souscription d'assurances contre les risques climatiques.
Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la pluriactivité des ménages agricoles. • Favoriser l'accès aux métiers agricoles et forestiers.
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux métiers agricoles et forestiers. • Faciliter/améliorer l'accès à la formation agricole et forestière. • Soutenir l'installation hors cadre familial. • Information sur les métiers agricoles et forestiers pour en renforcer l'attractivité.
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux métiers agricoles et forestiers.

FICHE INTER-FONDS

Analyse AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne adéquation du FEDER et du FSE au tissu économique urbain et côtier alors que le FEADER semble bien adapté au domaine rural. • « Force de frappe » d'une combinaison FEDER+FSE ou FEADER+FSE, où la dimension de formation (professionnelle, aux usages...) accompagnerait l'industrialisation des process innovants ayant pu bénéficier, en amont (R&D, modernisation...) du concours FEDER ou du FEADER. • Regroupement sous une AG unique est susceptible de conduire à une véritable coordination interfonds via une stratégie intégrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarcation insuffisamment lisible dans les documents de cadrage et techniques, de l'action des différents fonds, qu'il s'agisse de démarcation territoriale ou surtout thématique : de ce fait, existence de zones grises ou dans d'autres cas de véritables fossés de démarcation entre l'action des fonds. • Pas de vision d'ensemble lors de l'élaboration des stratégies propres à chaque fonds (Stratégie FEP nationale, FEADER nationale avec volet régional déclinant des mesures fixées par la réglementation UE, stratégie FSE nationale mais déclinaison régionale, seule la stratégie FEDER actuelle est réellement régionale). • Le périmètre d'élaboration et d'action de chaque fonds est différent, ainsi que les acteurs chargés de définir la stratégie. • Peu ou pas de complémentarité d'action sur une thématique ou un territoire.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Synergies FEADER-FSE et FEDER-FSE (pour la formation) • Complémentarité des investissements au titre du FEDER et du FEADER pour la création d'infrastructures, notamment de très haut débit, en zones rurales, • Complémentarités FEDER – FEADER sur la recherche et le développement pour l'industrie agro-alimentaire • Lien entre aménagement numérique (FEDER) et développement de la culture numérique, notamment par la formation (FSE), • Efficience dans le traitement administratif des projets : guichet unique, règles convergentes d'instruction et de contrôle entre les fonds, régionalisation des effectifs → opportunité unique d'optimisation de ressources aujourd'hui morcelées, avec deux approches possibles (et panachables) : métier et géographique 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de zones de chevauchement de l'action des fonds, sans complémentarité (ex : POIA / Alcotra vs FEADER axes 3 et 4, action du FEADER et du FEDER sur de grands projets numériques...) • Vision trop verticale des DG de la Commission européenne et des services centraux ministériels (logique de silo) • Risque fort de déclassement de dossiers en cas d'action conjointe de plusieurs fonds sur un même projet, faute de règles de coordination précises • Reversements

Objectif thématique	Analyse pluri-fonds
<p>Objectif thématique n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le besoin de développement économique et d'innovation concerne l'ensemble des filières économiques en PACA : industries (médicale, aéronautique, chimie, pharmaceutique, agro-alimentaire, semi-conducteurs etc.), agriculture et développement rural, pêche (sélectivité, rendements énergétiques, sécurité à bord) et aquaculture (modes de reproduction des espèces, rendement, maîtrise de l'impact sur l'environnement), énergies renouvelables, tourisme, services... • FEDER, FEADER et FEP interviennent d'ores et déjà sur ces secteurs mais sans complémentarité d'action établie (logique de silos). • Pour la génération de fonds 2014-2020, plusieurs approches sont possibles : • <u>verticale</u> : • FEDER intervenant sur la R&D des laboratoires, l'innovation en entreprises, etc • FEADER ou FEAMP mobilisés sur la recherche appliquée à l'agriculture ou l'aquaculture • FSE en sous-composante horizontale d'accompagnement : formations de très haute qualification dans la recherche, montée en gamme des postes les moins qualifiés dans les industries de pointe. • <u>horizontale</u> : • Intégration sur un même projet de modules pouvant être portés par des fonds différents (par ex : partage recherche / industrialisation) • Nécessite une définition précise du périmètre d'action de chaque fonds et des conditions de leur action commune sur un même projet.
<p>Objectif thématique n°2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En matière de TIC, le développement des infrastructures et des usages revêt d'emblée une dimension horizontale couvrant tous les secteurs et tous les acteurs, économique ou non, des territoires. Pour la génération de fonds 2014-2020, plusieurs approches sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>verticale</i> : - FEDER intervenant sur l'investissement, la diffusion des usages en entreprise et dans la population - idem pour FEADER ou FEAMP mais dans les secteurs agricoles et pêche/aquaculture. - FSE en sous-composante horizontale d'accompagnement, mais aussi pour la formation aux usages du numérique et l'accompagnement du développement du télé-travail. <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>horizontale</i> : - Logique de découpage géographique : Le FEADER pourrait spécifiquement viser les territoires ruraux quelle que soit la filière, le FEDER étant déployé sur les autres territoires notamment urbains ; se pose alors la question de l'adéquation entre montants disponibles (forte dissymétrie entre maquettes FEDER et FEADER) et rapport coûts/population desservie notamment en cas d'éligibilité des infrastructures numériques.(coûts des infrastructures plus importants en milieu rural notamment zones de piémont et de montagne constituant la majorité du territoire en PACA, alors que le FEADER sera moins mobilisable en volume financier). - L'éligibilité des infrastructures numériques pourrait être le facteur principal décidant entre déploiement vertical ou horizontal de l'action des fonds (logique sectorielle / logique zonale). Si les infrastructures ne sont pas éligibles, le FEADER pourrait disposer de ressources suffisamment dimensionnées au regard du nombre d'acteurs concernés en milieu rural

<p>Objectif thématique n°3 : Renforcer la compétitivité des PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les PME sont présentes dans l'ensemble des secteurs économiques. Parler d'approche pluri-fonds renvoie encore une fois à la confrontation d'une approche verticale, telle que pratiquée actuellement, bénéficiant d'un accompagnement fort du FSE qui en constituerait la composante horizontale. - Le renforcement de la compétitivité des PME devrait logiquement s'appuyer sur la dimension innovation (traitée par ailleurs) et une forte composante de formation accompagnée prioritairement par le FSE.
<p>Objectif thématique n°4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des fonds est concerné par cet objectif thématique correspondant à une priorité transversale environnementale. - FEDER : recherche et développement de solutions « vertes », financement de modernisation d'outils bénéficiant des progrès accomplis en matière de rendement énergétique, valorisation de filières à faible empreinte carbone (par exemple filière bois-énergie). - FEADER pour la valorisation de la forêt et de la biomasse ou des déchets (ex : méthanisation à base de déchets organiques agricoles). - FEAMP : réduction des puissances motrices afin de participer à la baisse de l'effort de capture (quotas), couplée à des modes de capture plus sélectifs nécessitant une puissance installée moindre, recherche de solutions de production d'énergie sur site pour les fermes aquacoles (éolien terrestre, éolien marin, énergie de la houle, photovoltaïque...). - FSE pour la sensibilisation des acteurs d'une part, et la formation des utilisateurs aux technologies vertes qui sont parfois des technologies de rupture par rapport aux énergies fossiles (ex : maintenance de bâtiments équipés de piles à combustible – déjà présents en région parisienne pour certains habitats collectifs - en rupture avec les chaudières fioul traditionnelles).
<p>Objectif thématique n°5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le maître mot de cet objectif est l'adaptation. Elle met en jeu d'autres thématiques comme la recherche et devrait se traduire par un objectif mesurable de modification des pratiques, accompagné par les différents fonds. - FEDER : études, observatoires des comportements, sensibilisation aux comportements d'économie des ressources notamment en eau - FSE : formation des acteurs économiques et de la prévention (formation de formateurs) - FEADER et FEAMP au regard des mutations qui s'imposeront aux pratiques agricoles (gestion de l'eau, incendies d'origine agricole, partage des ressources) ou aquacoles
<p>Objectif thématique n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logique assez proche de celle des objectifs thématiques n°4 et 5, mais plus large - FEDER : études, recherche - FEADER et FEAMP : c'est sans doute dans le domaine agricole et de l'aquaculture que la réalisation de cet objectif pourrait devenir une priorité stratégique. - FSE : sensibilisation et formation
<p>Objectif thématique n°7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cet objectif thématique requiert pour l'essentiel un traitement vertical (logique filières). - FEDER : études, observatoires des comportements, sensibilisation aux modes ou comportements de transport à impact réduit. - FEADER et FEAMP : organisation des filières d'approvisionnement, mise en place de circuits logistiques courts - FSE pour la formation d'acteurs ou de salariés

<p>Objectif thématique n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cet objectif thématique semble devoir être principalement traité par le FSE, en accompagnement de politiques sectorielles. L'effet serait maximisé par une complémentarité entre action du FEDER ou du FEADER (par exemple sur la modernisation) et du FSE (sur la formation à l'utilisation et aux usages, par exemple TIC pour le télétravail).
<p>Objectif thématique n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cet objectif thématique semble devoir être principalement traité par le FSE, en accompagnement de politiques sectorielles. L'effet serait maximisé par une complémentarité entre action du FEDER ou du FEADER (par exemple sur la modernisation) et du FSE (sur la formation à l'utilisation et aux usages, par exemple TIC pour le télétravail). - On notera cependant que le développement de l'économie sociale et solidaire répond à cet objectif et peut être accompagné par le FEDER ou le FEADER.
<p>Objectif thématique n°10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cet objectif très transversal ne semble pas pouvoir être traité dans une approche pluri-fonds : tous sont susceptibles d'être affectés, le FSE étant à l'évidence plus mobilisable sur sa dimension formation.

Mise en perspective :

- La définition d'une véritable stratégie de complémentarité pluri fonds dépend des arbitrages en cours au niveau communautaire concernant les thématiques, leur contenu exact, les volumes financiers alloués à chaque fonds et à chaque région, et les règles d'action de chaque fonds.
- La prochaine génération de fonds doit être mise à profit afin de définir de façon claire les lignes de partage entre fonds, et surtout, les conditions d'action conjointe (au niveau d'une thématique, d'un territoire, d'une filière ou d'un projet), concept quasiment inexistant pour la génération 2007-2013 où chaque fonds agissait selon un mode « silo » très vertical et où, faute de règles précises, l'insécurité réglementaire pour le porteur de projet a été contournée en définissant des zones d'exclusion entre fonds limitant toute complémentarité d'action.
- La stratégie commune à l'utilisation des fonds devrait attacher une importance particulière à l'action du FSE en appuis de stratégies sectorielles ou territoriales soutenues par le FEDER, le FEADER ou le FEAMP.
- Possibilités de gestion intégrée au niveau des acteurs : synergies de gestion des projets, de publicité amont, d'aiguillage des projets vers le fonds le plus approprié, gains d'efficacité (ressources, temps).

Liste des sigles

Fiche 1

DAS :	Domaines d'Activités Stratégiques
IRT :	Instituts de Recherche Technologique
IEED :	Instituts d'Excellence Energies Décarbonées
PASS :	Pôle de compétitivité Parfum Arômes Senteurs Saveurs
PEIFL :	Pôle de compétitivité Européen d'Innovation Fruits et Légumes
SATT :	Sociétés d'Accélération de Transfert Technologique
SCS :	Pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées

Fiche 2

EPN – ERIC :	Espaces publics numériques – Espaces Régionaux Internet Citoyens
NFC :	Technologie Near Field Communication
PASE :	Projet d'Action Stratégique de l'Etat
PRIDES :	Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire
PRIMI :	PRIDES Transmedia Méditerranée
RFid :	Technologie Radio Frequency Identification
SCORAN :	Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
ScoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SMO :	Syndicat Mixte Ouvert "Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit"
SRADDT :	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires
SRDE :	Stratégie Régionale de Développement Economique
SRI :	Stratégie Régionale de l'Innovation
SSS :	Smart Specialization Strategy
THD :	Très Haut Débit

Fiche 3

ESIA :	Société de financement solidaire
GPMM :	Grand Port Maritime de Marseille
LGV :	Ligne Grande Vitesse
OIN :	Opération d'Intérêt National
RDI :	Recherche, Développement et <i>Innovation</i>

Fiche 4

EnR :	Energies Renouvelables
GES :	Gaz à Effet de Serre
FFB :	Fédération Française du Bâtiment
CAPEB :	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
PPA :	Plans de Protection de l'Atmosphère
PCET :	Plans Climat Energie Territoriaux

Fiche 5

HQE :	Haute Qualité Environnementale
S3PI :	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels
CIMA :	Contrat Interrégional pour le Massif Alpin
CPER :	Contrat de Projets Etat-Région
PPR :	Plans de Prévention des Risques
PAPI :	Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

Fiche 6

PRIDES EA	<i>PRIDES</i> Eco-entreprises et Développement Durable
SILENE	Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes
SINP	Système d'Information sur la Nature et les Paysages
SOURSE	Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCAP	Stratégie de Création d'Aires Protégées

CIMA	Convention Interrégionale du Massif des <i>Alpes</i>
PRAD	<i>Plan Régional d'Agriculture Durable</i>
PAC	Politique Agricole Commune
AEP	Alimentation en <i>Eau Potable</i>
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
TVB	Trame Verte et Bleue
DFCI	Défense Forestière Contre les Incendies

Fiche 7

TC / SP	Transports en Commun / en Site Propre
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
RTE – t	Réseau TransEuropéen de Transport
TER	Train Express Régional
CFAL	Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise
VL / PL	Véhicule Léger / Poids Lourd
AOT	Autorité Organisatrice des Transports

Fiche 8

SPEL	Service Public de l'Emploi Local
COTEFE	Comités Territoriaux Education - Formation - Emploi

Fiche 9

CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
SESSAD	Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
ZUS	Zones Urbaines Sensibles

Fiche 10

CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PASS	Projets Ateliers Sup'Sciences
CET	Conseiller de l'Enseignement Technologique
TANDEM	Dispositif de tutorat individualisé de l'Académie d'Aix-Marseille
STS	Licence Sciences, Technologies, Santé
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
AIO	Accueil Information Orientation
CCREFP	Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Fiche Montagne

PNR	Parc Naturel Régional
PADS	Programme d'Aménagement Durable et solidaire des Stations
RNM	Risques Naturels Majeurs

Fiche Mer Littoral

RAMOGE	Traité de protection de l'environnement France, Monaco, Italie signé en 1976
PELAGOS	Espace maritime de protection issu du traité RAMOGE
CRIGE	Centre Régional de l'Information Géographique
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
PCP	Politique Commune de la Pêche

Fiche Filière Agriculture sylviculture

IAA	Industries Agro-Alimentaires
SAU	Surface Agricole Utile
TVB	Trame Verte et Bleue

PPRDF	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
RDI	Répertoire Départ Installation
DFCI	Défense Forestière Contre les Incendies

Fiche Filière aquaculture

FEP	Fonds Européen pour la Pêche
UEGC	Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées
PCP	Politique Commune de la Pêche

Fiche Territoires urbains

EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLH	Programme Local de l'Habitat
DAC	Document d'Aménagement Commercial
SAE	Syndicat d'Adduction d'Eau
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Fiche Territoires ruraux

PNR	Parc Naturel Régional
GAL	Groupes d'Action Locale
RSP	(Réseau) Relais Services Publics
ERIC	Espaces Régionaux Internet Citoyens
SAU	Surface Agricole Utile

Fiche Egalité Hommes-Femmes

PRSEFH	Plan Régional Stratégique en faveur de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes
CIE	Contrat Initiative Emploi
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles
PASE	Plan d'Action Stratégique de l'Etat
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
ORM	Observatoire Régional des Métiers
ARPE	Agence Régionale pour l'Environnement

Fiche PACA en Méditerranée

CMI	Center for Mediterranean Integration
OCEMO	Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient
FEMISE	Forum Euroméditerranéen des Instituts de Sciences Économiques
ANIMA	Anima Investment Network : plateforme de promotion des investissements en Méditerranée
OIEAU	Office International de l'Eau
SEMIDE	Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat

Services et organismes ayant participé à la démarche du Diagnostic Territorial Stratégique de la région PACA

Pilotage	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA (Plate-forme stratégie, études, évaluation)
Co-pilotage	Conseil Régional PACA (Direction des affaires européennes)

Services et opérateurs de l'État

Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
Délégation régionale à la recherche et à la technologie
Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée
Direction Régionale des affaires culturelles
Agence régionale de santé
Direction Régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Rectorat de l'Académie de Nice
Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Préfecture des Alpes de Haute-Provence
Préfecture des Hautes-Alpes
Préfecture des Alpes-Maritimes
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Préfecture du Var
Préfecture de Vaucluse

Directions du Conseil Régional PACA

Direction générale adjointe en charge des relations internationales et des affaires européennes
Direction générale adjointe en charge du développement soutenable et des stratégies territoriales
Direction générale adjointe en charge du patrimoine régional et de l'éco-mobilité
Direction générale adjointe en charge de l'innovation, de l'emploi et de la formation
Direction générale adjointe en charge des solidarités, de la jeunesse, du sport et de la culture
Direction de l'Économie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Direction du Développement Soutenable et du Climat
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain
Direction Développement des Territoires
Direction des Transports et des Grands Équipements
Direction de l'Emploi et de la Continuité Professionnelle
Direction des Solidarités, de la Politique Régionale des Villes et des Formations Sanitaires et Sociales
Direction de la Formation et de l'Apprentissage
Direction de l'eau et de l'agriculture

Périmètre régional et interrégional

Conseil économique, social et environnemental régional

Réseau rural PACA

Chambre de commerce et de l'industrie régionale

Chambre régionale d'agriculture

Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Commissariat de massif Alpes

Fédération des PNR de PACA

Caisse des dépôts et consignations

Oséo

Département des Alpes de Haute-Provence

Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence

Pays Sisteronais-Buëch

Pays Durance Provence

Pays Dignois

Pays Asses Verdon Vaire

Pays de Haute Provence

Pays Serre-Ponçon-Ubaye-Durance

Parc naturel régional du Verdon

Département des Hautes-Alpes

Conseil général des Hautes-Alpes

Pays Gapençais

Pays Grand Briançonnais

Parc naturel régional du Queyras

Parc national des Ecrins

Département des Alpes-Maritimes

Conseil général des Alpes-Maritimes
Métropole Nice-Côte d'Azur
Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis
Pays des Paillons
Pays de la Vésubie
Pays Vallée d'Azur Mercantour
Parc national du Mercantour
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
EPA Plaine du Var
Pôle Azur Provence
CCI Nice Côte d'Azur
Ville de Cannes
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Département des Bouches-du-Rhône

Conseil général des Bouches-du-Rhône
Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole
communauté d'agglomération du Pays d'Aix
Agglopôle Provence
Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne
SAN ouest Provence
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
Pays de Martigues ouest étang de Berre
Parc naturel régional de Camargue
Parc national des Calanques
EPA Euroméditerranée
Parc naturel régional des Alpilles
Pays d'Arles

Département du Var

Conseil général du Var
Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée
Communauté d'agglomération Dracénoise
Communauté d'agglomération Fréjus Saint Raphaël
Parc national de Port-Cros
Pays de la Provence Verte

Département de Vaucluse
Conseil général de Vaucluse
Communauté d'agglomération du Grand Avignon
Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin
Parc naturel régional du Luberon
Pays Une Autre Provence
